

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

.....  
**SECRETARIAT GENERAL**

.....  
**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

.....  
**DIRECTION DE LA PROGRAMMATION  
BUDGETAIRE**



**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

.....

---

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE  
PLURIANNUELLE 2023-2025**

---

**Mai 2022**

---

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	ii
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	v
INTRODUCTION .....	1
I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL .....	2
II. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES .....	4
2.1. Secteur réel.....	4
2.1.1. Situation économique sur la période 2019-2021 .....	4
2.1.2. Perspectives économiques en 2022 .....	6
2.2. Secteur des Finances Publiques.....	7
2.2.1. Situation des finances publiques sur la période 2019-2021 .....	7
2.2.1.1. En matière de recettes et de dépenses.....	7
2.2.1.2. En matière de dette publique .....	9
2.2.2. Perspectives des finances publiques en 2022 .....	11
2.2.2.1. En matière de recettes et de dépenses.....	11
2.2.2.2. En matière de dette publique .....	12
2.3. Balance des paiements .....	12
2.3.1. Situation de la balance des paiements sur la période 2019-2021 .....	12
2.3.2. Balance des paiements en 2022.....	13
2.4. Secteur monétaire sur la période 2019-2021 .....	14
III. PROJECTIONS SUR LA PERIODE 2023-2025.....	16
3.1. Priorités et choix stratégiques du budget 2023.....	16
3.1.1. Priorités du budget pour 2023 .....	16
3.1.1.1. La lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire.....	17
3.1.1.2. La réponse à la crise humanitaire .....	17
3.1.1.3. La refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance .....	18
3.1.1.4. La quête de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale .....	19
3.1.2. Choix stratégiques budgétaires pour l'exercice 2023.....	19
3.2. Cadrage macroéconomique 2023-2025.....	20
3.2.1. Secteur réel.....	20
3.2.2. Balance des paiements .....	22
3.3. Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2023-2025.....	22
3.3.1. Scénario optimiste.....	23
3.3.2. Scénario pessimiste .....	25
3.3.3. Scénario de base.....	27
3.3.3.1. Evaluation des ressources selon le scénario de base .....	28
3.3.3.2. Evaluation des dépenses selon le scénario de base.....	29
3.3.3.4. Agrégats budgétaires selon le scénario de base.....	30
3.4. Principaux indicateurs macroéconomiques et financiers.....	33
3.5. Détermination des enveloppes sectorielles.....	33
3.5.1. Critères d'allocation des ressources .....	33
3.5.1.1. Les dépenses de personnel .....	33
3.5.1.2. Les dépenses d'acquisition de biens et services et de transferts courants .....	34
3.5.1.3. Les dépenses d'investissements .....	34
3.5.2. Situation des projets PPP.....	35
3.5.2.1. Les PPP Marchands.....	35
3.5.2.2. Les PPP non Marchands.....	36
IV. ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2023-2025 .....	37
4.1. Opérations financières de l'Etat sur la période 2023-2025 .....	37
4.2. Analyse de la dette sur la période 2023-2025 .....	38
V. OPERATIONS FINANCIERES DES DEMEMBREMENTS DE L'ETAT .....	40
5.1. Collectivités territoriales .....	40
5.1.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2019-2021 et perspectives 2022.....	40
5.1.2. Projection des recettes et des dépenses des CT sur la période 2023-2025 .....	42
5.2. Etablissements Publics de l'Etat .....	43
5.2.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2019-2021 et perspectives 2022.....	44
5.2.2. Projection des recettes et des dépenses sur la période 2023-2025.....	45
5.3. Organismes de Protection Sociale.....	45
5.3.1. Evolution de la situation financière entre 2019 et 2021 et perspectives 2022.....	46
5.3.2. Projections financières de la CARFO et de la CNSS sur la période 2023-2025 .....	46

5.4. Sociétés d'Etat.....	47
5.4.1. Evolution de la situation financière des sociétés d'Etat entre 2019 et 2021 et perspectives 2022 .....	47
5.4.2. Projections financières des sociétés d'Etat sur la période 2023-2025 .....	47
VI. RISQUES BUDGETAIRES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION .....	48
6.1. Risques macroéconomiques .....	48
6.2. Risques liés aux PPP .....	48
6.3. Risques environnementaux.....	49
6.4. Risques liés aux démembrements de l'Etat .....	49
CONCLUSION.....	50
ANNEXES.....	vi

## **LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

### **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Evolution de la croissance du PIB sur la période 2019 à 2021 .....	5
Tableau 2 : Les agrégats des finances publiques entre 2019 et 2021 (en milliers de FCFA) .....	8
Tableau 3 : Structure de l'encours de la dette publique entre 2019 et 2021 .....	9
Tableau 4 : Structure du service de la dette publique de 2019-2021 (en milliards de FCFA) .....	10
Tableau 5 : Situation de la Balance des Paiements sur la période 2019-2021 (en milliers de FCFA).....	13
Tableau 6 : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties de 2019-2021 (en milliers FCFA).....	15
Tableau 7 : Répartition sectorielle des crédits recensés à la centrale des risques de 2019 à 2021 .....	15
Tableau 8: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025 SCENARIO OPTIMISTE (en milliers de FCFA) .....	24
Tableau 9: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025 SCENARIO PESSIMISTE (en milliers de FCFA) .....	26
Tableau 10: Récapitulatif des hypothèses du cadrage macroéconomique .....	28
Tableau 11 : Prévisions des recettes ordinaires selon le scénario de base (en milliers de FCFA) .....	29
Tableau 12: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025 SCENARIO DE BASE (en milliers de FCFA).....	32
Tableau 13 : Evolution des principaux ratios macroéconomiques sur la période 2022-2025.....	33
Tableau 14 : Projection de l'encours de la dette publique sur la période 2021-2025 (en milliers de FCFA).....	38
Tableau 15 : Structure du service de la dette publique sur la période 2021-2025 (en milliers de FCFA) .....	39
Tableau 16 : Projections des budgets des CT sur la période 2022-2025 (en milliers de FCFA).....	43
Tableau 17 : évolution du budget des EPE sur la période 2019-2022 (en milliers de FCFA).....	44
Tableau 18 : Projections des recettes et dépenses des EPE sur la période 2023-2025 (en milliers de FCFA).....	45
Tableau 19 : Situation financière des Sociétés d'Etat entre 2019 et 2022 (en milliers de FCFA) .....	47
Tableau 20 : Projection financière globale des sociétés d'Etat entre 2023 et 2025 (milliers de FCFA) .....	47

### **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Perspectives de croissance économique dans les grandes zones (en %).....	3
Graphique 2: Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids des secteurs .....	5
Graphique 3: Evolution du service de la dette publique entre 2012 et 2021 (en milliards FCFA) .....	10
Graphique 4: Solde caractéristique de la balance des paiements (en milliards de FCFA) .....	12
Graphique 5: Evolution des valeurs des principaux produits exportés (en milliards de FCFA) .....	13
Graphique 6: Soldes caractéristiques de la balance des paiements en 2021 et en 2022 (en milliards de FCFA) .....	14
Graphique 7: Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids des secteurs (2021-2025) .....	21
Graphique 8: Evolution des recettes des CT sur la période 2019-2021 (en milliers de FCFA).....	41
Graphique 9: Evolution des dépenses de fonctionnement des CT par source de financement sur la période 2019-2021 (en milliers de FCFA) .....	41
Graphique 10: Evolution des dépenses d'investissements des CT par source de financement sur la période 2019-2021 (en milliers de FCFA) .....	42
Graphique 11 : Projection financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2023 et 2025 (en milliers de FCFA) .....	46

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ADCT</b>	: Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
<b>AE</b>	: Autorisation d'engagement
<b>AEN</b>	: Actifs extérieurs nets
<b>AG-SE</b>	: Assemblée générale des sociétés d'Etat
<b>AN</b>	: Assemblée nationale
<b>BCEAO</b>	: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CARFO</b>	: Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
<b>CBMT</b>	: Cadre budgétaire à moyen terme
<b>CGCT</b>	: Code général des collectivités territoriales
<b>CIPRES</b>	: Conférence internationale de la prévoyance sociale
<b>CNSS</b>	: Caisse nationale de sécurité sociale
<b>CP</b>	: Crédit de paiement
<b>CT</b>	: Collectivité territoriale
<b>DGB</b>	: Direction générale du budget
<b>DGD</b>	: Direction générale des douanes
<b>DGEP</b>	: Direction générale de l'économie et de la planification
<b>DGI</b>	: Direction générale des impôts
<b>DGTCP</b>	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
<b>DOB</b>	: Débat d'orientation budgétaire
<b>DPBEP</b>	: Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
<b>DTS</b>	: Droits des tirages spéciaux
<b>EPE</b>	: Etablissements publics de l'Etat
<b>FBCF</b>	: Formation brute du capital fixe
<b>FCFA</b>	: Franc de la communauté financière africaine
<b>FDS</b>	: Forces de défense et de sécurité
<b>FEC</b>	: Facilité élargie de crédit
<b>FMI</b>	: Fonds monétaire international
<b>FOB</b>	: Free on board
<b>IAP</b>	: Instrument automatisé de prévision
<b>LFI</b>	: Loi de finances initiale
<b>MATDS</b>	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
<b>MEFP</b>	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
<b>MPR</b>	: Modèle de prévision des recettes
<b>MSFP</b>	: Manuel de statistiques de finances publiques
<b>PIB</b>	: Produit intérieur brut
<b>PNDES</b>	: Plan national de développement économique et social
<b>PPP</b>	: Partenariat public privé
<b>PTF</b>	: Partenaires techniques et financiers
<b>TPP</b>	: Taxe sur les produits pétroliers
<b>TVA</b>	: Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest africaine

## **INTRODUCTION**

Le Document de programmation budgetaire et economique pluriannuelle (DPBEP) est un outil de cadrage macroeconomique, budgetaire et financier qui couvre une periode de trois (03) ans. Il a pour objectif de renforcer la discipline macro-budgetaire en definissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les indicateurs macroeconomiques et financiers. Il contribue a une meilleure allocation des ressources mobilisables en coherence avec les orientations strategiques des politiques publiques et les priorites du Gouvernement. La premiere tranche du DPBEP prefigure le projet de loi de finances de l'annee.

Le DPBEP revet un interet particulier dans le cadre de la gestion des finances publiques car, il permet d'apporter une reponse technique aux problemes d'articulation entre les strategies de developpement et le budget de l'Etat. Son elaboration tient compte du contexte national et international ainsi que des engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit.

L'elaboration du DPBEP 2023-2025 intervient dans un contexte marque par la crise securitaire et humanitaire, la poursuite de la negociation du nouveau programme economique et financier avec le Fonds monetaire international (FMI) et les effets de la COVID-19 avec pour consequences le ralentissement du rythme de la croissance, les difficultes d'approvisionnement sur les marches internationaux et les pressions inflationnistes.

Conformement aux dispositions de la loi n° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso et la Loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF), le DPBEP est soumis a un Debat d'orientation budgetaire (DOB) au Parlement au plus tard le 30 juin de chaque annee. Ce debat participe du renforcement des pouvoirs de controle de l'institution parlementaire en ce sens qu'il permet de mieux informer le Parlement sur l'evolution des finances publiques a moyen terme.

Conformement a la demarche methodologique, le DPBEP 2023-2025 a ete elabore en reference a trois (03) scenarii a savoir :

- le scenario optimiste est bati autour d'hypotheses et d'un environnement tres favorables au deroulement de l'activite economique ;
- le scenario pessimiste qui repose sur l'eventualite d'evenements perturbateurs dans le contexte national et international ;
- le scenario de base qui tient compte d'une part, des ambitions affichees du Gouvernement en matiere de developpement economique et social et d'autre part, des possibilites reelles en matiere de mobilisation des ressources et d'absorption des credits budgetaires par les ministres et institutions.

Le present DPBEP s'articule autour de six (06) grandes parties :

- l'environnement international et regional ;
- l'evolution recente et les perspectives economiques nationales ;
- les projections sur la periode 2023-2025 ;
- l'analyse des finances publiques sur la periode 2023-2025 ;
- les operations financieres des demembrements de l'Etat ;
- les risques budgetaires potentiels et les mesures d'attenuation.

## I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL

Le DPBEP 2023-2025 s'élabore dans un contexte international marqué par la guerre russo-ukrainienne et la levée progressive des mesures de restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19 conduisant à une perspective de relance de l'activité économique mondiale. Toutefois, cette relance pourrait être entravée par l'apparition de nouveaux variants de la COVID-19.

Ainsi, **au niveau mondial**<sup>1</sup>, le raffermissement de l'activité économique s'est poursuivi au quatrième trimestre 2021, nonobstant la persistance des contraintes sur l'offre et l'apparition du variant Omicron du coronavirus. La croissance de l'économie mondiale s'est élevée à 5,9% en 2021 après une contraction de 3,1% en 2020. Dans les pays avancés ainsi que dans les pays émergents et les pays en développement, l'activité économique a progressé respectivement de 5,0% et 6,5% en 2021 contre des régressions respectives de 4,5% et 2,0% en 2020.

En perspective pour 2022, l'économie mondiale ralentirait pour afficher un taux de croissance de 4,4%. Toutefois, ces perspectives demeurent entourées de risques baissiers en liaison avec l'émergence de nouveaux variants du coronavirus, la persistance des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, la hausse des prix des produits de base ainsi que l'accentuation des tensions géopolitiques, notamment la guerre russo-ukrainienne.

Les prix à la consommation ont connu des pressions inflationnistes, en raison d'une accélération de la demande qui se heurte à des pénuries, à des goulots d'étranglement logistiques ainsi qu'à la hausse des cours des matières premières, notamment ceux du pétrole et des denrées alimentaires. En moyenne annuelle, la progression des prix s'est accentuée aussi bien dans les économies avancées que dans les pays émergents et les pays en développement, avec des taux respectifs de 3,1% et 5,7% en 2021 contre respectivement 0,7% et 5,1% en 2020. Pour 2022, l'inflation est projetée à 3,9% pour les pays avancés et à 5,9% pour les pays émergents et les pays en développement.

**Dans la Zone Euro**<sup>2</sup>, l'activité économique a enregistré une croissance de 5,5% en 2021 contre un repli de 6,5% en 2020. En perspective pour 2022, la croissance économique de la zone ralentirait à 3,9%.

S'agissant de l'inflation, après 0,3% en 2020, elle est ressortie à 1,4% en 2021 et s'afficherait à 1,2% en 2022.

Sur le marché du travail, malgré le regain de vigueur économique, le taux de chômage de la zone euro est estimé en dégradation à 8,0% en 2021 contre 7,9% en 2020. En perspective, il se situerait à 8,1% en 2022.

**En Afrique subsaharienne**<sup>3</sup>, la croissance économique s'est redressée à un taux de 4,0% en 2021 après sa décline de 1,7% en 2020. Dans les deux grandes économies de la zone à savoir l'Afrique du Sud et le Nigeria, l'activité économique a renoué avec la croissance à des taux respectifs de 5,3% et 3,1% en 2021, contre respectivement -7,0% et -1,9% en 2020. Au Ghana, l'activité économique s'est redressée avec un taux de 5,4% en 2021 après 0,4% en 2020.

En perspective, pour 2022, le rythme de progression de l'activité économique ralentirait avec un taux de croissance projeté à 3,7%. En particulier, pour l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Ghana, il est aussi prévu

---

<sup>1</sup> FMI : « Perspectives de l'économie mondiale (PEM), octobre 2021 et Mises à jour en janvier 2022.

<sup>2</sup> Bulletin économique de la BCE, n°7/2021 et n°8/2021.

<sup>3</sup> FMI : « Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne, octobre 2021 »

des taux de croissance en repli respectivement de 1,9% et 2,7% en 2022 pour les deux premiers pays cités tandis qu'une accélération à 6,2% en 2022 est attendue pour le Ghana.

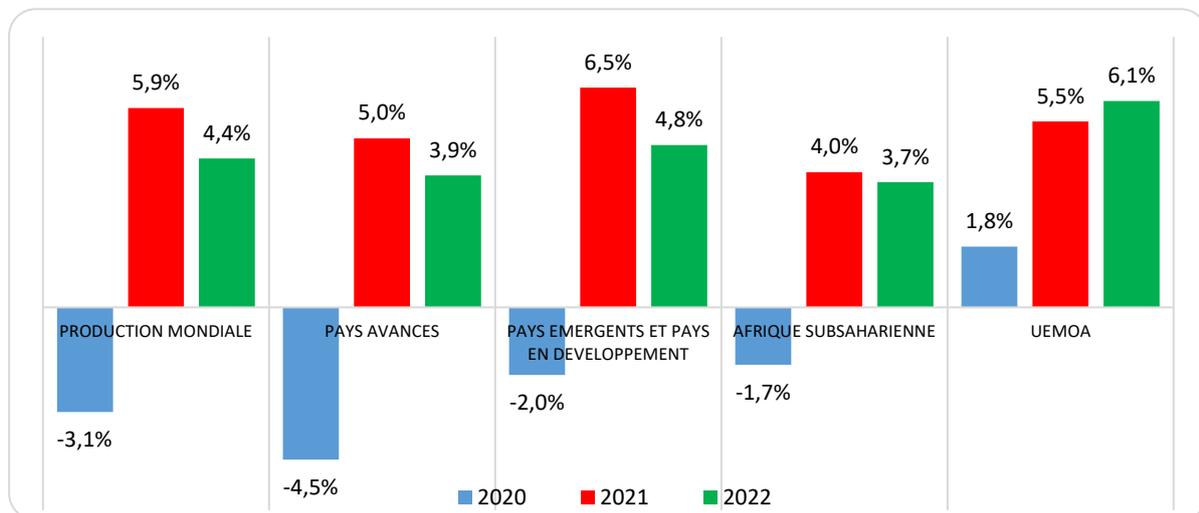
Au niveau des prix, les pressions inflationnistes se sont quelque peu accentuées avec un taux de 10,7% en 2021 contre 10,3% en 2020. En 2022, le taux d'inflation est attendu à 8,6%. En particulier au Nigeria, en Afrique du Sud et au Ghana, l'inflation est ressortie respectivement à 16,9%, 4,4% et 9,1% en 2021 contre des taux respectifs de 13,2%, 3,3% et 9,9% en 2020. En perspective, pour ces pays, l'inflation est projetée respectivement à 13,3%, 4,5% et 8,8% en 2022.

**Dans l'UEMOA<sup>4</sup>**, le PIB a progressé de 5,5% en 2021 après une croissance de 1,8% en 2020, en lien avec la mise en œuvre de projets de relance économique par les Etats membres et le maintien d'une politique monétaire accommodante par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

En perspective, la croissance économique serait de 6,1% en 2022.

Concernant les prix, le taux d'inflation en moyenne annuel est ressorti à 3,6% en 2021 contre 2,1% en 2020 et est projeté à 4,9% en 2022.

**Graphique 1** : Perspectives de croissance économique dans les grandes zones (en %)



**Source** : DGEP, à partir de la mise à jour des perspectives de l'économie mondiale du FMI, mars 2022

<sup>4</sup> FMI : « Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne, octobre 2021 », Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, mars 2022.

## II. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES

Sur la période 2019-2021, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte national marqué par des conditions climatiques défavorables ayant impacté les campagnes agricoles, la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne massif de populations et les effets de la pandémie de la COVID-19.

### 2.1. Secteur réel

#### 2.1.1. Situation économique sur la période 2019-2021

**Du côté des ressources du PIB**, l'activité économique a enregistré une décélération de son rythme de croissance entre 2019 et 2020, avant d'observer une accélération en 2021. En effet, le taux de croissance du PIB réel s'est affiché à 5,7% en 2019, 1,9% en 2020, et 6,9% en 2021. Entre 2019 et 2021, le taux de croissance du PIB réel a cru en moyenne de 4,8%.

La valeur ajoutée du **secteur primaire** a enregistré une hausse de 1,7% en 2019, 6,5% en 2020 et une baisse de 6,4% en 2021. Cette évolution est principalement imputable à l'agriculture de rente (+2,1% en 2019, +20,6% en 2020 et -18,4% en 2021), à l'agriculture vivrière (+2,0% en 2019, +5,0% en 2020 et -7,5% en 2021) et au dynamisme des sous-secteurs d'égrenage de coton (-2,5% en 2019, +4,3% en 2020 et +6,6% en 2021) et d'élevage (+1,0% en 2019, +2,0% en 2020 et +2,8% en 2021).

La part du secteur primaire à la formation du PIB a été en moyenne de 20,3% et sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 0,1 point de pourcentage en moyenne entre 2019 et 2021.

Le PIB nominal est passé de 9 369,2 milliards de FCFA en 2019 à 10 153,4 milliards de FCFA en 2020 pour s'établir à 10 802,4 milliards de FCFA en 2021.

La valeur ajoutée du **secteur secondaire** a connu une accélération de son rythme de croissance sur la période. En effet, elle s'est affichée à 2,3% en 2019, 5,8% en 2020 et pour atteindre 8,2% en 2021. Cette performance est principalement impulsée par l'extraction d'or (-1,2% en 2019, +7,1% en 2021 après +21,0% en 2020) et les « travaux de construction, d'installation et de finition » (+4,2% en 2019, -5,1% en 2020 et +7,9% en 2021).

En somme, le secteur secondaire a contribué pour 26,7% en moyenne à la formation du PIB et pour 1,5 point de pourcentage en moyenne à la croissance du PIB sur la période 2019-2021.

La Valeur ajoutée (VA) du **secteur tertiaire** est ressortie à 8,4% en 2019, 12,8% en 2021 après une contraction de 2,5% en 2020. Cette performance est due principalement aux branches « transport et auxiliaires de transport » (+0,4% en 2019, 2,6% en 2020 et 27,1% en 2021), « commerce » (+6,4% en 2019, 2,2% en 2020 et 20,7% en 2021), et « postes et télécommunications » (+4,0% en 2019, 1,6% en 2020 et 13,2% en 2021). Toutefois, la contre-performance du secteur en 2020 est liée principalement à l'effondrement du sous-secteur « hébergement et restauration » (-29,8%).

Le secteur tertiaire (y compris droits et taxes) a contribué à la formation du PIB en moyenne à 52,9% au cours des trois (03) dernières années. Sa contribution à la croissance du PIB a été en moyenne de 3,2 points de pourcentage.

Tableau 1 : Evolution de la croissance du PIB sur la période 2019 à 2021

Rubrique	2019	2020	2021
<b>Taux de croissance du PIB réel (%)</b>	<b>5,7</b>	<b>1,9</b>	<b>6,9</b>
Secteur primaire (%)	1,7	6,5	-6,4
Secteur secondaire (%)	2,3	5,8	8,2
Secteur tertiaire (%)	8,4	-2,7	12,6
Droits et taxes (%)	11,8	3,5	6,9
<b>PIB nominal (en milliers de FCFA)</b>	<b>9 369 187 710,5</b>	<b>10 153 383 526,8</b>	<b>10 802 444 716,3</b>

Source : Cad战略 DPBEP 2023-2025, avril 2022

Du côté de la demande, la croissance a été portée en moyenne sur la période par la consommation finale (+3,3 points de pourcentage) et l'investissement (+1,7 point de pourcentage), les échanges extérieurs ayant contribué négativement (-0,1 point de pourcentage).

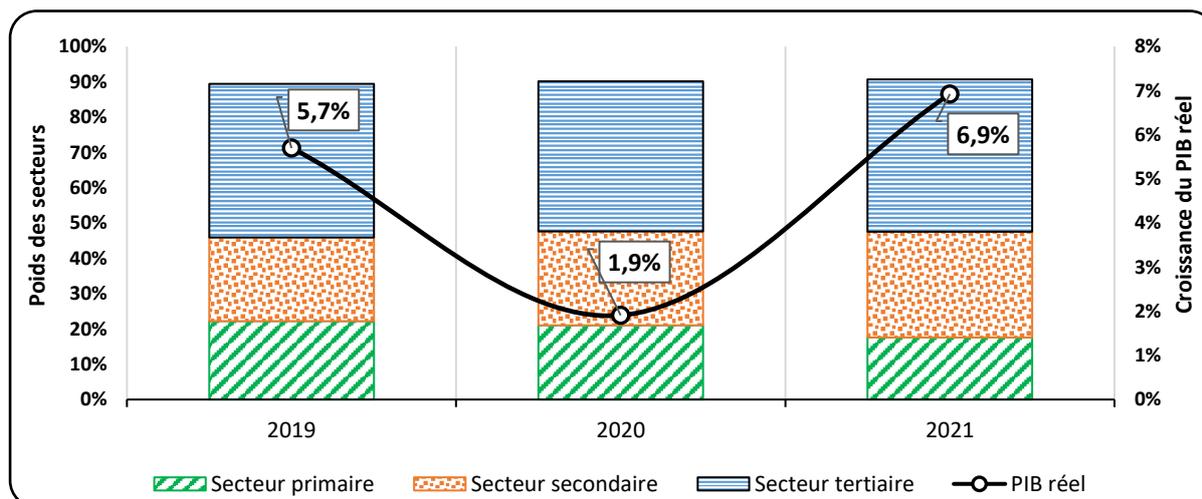
La consommation finale globale est ressortie à 8 301,0 milliards de FCFA en 2021 après des niveaux de 7 936,6 milliards de FCFA en 2020 et 7 779,6 milliards de FCFA en 2019. Cette hausse s'explique aussi bien par la consommation finale publique que privée qui ont progressé respectivement en moyenne de 8,2% et 2,7% sur la période 2019-2021.

La Formation brute du capital fixe (FBCF) a enregistré une progression moyenne de 9,4% par an entre 2019 et 2021. La FBCF a été portée essentiellement par celle publique avec un accroissement moyen de 13,7% par an. Le taux d'investissement s'est situé à 20,3% en moyenne sur la période.

Le solde des échanges extérieurs, est ressorti excédentaire de 221,4 milliards de FCFA en 2021 après des niveaux déficitaires de 166,3 milliards de FCFA en 2020 et 560,9 milliards de FCFA en 2019, imputable à une nette progression des exportations en 2021 (+28,7%).

S'agissant du niveau général des prix, le taux d'inflation annuel moyen a connu une progression sur la période en s'affichant à 3,9% en 2021, 1,9% en 2020 après une contraction de 3,2% en 2019.

Graphique 2: Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids des secteurs



Source : Cad战略 DPBEP, avril 2022

### 2.1.2. Perspectives économiques en 2022

L'activité économique connaîtrait un ralentissement de son rythme de croissance en 2022. En effet, le taux de croissance du PIB réel se situerait à 6,6% en 2022 contre 6,9% en 2021. Cette croissance serait tirée par l'ensemble des secteurs primaire (+14,3%), tertiaire (+5,7%) et secondaire (+3,8%).

Le PIB nominal s'établirait à 11 699,6 milliards de FCFA en 2022 contre 10 802,4 milliards de FCFA en 2021.

**Du côté des ressources du PIB**, la valeur ajoutée du **secteur primaire** ressortirait en hausse de 14,3% en 2022 après une baisse de 6,4% en 2021. Cette performance serait due principalement à la reprise des activités dans les sous-secteurs « agriculture de rente » (+39,8%), « agriculture vivrière » (+11,8%) et « égrenage coton » (+5,8%). La part du secteur primaire dans la formation du PIB serait de 18,9% en 2022 et sa contribution à la croissance serait de 2,5 points de pourcentage.

S'agissant du **secteur secondaire**, son dynamisme en 2022 s'expliquerait par la bonne orientation de « l'activité de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau », des « travaux de construction, d'installation et de finition » et dans une moindre mesure de l'activité « d'extraction d'or ». Ainsi, sa valeur ajoutée enregistrerait une croissance de 3,8% en 2022 après 8,2% en 2021. La part du secteur secondaire dans la formation du PIB serait de 28,6% en 2021 et sa contribution à la croissance serait de 1,2 point de pourcentage.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, il tirerait profit de l'amélioration du climat des affaires, de la tenue des grandes manifestations notamment la Semaine nationale de la culture (SNC), le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Salon international du coton et du textile (SICOT), la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO), le Salon régional de l'artisanat (SARA) et le Tour cycliste international du Faso ainsi que du dynamisme du tourisme interne. Ainsi, sa valeur ajoutée enregistrerait une croissance de 5,7% en 2022 après 12,6% en 2021. La part du secteur tertiaire (y compris impôts et taxes nets sur les produits) dans la formation du PIB ressortirait à 52,6% en 2021 et sa contribution à la croissance serait de 2,9 points de pourcentage.

**Du côté des emplois du PIB**, la croissance du PIB serait portée en 2022, principalement par la consommation finale (+4,7 points de pourcentage) et dans une moindre mesure par les exportations nettes et l'investissement qui contribueraient respectivement à 1,0 et 0,9 point de pourcentage.

**La consommation finale** se situerait à 9 107,5 milliards de FCFA en 2022 contre 8 301,0 milliards de FCFA en 2021 en terme nominal, soit une progression de 9,7%. Cette évolution serait soutenue aussi bien par la composante privée qui augmenterait de 10,9% que celle publique (+6,9%).

**La Formation brute de capital fixe** en valeur nominale, serait de 2 455,9 milliards de FCFA en 2022 contre 2 280,0 milliards de FCFA en 2021, soit une progression de 9,7%. Cette augmentation serait soutenue à la fois par la FBCF privée (+9,4%) et la FBCF publique (+10,1%).

Sous l'impulsion exclusive de la FBCF, la contribution de l'investissement à la croissance en 2022, se chiffrerait à +0,9 point de pourcentage contre -2,6 points en 2021.

**Les exportations** nettes de biens et services poursuivraient leur dynamique en 2022, en ressortant excédentaires de 55,9 milliards de FCFA après un excédent de 221,3 milliards de FCFA en 2021. En valeur nominale, les exportations se situeraient à 4 012,3 milliards de FCFA en 2022 contre 3 695,1 milliards de FCFA en 2021 en hausse de 8,0%.

**Les importations** s'afficheraient à 3 956,4 milliards de FCFA en 2022 contre 3 323,6 milliards de FCFA en 2021, soit un bond de 13,3%.

S'agissant de **l'inflation**, sous les hypothèses d'une bonne campagne agricole 2022/2023 et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, l'inflation en moyenne annuelle ressortirait à 5,0% en 2022.

## 2.2. Secteur des Finances Publiques

### 2.2.1. Situation des finances publiques sur la période 2019-2021

#### 2.2.1.1. En matière de recettes et de dépenses

**Les recettes**<sup>5</sup>, ont connu une progression moyenne de 9,3% l'an sur la période 2019-2021. En effet, de 1 832,1 milliards de FCFA en 2019, elles ont progressé de 105,5 milliards de FCFA et de 251,4 milliards de FCFA pour se situer respectivement à 1 927,3 milliards de FCFA en 2020 et à 2 189,0 milliards de FCFA en 2021. Cette évolution, sur la période sous revue, se justifie par la hausse des recettes fiscales et des dons.

**Les recettes fiscales** ont enregistré une hausse de 8,7% l'an, en moyenne, passant ainsi de 1 419,2 milliards de FCFA en 2019 à 1 678,1 milliards de FCFA en 2021. Elles ont toutefois connu une baisse de 3,4% (-48,9 milliards de FCFA) en 2020. Les taux de pression fiscale sont ressortis à 15,1% en 2019, 13,5% en 2020 et 15,5% en 2021. Cette évolution des recettes fiscales au cours de la période s'explique par la progression de l'ensemble des sous composantes. En effet, en moyenne l'an, les « Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital » ont augmenté de 13,0%, les « Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre » de 10,8%, les « Impôts sur le patrimoine » de 16,9%, les « Impôts sur les biens et services » de 7,1% et les « Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » de 4,6%.

**Les dons**, en enregistrant un taux de progression moyen de 43,7% l'an, ont atteint un niveau de 277,2 milliards de FCFA en 2021 après les niveaux de 134,3 milliards de FCFA en 2019 et de 301,6 milliards de FCFA en 2020. Pour les années 2019, 2020 et 2021, les dons représentent successivement 1,4%, 3,0% et 2,6% du PIB.

**Les autres recettes**, sur la période, se sont repliées de 8,4% l'an en moyenne. En effet, de 278,6 milliards de FCFA en 2019, elles ont diminué de 12,9 milliards de FCFA et de 32,0 milliards de FCFA pour se situer à 265,7 milliards de FCFA en 2020 et à 233,7 milliards de FCFA en 2021.

**Les dépenses**, ayant progressé au taux moyen de 14,7% l'an, ont connu une croissance continue sur la période pour se situer à 2 830,1 milliards de FCFA en 2021. Les niveaux de 2019 et 2020 étaient respectivement de 2 149,9 milliards de FCFA et 2 470,4 milliards de FCFA. Elles constituent respectivement 22,9%, 24,3% et 26,2% du PIB des années 2019, 2020 et 2021.

**Les charges**, après un niveau de 1 704,3 milliards de FCFA en 2019, se sont affichées à 1 752,7 milliards de FCFA en 2020 puis à 1 902,1 milliards de FCFA en 2021, marquant ainsi une hausse moyenne de 5,6% l'an. Cette progression est attribuable à une augmentation moyenne par an des rémunérations des salariés (+5,9%), des intérêts de la dette (+29,7%), des subventions (+60,7%), des dons (+15,4%) et des prestations sociales (+2,9%). Cependant, l'utilisation des biens et services et les autres charges ont connu, en moyenne annuelle, des contractions respectives de 8,1% et 14,1% en 2019 et 2020.

---

<sup>5</sup> Selon le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2001/2014, les recettes sont composées des recettes propres et des dons du MSFP 1986

**Les transactions sur actifs non financiers**, avec un taux moyen de progression de 44,3% l'an, représentent en moyenne 27,5% des dépenses de la période. En effet, de 445,6 milliards de FCFA en 2019, elles ont augmenté de 272,2 milliards de FCFA pour se situer à 717,7 milliards de FCFA en 2020, puis de 210,3 milliards de FCFA pour se situer à 928,1 milliards de FCFA en 2021. Les transactions sur actifs non financiers ont constitué 4,8%, 7,1% et 8,6% du PIB respectivement en 2019, 2020 et 2021. L'évolution des transactions sur actifs non financiers s'explique essentiellement par celle des actifs fixes qui ont augmenté en moyenne de 41,6% l'an.

En particulier, les investissements sur ressources extérieures, de 136,5 milliards de FCFA en 2019, ont augmenté de 148,9 milliards de FCFA en 2020 et de 155,9 milliards de FCFA en 2021 pour atteindre un niveau de 441,3 milliards de FCFA en 2021, soit une progression moyenne de 79,8% l'an.

**Le solde net de gestion** a enregistré une progression continue sur la période (49,8% en moyenne annuelle), passant de 127,8 milliards de FCFA en 2019, à 184,9 milliards de FCFA en 2020 et à 287,0 milliards de FCFA en 2021.

De l'exécution des finances publiques, il en résulte un besoin de financement sur toute la période 2019-2021. La « **capacité/ besoin de financement** » s'est affiché à -317,7 milliards de FCFA en 2019, à -532,8 milliards de FCFA en 2020 et à -641,1 milliards de FCFA en 2021, soit une dégradation moyenne de 42,0% l'an. Rapporté au PIB, le déficit s'est situé à 3,4% en 2019, à 5,2% 2020 et à 5,9% en 2021.

Ces déficits ont été couverts, sur la période, par une amélioration des actifs financiers et par une accumulation positive des passifs.

**Tableau 2 : Les agrégats des finances publiques entre 2019 et 2021 (en milliers de FCFA)**

LIBELLES	2019	2020	2021
<b>RECETTES</b>	<b>1 832 136 941,7</b>	<b>1 937 620 925,7</b>	<b>2 189 041 458,7</b>
Recettes fiscales	1 419 247 734,4	1 370 326 427,7	1 678 145 641,2
<i>Taux de pression fiscale</i>	15,1%	13,5%	15,5%
Dons	134 274 752,8	301 608 938,8	277 241 721,2
Autres recettes	278 614 454,4	265 685 559,2	233 654 096,3
<b>DEPENSES</b>	<b>2 149 859 920,1</b>	<b>2 470 411 342,9</b>	<b>2 830 125 809,0</b>
<b>CHARGES</b>	<b>1 704 309 194,7</b>	<b>1 752 672 349,8</b>	<b>1 902 052 881,4</b>
Rémunération des salariés	840 076 827,8	891 110 770,8	942 621 595,4
Utilisation de biens et services	230 303 057,7	174 450 525,1	194 414 191,9
Intérêts	114 498 591,6	139 938 004,3	192 548 755,1
Subventions	16 971 604,0	112 173 656,6	43 848 685,8
Dons	211 348 748,1	221 922 665,6	281 584 478,3
Prestations sociales	100 808 993,3	93 630 183,2	106 767 795,3
Autres charges	190 301 372,2	119 446 544,4	140 267 379,4
<b>Solde net de gestion</b>	<b>127 827 747,0</b>	<b>184 948 575,9</b>	<b>286 988 577,4</b>
<b>TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>445 550 725,4</b>	<b>717 738 993,1</b>	<b>928 072 927,7</b>
<i>dont Investissement sur ressources extérieures</i>	<i>136 496 610,5</i>	<i>285 391 881,3</i>	<i>441 268 072,2</i>
Acquisition nette d'actifs non financiers	445 550,7	717 739,0	928 072,9
Actifs fixes	414 047,3	708 676,1	829 814,3
Stocks	747,7	3 026,9	89 518,9
Actifs non produits	30 755,8	6 036,1	8 739,8
<b>Capacité/besoin de financement = Financement</b>	<b>- 317 723,0</b>	<b>- 532 790,4</b>	<b>- 641 084,4</b>
<b>TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)</b>	<b>- 316 210,2</b>	<b>- 487 448,3</b>	<b>- 633 319,7</b>
Actifs financiers	- 27 204,5	- 1 187,8	237 499,5
Intérieurs	- 28 511,7	- 1 187,8	232 951,1
Extérieurs	1 307,2	-	4 548,4
Passifs	289 005,7	486 260,6	870 819,2
Intérieurs	- 8 448,5	- 13 822,8	150 799,3
Extérieurs	297 454,2	500 083,4	720 019,9

**Source : Cadrage DPBEP, avril 2022**

**2.2.1.2. En matière de dette publique**

Sur la période 2019-2021, l'encours de la dette publique a connu une progression continue de 22,9% en moyenne annuelle passant de 3 967,5 milliards de FCFA à fin décembre 2019 à 5 992,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2021.

Ainsi, le ratio « encours de la dette publique rapporté au PIB » est passé de 42,3% en 2019 à 55,5% en 2021 pour un seuil communautaire de 70% au maximum. Malgré le respect de ce ratio, le rythme de croissance de l'encours de la dette est très élevé et imprimé par l'accélération de la dette intérieure.

S'agissant de l'**encours de la dette extérieure**, il suit une croissance annuelle moyenne de 13,9%, passant de 2 188,6 milliards de FCFA en 2019 à 2 837,1 milliards de FCFA en 2021. La dette extérieure est majoritairement constituée de la dette multilatérale (88,6%) en 2021.

Quant à la **dette intérieure**, son encours connaît une progression plus accrue que celui de la dette extérieure. Ainsi, il passe de 1 779,0 milliards de FCFA à fin décembre 2019 à 2 313,4 milliards de FCFA à fin décembre 2020 pour atteindre 3 155,6 milliards de FCFA en 2021, soit une progression de 33,2% en moyenne annuelle sur la période 2019-2021. Pour la première fois en 2021, la composante intérieure de la dette publique a dépassé sa composante extérieure de 318,5 milliards de FCFA (11,2%).

L'augmentation de la dette intérieure en 2021 s'explique principalement par l'émission des bons et obligations du Trésor qui représentent 84,2% de l'encours de la dette intérieure (soit 44,3% de l'encours total de la dette publique). En 2021, le montant global des émissions de titres publics (bons et obligations du Trésor) s'est élevé à 1 389,1 milliards de FCFA contre 1 073,0 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 316,1 milliards de FCFA).

**Tableau 3 : Structure de l'encours de la dette publique entre 2019 et 2021**

<b>ANNEES</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dette multilatérale (%)	49,0	45,6	41,9
Dette bilatérale (%)	5,7	5,2	4,4
Allocation de DTS (%)	0,0	0,0	1,5
Banques commerciales (%)	3,6	7,3	7,1
Bons et obligation du trésor (%)	37,9	39,0	44,3
Institutions non financières (%)	3,8	2,9	0,7
<b>Total (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2022

En ce qui concerne le service de la dette publique, il s'est établi à 807,0 milliards de FCFA en fin 2021 et se réparti entre les créanciers extérieurs et intérieurs pour des montants respectifs de 101,2 milliards de FCFA et 705,8 milliards de FCFA, contre 627,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une progression de 28,6%.

Le service de la dette intérieure s'est accru de 30,1% en passant de 542,6 milliards de FCFA en 2020 à 705,8 milliards de FCFA en 2021. Cette hausse est la résultante du recours de plus en plus accru ces dernières années au financement domestique, notamment la titrisation des crédits TVA ainsi que les bons et obligations du Trésor en lien avec la réalisation de projets et programmes de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES-II).

Le service de la dette extérieure s'est situé à 101,2 milliards de FCFA en 2021 contre 84,9 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 19,1%.

Il convient de préciser que dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) l'annulation opérée en trois (03) phases sur la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 décembre 2021 consentie par le FMI et certains pays participant à l'initiative G20, en réponse aux effets néfastes de la COVID-19, ont contribué à l'allègement du poids du service de la dette extérieure.

Pour la première phase (mai - décembre 2020), le montant du service suspendu s'est établi à 9,12 milliards de FCFA. Pour les deux dernières phases (janvier – juin 2021 et juin-décembre 2021), les montants escomptés en termes de report ont été respectivement de 6,7 milliards de FCFA et 7,0 milliards de FCFA.

Aussi, le FMI a décidé de l'annulation du service de la dette (principal et intérêt), estimé à 14,0 milliards de FCFA en 2020 et 17,2 milliards de FCFA en 2021.

Le ratio « service de la dette extérieure sur recettes budgétaires » se situe à 5,3% en 2021 contre 5,2% en 2020 pour un seuil maximum de 18,0%.

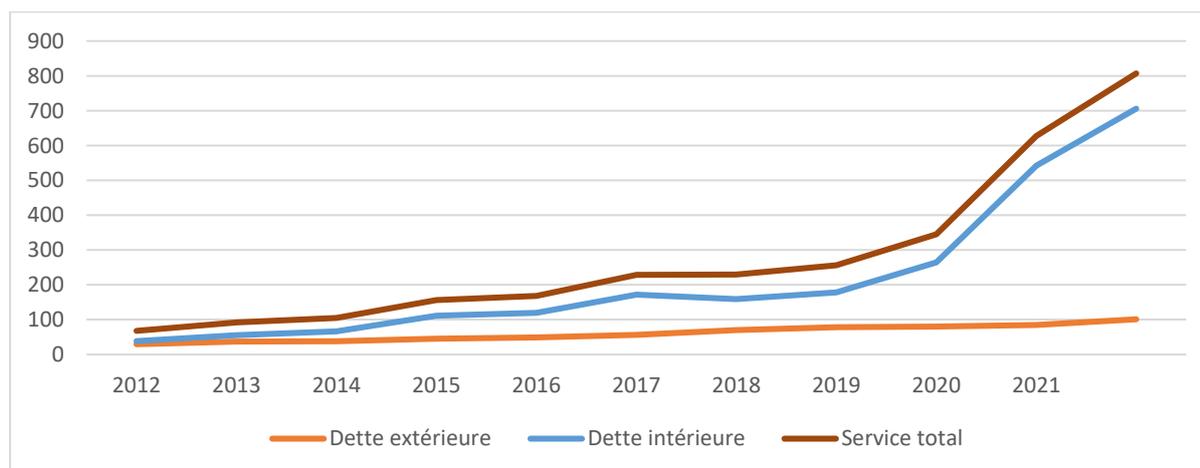
**Tableau 4 : Structure du service de la dette publique de 2019-2021 (en milliards de FCFA)**

Type de service	2019	2020	2021
<b>Dette extérieure</b>	<b>80,45</b>	<b>84,92</b>	<b>101,16</b>
Principal	58,95	61,37	72,53
Charges	21,51	23,55	28,63
<b>Dette intérieure</b>	<b>264,62</b>	<b>542,57</b>	<b>705,84</b>
Principal	169,06	426,21	542,63
Charges	95,56	116,36	163,22
<b>Service total</b>	<b>345,07</b>	<b>627,49</b>	<b>807,00</b>
Recettes budgétaires (hors dons)	1 697,86	1 636,01	1 911,80
Service extérieur/recettes budgétaires	4,7%	5,2%	5,3%

Source : DGTCP/ DDP, avril 2022

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du service de la dette publique entre 2012 et 2021, dominé majoritairement par la composante intérieure.

**Graphique 3: Evolution du service de la dette publique entre 2012 et 2021 (en milliards FCFA)**



Source : Cadastre DPBEP, avril 2022

## 2.2.2. Perspectives des finances publiques en 2022

### 2.2.2.1. En matière de recettes et de dépenses

Pour atteindre les objectifs de mobilisation des **recettes** du budget de l'Etat, exercice 2022, des nouvelles mesures fiscales seront opérationnalisées, en plus des réformes déjà en cours. Ces mesures visent l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du rendement de l'impôt et la promotion des télé-procédures. Il s'agit entre autres (i) de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la contribution des microentreprises, (ii) de la modernisation du système d'évaluation des investissements au niveau des guichets uniques du foncier, (iii) de l'opérationnalisation de nouveaux services des Impôts, (iv) de l'informatisation de tous les offices de douane et la relecture des compétences des bureaux et (v) du renforcement du contrôle non-intrusif.

En matière de mobilisation des ressources extraordinaires, il s'agira notamment (i) de la poursuite du recours au marché financier régional ainsi que l'exploitation des opportunités offertes par les institutions de développement en vue du financement des investissements, (ii) du développement du Partenariat public-privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance et (iii) du développement de la coopération Sud-sud dans le cadre de la capitalisation des meilleures pratiques des pays du sud.

Les recettes se situeraient à 2 296,4 milliards de FCFA en 2022 contre 2 189,0 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 4,9%. Cette hausse serait imprimée par les recettes fiscales et les dons qui augmenteraient respectivement de 4,1% et de 22,3%, les autres recettes connaîtraient une baisse de 9,9%.

L'accroissement des recettes fiscales se constaterait au niveau des « Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » (+1,9%), des « impôts sur les salaires et la main d'œuvre » (+7,1%), des « impôts sur le patrimoine » (+5,5%), des impôts sur les biens et services (+3,9%) et des « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » (+10,9%).

Quant à l'augmentation des dons (+22,3%), elle serait enregistrée aussi bien au niveau des dons courants (+45,1%) que des dons en capital (+12,9%).

S'agissant des « autres recettes » (recettes non fiscales), elles enregistreraient un repli de 23,2 milliards de FCFA (-9,9%), sous l'influence de l'absence de recouvrement des recettes de téléphonie mobile, nonobstant la hausse des « amendes, pénalités et confiscations » (+13,0 milliards de FCFA). Les « ventes de biens et services » et les « revenus de la propriété » diminueraient respectivement de 1,3 milliards de FCFA et 34,9 milliards de FCFA en 2022.

Concernant les **dépenses**, le Gouvernement entend poursuivre, d'une part, les efforts de maîtrise de l'évolution des charges de personnel afin de créer plus d'espace budgétaire pour la couverture des autres natures de dépenses et, d'autre part, l'optimisation des procédures de passation de la commande publique et de la chaîne de la dépense publique.

Ainsi, les dépenses se chiffreraient à 2 894,3 milliards de FCFA en 2022 contre 2 830,1 milliards de FCFA en 2021, soit une progression de 2,3%. Elles seraient constituées à hauteur de 66,3% de charges (dépenses courantes) et de 33,7% d'acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissements).

Les charges hausseraient de 0,9% en 2022 par rapport à 2021. Cette évolution résulterait, d'une part, de l'augmentation des « rémunérations des salariés » (+6,4%), de l'« utilisation de biens et services » (+5,4%), des « intérêts » (+1,7%), des « subventions » (+111,3%) et des « autres charges » (+19,3%) et,

d'autre part, d'une baisse des « dons » (-44,6%) et des « prestations sociales » (-6,3%). La hausse des subventions est due principalement à la forte augmentation des allocations budgétaires destinées à la prise en charge des hydrocarbures. En effet, cette subvention est passée de 31,3 milliards de FCFA en 2021 à 80,0 milliards de FCFA en 2022.

S'agissant des acquisitions nettes d'actifs non financiers, elles progresseraient de 5,0% en 2022 par rapport à 2021. Cette tendance haussière résulterait d'une augmentation des acquisitions nettes d'actifs non financiers financées sur ressources propres (+29,0%) et d'une diminution des acquisitions nettes d'actifs non financiers financées sur ressources extérieures (-21,6%).

En somme, l'exécution des opérations financières de l'Etat connaîtrait un **solde net** de gestion de 376,3 milliards de FCFA en amélioration de 89,3 milliards de FCFA par rapport à 2021. Quant à la « **capacité / besoin de financement** », il s'afficherait à -597,9 milliards de FCFA en 2022 contre -641,1 milliards de FCFA en 2021. Ce besoin de financement ressortirait à 5,1% du PIB contre 5,9% du PIB en 2021.

### 2.2.2.2. En matière de dette publique

Sur la base des décaissements et des remboursements prévus, l'encours total de la dette publique est projeté à 6 713,6 milliards de FCFA en 2022 contre 5 992,7 milliards de FCFA à fin 2021, soit une progression de 12,2%. Il se composerait de 3 116,3 milliards de FCFA de dette extérieure et 3 597,3 milliards de FCFA de dette intérieure. Le taux d'endettement se situerait à 57,4% à fin 2022 contre 55,5% en 2021.

Le service de la dette publique se situerait à 1 115,4 milliards de FCFA à fin 2022 contre 807,0 milliards de FCFA en 2021, soit un accroissement de 308,4 milliards de FCFA (+38,2%). Il serait dominé par le service de la dette intérieure qui ressortirait à 948,8 milliards de FCFA, soit 85,1% du service de la dette. Le ratio « service extérieur/recettes budgétaires (hors dons) » s'établirait à 8,4% en 2022 contre 5,3% en 2021.

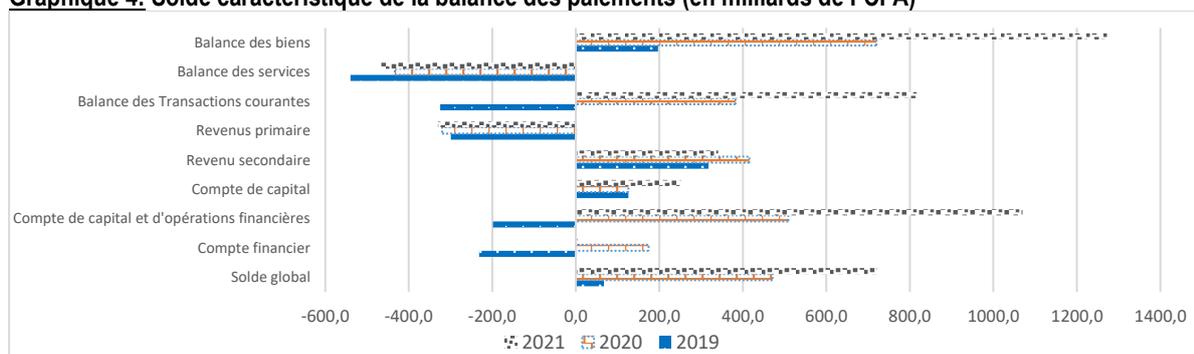
## 2.3. Balance des paiements

### 2.3.1. Situation de la balance des paiements sur la période 2019-2021

Les transactions économiques avec l'extérieur se sont traduites au cours de la période 2019-2021 par une consolidation de l'excédent du solde global de la balance des paiements, ressortant à +721,3 milliards de FCFA en 2021 après des soldes de +470,8 milliards de FCFA et +67,4 milliards de FCFA respectivement en 2020 et en 2019, soit un excédent moyen de 419,8 milliards de FCFA.

Cette évolution est imputable à l'amélioration de la balance des biens et du solde du compte de capital et des opérations financières.

**Graphique 4: Solde caractéristique de la balance des paiements (en milliards de FCFA)**

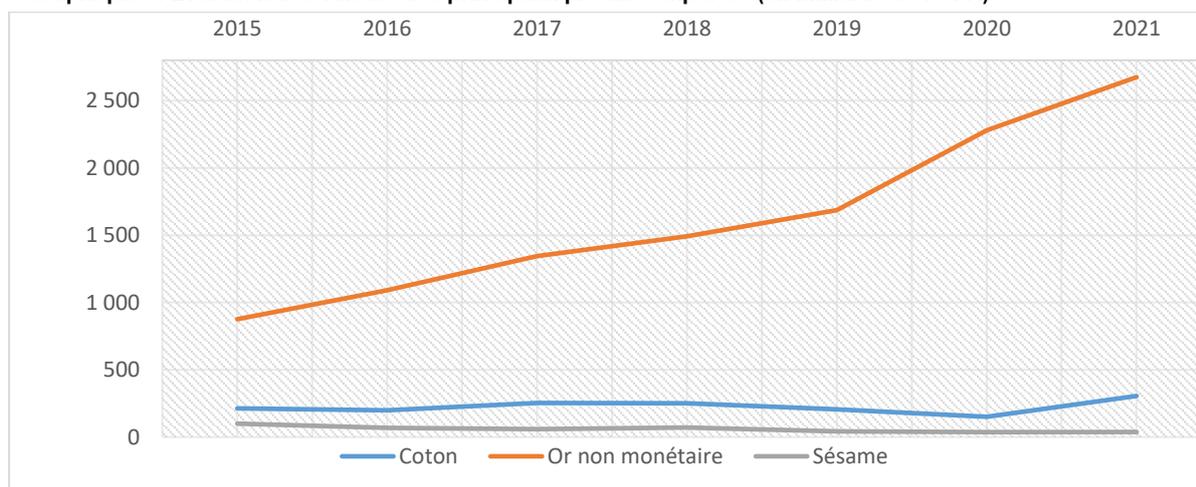


**Source : Cadrage DPBEP, avril 2022**

La balance commerciale s'est affichée excédentaire sur la période 2019-2021, avec un niveau moyen de +731,1 milliards de FCFA par an, à la faveur du dynamisme des exportations et d'une stagnation des importations.

Les exportations en Free on board (FOB) des biens se sont accrues durant la période 2019-2021, avec une progression moyenne de 20,8% par an, en relation avec la bonne tenue des exportations d'or (+25,9% en moyenne par an) dont le cours a connu une constante progression (+13,5% par an sur la période sous revue).

**Graphique 5: Evolution des valeurs des principaux produits exportés (en milliards de FCFA)**



**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2022

Les importations en FOB se sont légèrement redressées en 2021 (+1,4%) après deux années consécutives de baisse. Toutefois, sur la période 2019-2021, le volume des importations est en léger repli (-0,7%).

La balance des transactions courantes, structurellement déficitaire, a affiché des excédents exceptionnels deux années consécutives, ressortant à +817,7 milliards de FCFA en 2021 après +382,6 milliards de FCFA en 2020 contre un déficit de 324,5 milliards de FCFA en 2019. En pourcentage du PIB, ce solde est passé de -3,5% en 2019 à 3,8% en 2020 pour atteindre 7,6% en 2021.

Le tableau suivant synthétise la situation de la balance des paiements sur la période 2019-2021.

**Tableau 5 : Situation de la Balance des Paiements sur la période 2019-2021 (en milliers de FCFA)**

Composantes	2019	2020	2021
Exportations	2 294 193 260,8	2 761 851 082,6	3 345 379 844,1
Importations	2 097 416 176,8	2 041 496 399,0	2 069 172 217,3
Balance des biens	-343 005 575,9	286 856 102,2	807 048 277,0
Balance transaction courantes (Dons inclus)	-324 464 794,6	382 642 917,7	817 733 769,3
Balance transaction courantes (Dons inclus) en % du PIB	-3,5	3,8	7,6
<b>Solde global</b>	<b>67 405 144,2</b>	<b>470 752 156,6</b>	<b>721 317 353,7</b>

**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2022

### 2.3.2. Balance des paiements en 2022

Les échanges extérieurs seraient marqués par une évolution contrastée des cours des deux principaux produits d'exportation que sont l'or (+8,9%) et le coton fibre (-1,0%). Parallèlement, le cours du baril du

pétrole devrait s'apprécier en 2022, dans un contexte de tensions géopolitiques notamment en Europe et d'appréciation du cours moyen du dollar US.

Dans ce contexte d'ensemble, les transactions avec le reste du monde devraient connaître des améliorations du compte courant, du compte de capital et du compte financier.

Le **solde global** de la balance des paiements demeurerait excédentaire en 2022, s'affichant à 564,7 milliards de FCFA contre 721,3 milliards de FCFA en 2021, soit une diminution de 21,7% sur un an.

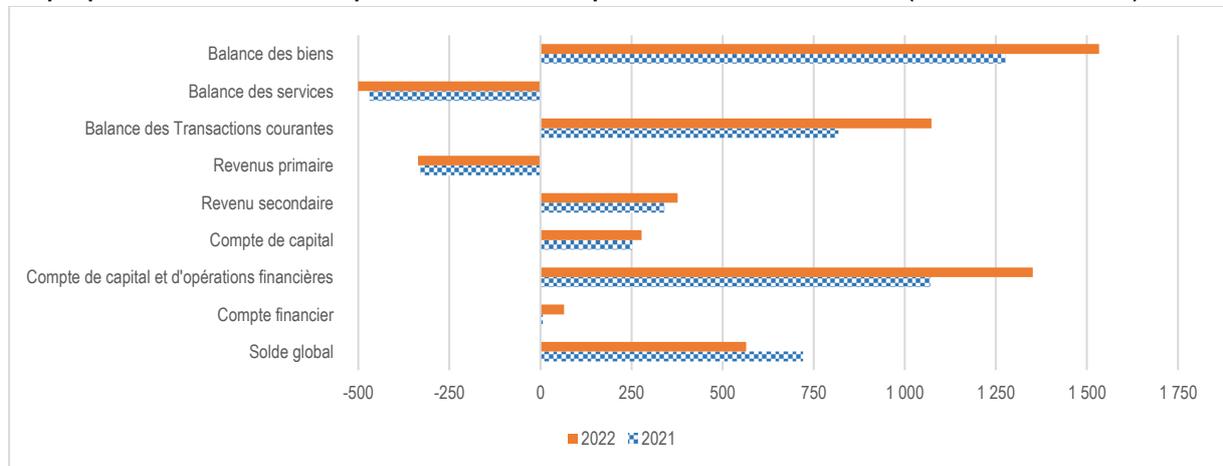
Relativement aux transactions courantes avec le reste du monde, elles se solderaient par un excédent de 1 073,5 milliards de FCFA en 2022, en amélioration de 255,7 milliards de FCFA d'une année à l'autre. En pourcentage du PIB, le solde extérieur courant s'afficherait à +9,2% en 2022 contre +7,6% en 2021. Cette évolution favorable reflète particulièrement celle de la balance des biens.

La balance des biens se solderait par un excédent de 1 533,0 milliards de FCFA en 2022 contre un excédent de 1 276,2 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 256,8 milliards de FCFA (+20,1%). Cette évolution s'expliquerait par une hausse attendue des exportations (+326,1 milliards de FCFA) plus importante que celle des importations (+69,3 milliards de FCFA).

Les exportations devraient augmenter de 9,7% en 2022, pour atteindre 3 671,4 milliards de FCFA, dont 2 993,9 milliards de FCFA pour l'or, 279,9 milliards de FCFA pour le coton fibre, 109,7 milliards de FCFA pour le zinc, 42,0 milliards de FCFA pour la noix de cajou et 39,5 milliards de FCFA pour le sésame.

Quant aux importations, elles sont projetées en progression de 3,3% par rapport à 2021, pour ressortir à 2 138,5 milliards de FCFA en 2022, dont 691,2 milliards de FCFA pour les biens d'équipements, 598,9 milliards de FCFA pour les biens intermédiaires et 592,6 milliards de FCFA pour les produits pétroliers.

**Graphique 6: Soldes caractéristiques de la balance des paiements en 2021 et en 2022 (en milliards de FCFA)**



**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2022

## 2.4. Secteur monétaire sur la période 2019-2021

L'évolution de la situation monétaire a été marquée, entre 2019 et 2021, par un accroissement des Actifs extérieurs nets (AEN) de 1 197,3 milliards de FCFA (+33,9%), des créances intérieures de 419,3 milliards de FCFA (+6,6%) et des passifs à caractère non monétaire de 301,3 milliards de FCFA (+19,1%), induisant une progression de la masse monétaire de 1 596,9 milliards de FCFA (+41,8%). Suivant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire est tirée aussi bien par les AEN que par le crédit au secteur privé.

**Tableau 6 : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties de 2019-2021 (en milliers FCFA)**

<b>Contrepartie de la masse monétaire</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>4 056 409 714,7</b>	<b>4 779 213 369,9</b>	<b>5 653 328 767,1</b>
<i>Variation en % de la masse monétaire</i>	<i>9,1</i>	<i>17,8</i>	<i>18,3</i>
Actifs extérieurs nets	1 507 653 899,9	1 983 664 176,4	2 704 981 530,1
Créances intérieures	3 068 074 534,8	3 380 845 823,9	3 487 394 648,9
Créances nettes sur l'Administration Centrale	151 860 000,0	192 370 000,0	-66 510 000,0
Créances sur les autres secteurs (crédit à l'économie)	2 916 212 135,4	3 188 466 157,7	3 553 902 282,8
<i>Variation en % du crédit à l'économie</i>	<i>9,4</i>	<i>9,3</i>	<i>11,5</i>
Passifs à caractère non monétaire	718 760 000,0	842 290 000,0	1 020 110 000,0
Autres postes nets	- 199 430 000,0	- 185 370 000,0	- 481 050 000,0
<i>Masse monétaire en % du PIB</i>	<i>43,3</i>	<i>47,1</i>	<i>52,3</i>
<i>Crédit à l'économie en % du PIB</i>	<i>31,1</i>	<i>31,4</i>	<i>32,9</i>

**Source :** BCEAO, statistiques monétaires à fin janvier 2022

En ce qui concerne les crédits recensés à la Centrale des risques, après la baisse de 8,8% enregistrée entre 2017 et 2018, ils ont augmenté pour atteindre 2 956,3 milliards de FCFA à fin décembre 2021, correspondant à une hausse de 13,1% par rapport à fin décembre 2020 et représentant 27,4% du PIB.

Suivant la répartition sectorielle à fin décembre 2021, les principaux secteurs bénéficiaires des crédits octroyés sont les services divers avec une part du volume des crédits de 33,9%, les activités industrielles et le commerce avec 20,4%, les bâtiments et travaux publics avec 14,8% et les transports et communications avec 8,5%. Le secteur agricole demeure toujours faiblement financé avec une part relative qui est passée de 1,8% à fin décembre 2020 à 2,1% à fin décembre 2021, soit une légère hausse de 0,3 point de pourcentage sur un an.

**Tableau 7 : Répartition sectorielle des crédits recensés à la centrale des risques de 2019 à 2021**

<b>Rubrique</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Volume de crédits (en milliers de F CFA)</b>	<b>2 467 080 000,0</b>	<b>2 614 617 584,7</b>	<b>2 956 332 460,1</b>
Agriculture, sylviculture et pêche (%)	3,7	1,8	2,1
Industrie (%)	17,1	19,1	20,4
BTP (%)	16,4	16,7	14,8
Commerce (%)	19,0	18,0	20,4
Transports et communication (%)	10,8	9,9	8,5
Services divers (%)	32,9	34,4	33,9

**Source :** BCEAO, statistiques monétaires à fin février 2022

### III. PROJECTIONS SUR LA PERIODE 2023-2025

L'exercice de prévision sur la période 2023-2025 consiste à partir des éléments du contexte économique précédemment définis pour projeter les possibilités de mobilisation de ressources aussi bien internes qu'externes et à les affecter à la prise en charge des dépenses, en lien avec les priorités du Gouvernement sur la période considérée.

En vue d'assurer une sincérité et une crédibilité du cadrage budgétaire, les prévisions ont été faites sur la base :

- des projections du cadre macroéconomique qui définit les perspectives de croissance de l'activité économique sur la période ;
- de l'évolution de la mobilisation effective des recettes sur la période 2019-2021 ;
- des perspectives pour le reste de l'année 2022.

En outre, les prévisions du cadre budgétaire ont tenu compte de la volonté affichée du Gouvernement d'accroître les ressources propres pour une meilleure couverture des investissements structurants définis dans le cadre de ses priorités et choix stratégiques.

La tranche 2023 du DPBEP 2023-2025 préfigure le projet de loi de finances initiale (LFI), exercice 2023 qui sera soumis au Parlement.

#### 3.1. Priorités et choix stratégiques du budget 2023

Les orientations et choix stratégiques budgétaires pour l'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023 ont été définies en lien avec le contexte international, sous régional et national relativement difficile.

##### 3.1.1. Priorités du budget pour 2023

Après l'avènement du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR), le 24 janvier 2022, le Burkina Faso s'est doté d'une Charte et d'un Agenda de la Transition. Les principales missions de la Transition édictées par ladite Charte sont les suivantes :

- lutter contre le terrorisme, restaurer l'intégrité du territoire national et assurer la sécurité dans une dynamique progressive et de consolidation ;
- apporter une réponse efficace et urgente aux drames socioéconomiques et communautaires provoqués par l'insécurité ;
- renforcer la gouvernance, lutter contre la corruption et les infractions connexes par la mise en œuvre de réformes hardies et requises dans tous les secteurs ;
- assainir et refonder la vie politique en la débarrassant des vices et pratiques contraires aux valeurs et principes consacrés par la Charte de la Transition ;
- assurer un retour à une vie démocratique portée par une nouvelle république au service des idéaux et aspirations profondes du peuple ;
- œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Les priorités du budget 2023 sont basées sur les quatre (04) piliers de l'Agenda de la Transition, identifiés en lien avec les missions susmentionnées et qui se déclinent comme suit :

**Pilier I** : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire ;

**Pilier II** : répondre à la crise humanitaire ;

**Pilier III** : refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et ;

**Pilier IV** : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

### **3.1.1.1. La lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire**

Ce pilier vise à libérer les zones occupées par les groupes terroristes et à créer les conditions sécuritaires nécessaires au retour de l'Etat et des populations dans les zones qui seront libérées de l'occupation des groupes armés terroristes.

Les attaques terroristes ont entamé la cohésion sociale, fragilisé et déconstruit l'Etat dont les agents ont été contraints d'abandonner leurs postes pour échapper aux menaces. Dès lors, la restauration de l'intégrité du territoire s'impose comme la priorité des priorités par une lutte implacable contre le terrorisme.

A cet effet, le Gouvernement de Transition envisage la mise en œuvre des actions majeures suivantes :

- le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité (FDS) en vue de libérer les localités occupées par les terroristes ;
- l'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme ;
- l'amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) dans la lutte contre le terrorisme ;
- l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme ;
- la réinstallation des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes ;
- l'assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre ;
- l'amélioration de la gestion de la collecte et de l'exploitation de l'information en rapport avec les activités terroristes ;
- l'opérationnalisation de la Politique de sécurité nationale ;
- l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et ;
- l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent au Burkina Faso.

### **3.1.1.2. La réponse à la crise humanitaire**

A fin décembre 2021, le Burkina Faso a enregistré plus d'un million cinq cent mille de Personnes déplacées internes (PDI). Ce nombre s'accroît avec l'aggravation de la crise sécuritaire. Dans le même temps, la flambée des prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité est une réalité quotidienne.

Par ailleurs, la saison agricole 2021 a été déficitaire dans son ensemble en lien entre autres, avec la mauvaise pluviosité mais aussi avec l'abandon des zones de production à cause de l'insécurité.

Ainsi, les actions du Gouvernement de Transition porteront entre autres sur :

- le soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité ;
- la mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme ;
- la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme et ;
- la mise en œuvre de programmes de soutien aux initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes exposés aux risques de basculement dans la radicalisation et à l'extrémisme violent.

### **3.1.1.3. La refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance**

Le Burkina Faso vit une crise profonde de l'Etat. En effet, la corruption électorale a affecté les fondations éthiques du système démocratique. La place prépondérante qu'occupe l'argent dans le jeu politique empêche une saine compétition et ne garantit pas la transparence des règles de ce jeu.

En outre, la corruption dans la gestion quotidienne de l'Etat, la mauvaise allocation des ressources et le choix inapproprié des investissements, le népotisme, le clientélisme, le clanisme, le corporatisme de certains serviteurs de l'Etat ont fini par créer une rupture profonde de confiance entre gouvernants et gouvernés.

Par ailleurs, l'Etat n'a pas toujours su répondre aux besoins des populations, notamment en matière de justice, d'éducation, de santé, d'eau, d'assainissement, d'énergie, d'assistance aux personnes vulnérables et de gouvernance locale.

Il est donc urgent de repenser l'Etat dans tous ses compartiments afin de le recentrer sur l'intérêt général.

Dans cette dynamique, les actions du Gouvernement de Transition porteront sur :

- la détermination d'une orientation politique et stratégique en matière de coopération et au besoin, la révision de certains accords internationaux ;
- l'institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales ;
- la stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères dans une loi organique et à terme dans la Constitution ;
- la révision du code électoral et la refonte du fichier électoral ;
- l'adoption d'une nouvelle Constitution ;
- l'adoption de tous les décrets pour un meilleur fonctionnement de l'ASCE-LC ;
- la dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite ;
- l'adoption des décrets d'application de la loi d'accès aux documents administratifs par le citoyen et la presse ;
- la rationalisation de l'achat et de l'utilisation des moyens roulants de l'Etat ;
- la poursuite des réformes en matière de foncier urbain et rural ;
- l'amélioration de la gouvernance des Collectivités territoriales ;
- la poursuite des investissements et des réformes en matière de santé ;

- l'amélioration de la qualité et de l'accès au système éducatif ;
- le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur ;
- l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie de qualité et aux logements décentes ;
- le développement de la production agricole sous maîtrise d'eau et ;
- la relance des travaux d'infrastructures industrielles, hydrauliques et routières.

#### **3.1.1.4. La quête de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale**

Depuis son indépendance, le Burkina Faso a connu de nombreuses crises sociologiques qui ont eu des conséquences néfastes sur la cohésion sociale. Plusieurs initiatives ont été entreprises dans le domaine de la réconciliation nationale.

Cependant, la situation sécuritaire exerce une pression inédite sur le tissu social national et particulièrement dans les communautés, marquée parfois par des affrontements, voire des violences extrêmes. Il convient de poursuivre le chantier de la réconciliation nationale qui permettra d'amorcer le processus de reconstitution du tissu social.

A cet effet, les priorités seront centrées sur les actions suivantes :

- la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés ;
- la poursuite du processus de la réconciliation nationale ;
- l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice et ;
- le soutien à l'organisation des assises criminelles.

#### **3.1.2. Choix stratégiques budgétaires pour l'exercice 2023**

La définition des choix stratégiques en matière de recettes et de dépenses s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du Gouvernement. En la matière, il s'agit particulièrement de la mise en œuvre des actions prioritaires énumérées plus haut au titre des priorités du Gouvernement de Transition pour l'année 2023.

**En matière budgétaire**, les choix stratégiques reposent toujours sur la couverture de plus en plus importante des charges du budget par les recettes propres et le recours aux autres formes de concours, notamment les financements extérieurs sous forme d'appuis budgétaires, le marché financier sous-régional ou les PPP.

Pour ce qui est de **l'accroissement continu des recettes propres**, il s'agira de poursuivre la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt d'une part, et de parachever les réformes visant à accroître de manière substantielle l'assiette fiscale d'autre part.

**En matière de dépenses**, les choix stratégiques reposent prioritairement sur l'efficacité du système à travers une optimisation de l'allocation des ressources d'une part et la qualité de la budgétisation pour une bonne exécution du budget d'autre part. Ainsi, les efforts déployés à l'endroit des secteurs prioritaires seront renforcés afin d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier. Aussi, un accent sera mis sur les

secteurs de la défense et de la sécurité en vue d'assurer les moyens nécessaires pour faire face à la crise sécuritaire.

Au titre de la modernisation des procédures de la dépense publique, il s'agira de poursuivre la dématérialisation des processus de passation de la commande publique et des documents de la chaîne de la dépense publique.

### **3.2. Cadrage macroéconomique 2023-2025**

Le cadrage macroéconomique qui sous-tend l'élaboration du cadre budgétaire a été fait en tenant compte :

- de la situation économique sur la période 2019-2021 ainsi que des perspectives de 2022 ;
- de l'environnement international et national ;
- des hypothèses sur l'évolution des cours de principales matières d'exportation.

#### **3.2.1. Secteur réel**

L'activité économique devrait maintenir son dynamisme, sous les hypothèses d'une accalmie des tensions géopolitiques au niveau international, d'une maîtrise de nouveaux variants de COVID-19, d'une situation sécuritaire nationale normalisée, d'un climat socio-politique apaisé et d'une pluviosité favorable sur la période de projection. Ainsi, l'activité économique connaîtrait une croissance projetée à 6,8% en 2023. Cette croissance serait tirée par l'ensemble des secteurs [secondaire (+8,7%), tertiaire (+6,1%) et primaire (+5,1%)].

Pour les années 2024 et 2025, l'activité économique enregistrerait des croissances respectives de 6,1% et 6,0%. Cette évolution serait principalement impulsée par le secteur secondaire (+6,5%) en 2024 et (+6,9%) en 2025.

**Concernant le secteur primaire**, la bonne tenue des activités serait soutenue par la consolidation des actions entreprises en 2022 et par la poursuite des grands projets de modernisation de l'agriculture.

Ainsi, le secteur enregistrerait une croissance de 5,1% en 2023, tirée principalement par l'agriculture de rente (+7,5%), l'agriculture vivrière (+4,9%) et l'égrenage du coton (+16,3%). La part de ce secteur à la formation du PIB se situerait à 18,9% et sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,0 point de pourcentage en 2023.

Pour les années 2024 et 2025, la VA du secteur primaire augmenterait respectivement de 5,3% et 4,8% sous l'impulsion du sous-secteur de l'agriculture. La part de ce secteur dans la formation du PIB serait de 18,8% en 2024 et 18,7% en 2025. Sa contribution à la croissance du PIB s'établirait à 1,0 point de pourcentage en 2024 et 0,9 point de pourcentage en 2025.

**S'agissant du secteur secondaire** en 2023, la bonne tenue des activités proviendrait des branches « extraction d'or » (+9,6%), « fabrication de ciments et autres produits minéraux » (+8,3%) et « BTP » (+8,7%). Le secteur connaîtrait une croissance de 8,7%. Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB serait de 2,5 points de pourcentage. Sa part à la formation du PIB se situerait à 28,3% en 2023.

Pour les années 2024 et 2025, la VA du secteur enregistrerait une croissance de 6,5% et 6,9%. Cette performance serait liée notamment à celle des branches « extraction d'autres minerais métalliques » (+69,5% en 2024 et +18,3% en 2025), et « extraction d'or » (+2,2% en 2024 et +8,2% en 2025).

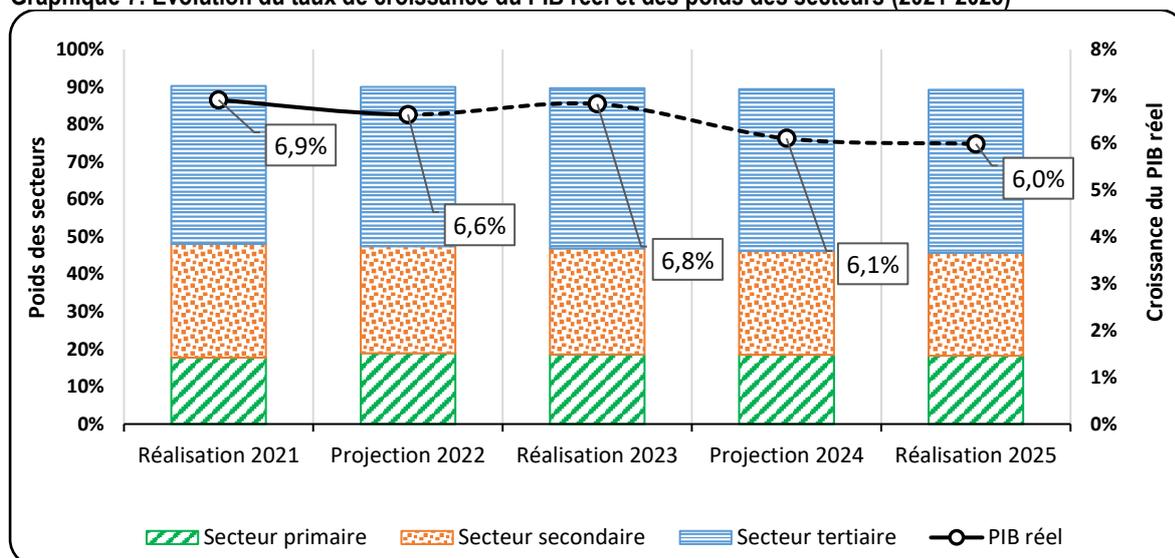
En somme, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB serait de 1,8 point de pourcentage en 2024 et 1,9 point de pourcentage en 2025. Il contribuerait à la formation du PIB à 27,8% en 2024 et 27,5% en 2025.

**Quant au secteur tertiaire**, à la faveur des performances dans les secteurs primaire et secondaire, il serait soutenu par le dynamisme des branches « activités immobilières », « commerce et réparation » et « hôtellerie et restauration ».

Ainsi, la VA du secteur tertiaire connaîtrait une hausse de 6,1% en 2023 tirée principalement par les branches « hôtellerie et restauration » (+12,1%), « activités immobilières » (+9,5%) et « commerce et réparations » (+10,2%). La part de ce secteur (y compris impôts et taxes net sur les produits) dans la formation du PIB se situerait à 53,1%. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 3,3 points de pourcentage.

Pour les années 2024 et 2025, le secteur tertiaire afficherait des croissances respectives de 5,7% et 5,9%. La part de ce secteur (y compris impôts et taxes nets sur les produits) dans la formation du PIB ressortirait à 53,8 % en 2024 et à 54,3 % en 2025. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 3,3 points de pourcentage en 2024 et de 3,1 points de pourcentage en 2025.

**Graphique 7: Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids des secteurs (2021-2025)**



**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2022

Selon l'optique de la demande, la croissance serait tirée en 2023 par la consommation finale (+6,3 points de pourcentage) et l'investissement (+1,0 point de pourcentage), les échanges extérieurs contribuant négativement (-0,5 point de pourcentage). Pour la période 2024-2025, la croissance serait portée par la consommation finale (+5,8 points de pourcentage) et l'investissement (+1,1 point de pourcentage), les échanges extérieurs contribuant négativement (-0,6 point de pourcentage).

**La consommation finale** en valeur nominale enregistrerait un accroissement de 11,3% en 2023. Cette dynamique serait soutenue par la consommation finale des ménages (+13,6%) et celle des administrations (+5,4%). En 2024 et 2025, la consommation finale progresserait respectivement de 13,3% et de 9,3%.

**Pour ce qui est de la Formation brute de capital fixe (FBCF)**, elle augmenterait de 10,7% en valeur nominale en 2023. Elle s'inscrirait en hausse continue en 2024 et en 2025 en progressant respectivement à 9,2% et 7,2%. Cette dynamique serait soutenue aussi bien par la FBCF privée que publique. S'agissant

de l'investissement privé, le dynamisme du secteur des services expliquerait sa bonne tenue. Quant à l'investissement public, sa progression s'expliquerait par la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socio-économiques, notamment le programme de développement des infrastructures dans le Sahel ainsi que la consolidation des investissements en matière d'énergie, d'infrastructures routières et de télécommunication.

### **3.2.2. Balance des paiements**

**Au titre de la balance des paiements**, la balance commerciale s'afficherait excédentaire en 2023, ressortant à +1 855,8 milliards de FCFA après +1 533,0 milliards de FCFA en 2022, soit une amélioration de 322,9 milliards de FCFA.

Cette évolution s'expliquerait par une progression plus importante des exportations (+433,1 milliards de FCFA) que celle des importations (+110,2 milliards de FCFA).

Les exportations s'établiraient à 4 104,5 milliards de FCFA en 2023, dont 2 993,9 milliards de FCFA pour l'or, 279,9 milliards de FCFA pour le coton et 39,5 milliards de FCFA pour le sésame.

Quant aux importations, elles sont projetées à 2 248,7 milliards de FCFA, dont 739,6 milliards de FCFA pour les biens d'équipements, 628,9 milliards de FCFA pour les biens intermédiaires et 595,0 milliards de FCFA pour les produits pétroliers.

Pour les années 2024 et 2025, la balance commerciale connaîtrait un excédent en amélioration continue, s'affichant respectivement à +1 897,3 milliards de FCFA et +2 149,8 milliards de FCFA. Les exportations connaîtraient des augmentations de 147,7 milliards de FCFA et 327,9 milliards de FCFA pour se situer respectivement à 4 252,2 milliards de FCFA en 2024 et 4 580,1 milliards de FCFA en 2025. Quant aux importations, elles devraient s'accroître de 106,2 milliards de FCFA et 75,4 milliards de FCFA pour s'afficher respectivement à 2 354,0 milliards de FCFA en 2024 et à 2 430,3 milliards de FCFA en 2025.

La balance des transactions courantes maintiendrait sa tendance excédentaire durant la période 2023-2025.

En pourcentage du PIB, la balance des transactions courantes ressortirait à +10,4% en 2023 après +9,2% en 2022, en amélioration de 1,2 point de pourcentage. Pour les années 2024 et 2025, cette part se renforcerait, s'affichant respectivement à +9,3% et +9,9%.

En somme, la balance des paiements dégagerait un solde global excédentaire de 652,9 milliards de FCFA en 2023, en amélioration de 88,2 milliards de FCFA par rapport à 2022.

Pour les années 2024 et 2025, le solde global bien qu'étant excédentaire, connaîtrait une dégradation respective de 207,9 milliards de FCFA et 107,0 milliards de FCFA pour se situer respectivement à 445,0 milliards de FCFA et 338,0 milliards de FCFA.

### **3.3. Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2023-2025**

Sur la base des hypothèses macroéconomiques, il a été établi le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2023-2025 selon trois (03) scénarii à savoir : le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario de base. Cet exercice a permis de dégager les perspectives de mobilisation de ressources et de les affecter aux différentes natures de dépenses en lien avec les priorités du Gouvernement de Transition et ses engagements avec ses partenaires.

Toutefois, le scénario de base est proposé pour l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 car il offre une prévision réaliste de recouvrement des recettes en phase avec les capacités réelles des régies tout en prenant en compte les orientations stratégiques nationales.

Un basculement vers l'un des deux (02) scénarii alternatifs (optimiste ou pessimiste) pourrait être fait en fonction de l'évolution du contexte économique.

### **3.3.1. Scénario optimiste**

Ce scénario est basé sur la réalisation de conditions relativement plus favorables pour la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, notamment au niveau de l'offre (agriculture, mines, énergie), des investissements (dépenses en capital) et des échanges (importations). L'économie burkinabè pourrait ainsi tirer profit des opportunités plus intéressantes de l'environnement international pour ce qui concerne les cours des matières premières exportées (l'or, le coton et le zinc) et importées (le pétrole). Ainsi, ce scénario offre des perspectives de croissance estimée à 7,6% en 2023 ; 7,2% en 2024 et 6,1% en 2025.

Sur cette base, les recettes budgétaires seraient de 2 758,6 milliards de FCFA en 2023 (en accroissement de 17,4% par rapport à 2022) ; 2 847,2 milliards de FCFA en 2024 et 3 038,0 milliards de FCFA en 2025. Le taux de croissance moyen des recettes budgétaires sur la période 2023-2025 serait de 4,9%.

Les recettes ordinaires se situeraient à 2 468,6 milliards de FCFA en 2023 ; 2 655,1 milliards de FCFA en 2024 et 2 875,8 milliards de FCFA en 2025. La part des recettes ordinaires dans les recettes totales ressortirait à 92,5% en moyenne sur la période.

Les recettes fiscales se situeraient respectivement à 2 215,7 milliards de FCFA en 2023 ; 2 389,1 milliards de FCFA en 2024 et 2 608,0 milliards de FCFA en 2025. Le taux de pression fiscale dans ce scénario ressortirait à 17,2% ; 17,0% et 17,2% respectivement en 2023, 2024 et 2025.

Le niveau global des dépenses se chiffrerait à 3 192,2 milliards de FCFA en 2023 (en accroissement de 9,4% par rapport à 2022) ; 3 241,7 milliards de FCFA en 2024 et 3 338,8 milliards de FCFA en 2025. Ces dépenses s'accroîtraient de 2,3% en moyenne annuelle sur la période.

L'épargne budgétaire se situerait à 418,2 milliards de FCFA en 2023 ; 530,7 milliards de FCFA en 2024 et 673,5 milliards de FCFA en 2025.

Le déficit budgétaire ressortirait à 433,6 milliards de FCFA ; 394,5 milliards de FCFA et 300,9 milliards de FCFA respectivement en 2023, 2024 et 2025 ; soit 2,7% du PIB en moyenne sur la période sous revue.

Le tableau ci-après donne le détail du cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 selon le scénario optimiste.

## Cadrage Budgétaire

**Tableau 8: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025 SCENARIO OPTIMISTE (en milliers de FCFA)**

RECETTES					DEPENSES				
	2022 (LFI)	2023	2024	2025		2022 (LFI)	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB	6,6%	7,6%	7,2%	6,1%					
PIB nominal	11 699 572 726	12 908 437 980	14 034 969 914	15 151 876 294					
Taux de pression fiscale	15,1%	17,2%	17,0%	17,2%					
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>2 010 041 721</b>	<b>2 468 577 470</b>	<b>2 655 114 732</b>	<b>2 875 818 582</b>	<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>1 913 297 142</b>	<b>2 050 361 063</b>	<b>2 124 422 218</b>	<b>2 202 327 066</b>
Recettes Fiscales*	1 762 400 405	2 215 738 916	2 389 103 483	2 607 980 294	Charge financière de la dette	195 800 000	234 160 242	256 656 592	278 153 045
Recettes non Fiscales	247 641 316	252 838 554	266 011 249	267 838 288	Personnel	1 012 034 328	1 097 180 821	1 142 104 962	1 191 519 358
Recettes en Capital	0	0	0	0	Acquisitions de biens et services	207 400 000	209 000 000	212 038 663	214 038 663
					Transferts courants*	497 062 814	509 020 000	512 622 000	517 616 000
					Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
					<b>Epargne budgétaire</b>	<b>96 744 579</b>	<b>418 216 407</b>	<b>530 692 514</b>	<b>673 491 515</b>
<b>Ressources extraordinaires</b>	<b>339 070 829</b>	<b>290 022 430</b>	<b>192 117 237</b>	<b>162 111 086</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>1 005 851 431</b>	<b>1 141 852 833</b>	<b>1 117 297 438</b>	<b>1 136 502 896</b>
<b>Dons</b>	339 070 829	290 022 430	192 117 237	162 111 086	<b>Investissements</b>	<b>995 851 431</b>	<b>1 131 852 833</b>	<b>1 107 297 438</b>	<b>1 126 502 896</b>
Dons projets	221 670 829	191 153 819	139 821 516	139 821 516	Etat	649 690 602	725 000 000	762 184 525	802 184 525
Dons programmes	117 400 000	98 868 611	52 295 721	22 289 570	Dons	221 670 829	191 153 819	139 821 516	139 821 516
					Prêts	124 490 000	215 699 014	205 291 397	184 496 855
					<b>Transferts en capital</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 349 112 550</b>	<b>2 758 599 900</b>	<b>2 847 231 969</b>	<b>3 037 929 668</b>	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2 919 148 573</b>	<b>3 192 213 896</b>	<b>3 241 719 656</b>	<b>3 338 829 962</b>
					<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	<b>-570 036 023</b>	<b>-433 613 995</b>	<b>-394 487 687</b>	<b>-300 900 295</b>
					<b>Solde budgétaire/PIB</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-3,4%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-2,0%</b>

Source : DGB/MEFP

\*Montants hors remboursement crédits TVA de 100,0 milliards de FCFA par an

### **3.3.2. Scénario pessimiste**

Le scénario pessimiste se fonde sur les hypothèses de survenue d'évènements perturbateurs dans l'activité économique. Sur la base de ce scénario, le taux de croissance serait de 4,3% en 2023 ; 6,8% en 2024 et 5,5% en 2025.

Le niveau de recettes budgétaires mobilisables sur la base de ce scénario serait de 2 288,8 milliards de FCFA en 2023 ; 2 375,5 milliards de FCFA en 2024 et 2 514,9 milliards de FCFA en 2025.

Les recettes ordinaires augmenteraient en moyenne de 8,5% l'an pour se situer à 2 352,8 milliards de FCFA en 2025. La part des recettes ordinaires dans les recettes totales ressortirait à 90,9% en moyenne sur la période.

Les recettes fiscales se situeraient respectivement à 1 866,2 milliards de FCFA en 2023 ; 2 038,8 milliards de FCFA en 2024 et 2 197,0 milliards de FCFA en 2025. Le taux de pression fiscale sur la base de ce scénario serait de 15,6% en 2023 ; 15,6% en 2024 et 15,7% en 2025.

Le niveau global des dépenses s'établirait respectivement à 3 082,2 milliards de FCFA ; 3 131,7 milliards de FCFA et 3 228,8 milliards de FCFA en 2023, 2024 et 2025. L'accroissement moyen des dépenses budgétaires serait de 2,4% sur la période de projection.

L'épargne budgétaire se situerait à 58,9 milliards de FCFA en 2024, à 150,4 milliards de FCFA en 2025 après une impasse budgétaire de 51,6 milliards de FCFA en 2023.

Le déficit budgétaire ressortirait à 793,4 milliards de FCFA ; à 756,3 milliards de FCFA et à 714,0 milliards de FCFA respectivement en 2023, 2024 et 2025, soit 5,8% du PIB en moyenne sur la période sous revue.

Le tableau ci-après donne le détail du cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 selon le scénario pessimiste.

## Cadrage Budgétaire

**Tableau 9: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025 SCENARIO PESSIMISTE (en milliers de FCFA)**

RECETTES					DEPENSES				
	2022 (LFI)	2023	2024	2025		2022 (LFI)	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB	6,6%	4,3%	6,8%	5,5%					
PIB nominal	11 699 572 726	11 994 725 488	13 051 635 274	14 011 843 737					
Taux de pression fiscale	15,1%	15,6%	15,6%	15,7%					
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>2 010 041 721</b>	<b>1 998 782 492</b>	<b>2 183 345 918</b>	<b>2 352 757 765</b>	<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>1 913 297 142</b>	<b>2 050 361 063</b>	<b>2 124 422 218</b>	<b>2 202 327 066</b>
<i>Recettes Fiscales*</i>	1 762 400 405	1 866 235 431	2 038 769 718	2 197 030 728	Charge financière de la dette	195 800 000	234 160 242	256 656 592	278 153 045
<i>Recettes non Fiscales</i>	247 641 316	132 547 061	144 576 200	155 727 036	Personnel	1 012 034 328	1 097 180 821	1 142 104 962	1 191 519 358
<i>Recettes en Capital</i>	0	0	0	0	Acquisitions de biens et services	207 400 000	209 000 000	212 038 663	214 038 663
					Transferts courants*	497 062 814	509 020 000	512 622 000	517 616 000
					Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
					<b>Epargne budgétaire</b>	<b>96 744 579</b>	<b>- 51 578 571</b>	<b>58 923 700</b>	<b>150 430 698</b>
<b>Ressources extraordinaires</b>	<b>339 070 829</b>	<b>290 022 430</b>	<b>192 117 237</b>	<b>162 111 086</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>1 005 851 431</b>	<b>1 031 852 833</b>	<b>1 007 297 438</b>	<b>1 026 502 896</b>
<b>Dons</b>	339 070 829	290 022 430	192 117 237	162 111 086	<b>Investissements</b>	<b>995 851 431</b>	<b>1 021 852 833</b>	<b>997 297 438</b>	<b>1 016 502 896</b>
Dons projets	221 670 829	191 153 819	139 821 516	139 821 516	Etat	649 690 602	615 000 000	652 184 525	692 184 525
Dons programmes	117 400 000	98 868 611	52 295 721	22 289 570	Dons	221 670 829	191 153 819	139 821 516	139 821 516
					Prêts	124 490 000	215 699 014	205 291 397	184 496 855
					<b>Transferts en capital</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 349 112 550</b>	<b>2 288 804 923</b>	<b>2 375 463 155</b>	<b>2 514 868 851</b>	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2 919 148 573</b>	<b>3 082 213 896</b>	<b>3 131 719 656</b>	<b>3 228 829 962</b>
					<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	<b>- 570 036 023</b>	<b>- 793 408 973</b>	<b>- 756 256 501</b>	<b>- 713 961 112</b>
					<b>Solde budgétaire/PIB</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-5,1%</b>

Source : DGB/MEFP

\*Montants hors remboursement crédits TVA de 100,0 milliards de FCFA par an

### 3.3.3. Scénario de base

Les hypothèses du scénario de base ont porté au plan international sur les effets de la guerre russo-ukrainienne et la levée progressive des mesures de restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19 conduisant à une perspective de relance de l'activité économique mondiale. Au plan national, ces hypothèses prennent en compte le contexte sécuritaire difficile, la situation socio-politique marquée par la Transition politique et une campagne agro-sylvo-pastorale favorable.

Au niveau international :

- **le cours du dollar US** : le cours moyen du dollar US se situerait à 580,5 FCFA en 2022 contre 554,6 FCFA en 2021. Ce cours se maintiendrait à 580,5 FCFA sur le reste de la période de projection ;
- **le cours de l'once d'or** : il s'établirait à 1 958,7 dollars US en 2022 contre 1 799,0 dollars US en 2021. Il est projeté à 1 909,6 dollars US, 1 887,8 dollars US et 1 875,5 dollars US respectivement en 2023, 2024 et 2025 ;
- **le cours du zinc** : il est projeté à 659 830,0 FCFA/tonne en 2022 contre 522 856,2 FCFA/tonne en 2021. Il s'afficherait à 725 813,0 FCFA/tonne sur le reste de la période ;
- **le cours du baril de pétrole** : il s'afficherait à 108,5 dollars US en 2022 contre 70,4 dollars US en 2021. Il est projeté à 100,4 dollars US en 2023, à 92,8 dollars US en 2024 et à 85,9 dollars US en 2025 ;
- **le cours du coton fibre** : le cours moyen pondéré ressortirait à 1 669,5 dollars US/tonne en 2022 contre 1 687,0 dollars US/tonne en 2021. Ce cours est projeté à 1 734,1 dollars US/tonne en 2023 et à 1 734,5 dollars US/tonne en 2024 et en 2025.

Au plan national :

- **la production céréalière** : la production céréalière s'afficherait à 5 278 284 tonnes en 2022 contre une production de 4 784 877 tonnes en 2021, soit une hausse de 10,3% après une baisse de 7,6%. Elle est projetée en accroissement de 4,8% en 2023 et de 4,9% en 2024 et 2025 ;
- **la production cotonnière** : la production de coton-graine enregistrerait une hausse de 16,3% en 2022 pour ressortir à 606 699 tonnes. Sur le reste de la période de projection, il est attendu des accroissements de 10,8% en 2023, de 10,3% en 2024 et de 5,0% en 2025 ;
- **le prix au producteur du coton graine** : il est projeté à 270 FCFA/Kg en 2022 et se maintiendrait sur le reste de la période ;
- **la production minière** : la production d'or industrielle s'afficherait à 68 141,1 kg en 2022. Elle est projetée à 75 105,9 kg en 2023 puis à 76 763,9 kg en 2024 et à 83 464,2 kg en 2025 ;
- **la production du zinc** : la production attendue serait de 166 343,6 tonnes en 2022. Elle se maintiendrait à 166 343,6 tonnes sur la période 2023-2024 et à 176 343,6 tonnes en 2025.

**Tableau 10: Récapitulatif des hypothèses du cadrage macroéconomique**

Rubrique	Est. 2021	Scénario de base / hypothèses				
		2022	2023	2024	2025	Moy (2022-2025)
<b>Environnement international</b>						
Cours international du dollar US (en FCFA)	554,6	580,5	580,5	580,5	580,5	580,5
Cours international du baril de pétrole (en \$ US)	70,4	108,5	100,4	92,8	85,9	96,9
Cours de l'once d'Or (en \$ US)	1 799,0	1 958,7	1 909,6	1 887,8	1 875,5	1 907,9
Cours du zinc (FCFA/ tonne)	522 856,2	659 830,0	725 813,0	725 813,0	725 813,0	709 317,3
Cours du coton-fibre (indice Liverpool CAF moyen dollar US/ tonne)	1 687,0	1 669,6	1 734,1	1 734,6	1 734,6	1 718,2
<b>Environnement national</b>						
Prix du coton graine au producteur (FCFA/Kg)	270,0	270,0	270,0	270,0	270,0	270,0
Production industrielle d'or (en kg)	66 858,5	68 141,1	75 105,9	76 763,9	83 464,2	75 868,8
<i>Variation de la production nationale d'or (%)</i>	7,6	1,9	10,2	2,2	8,7	5,8
Production nationale de zinc (en tonne)	166 343,6	166 343,6	166 343,6	166 343,6	176 343,6	168 843,6
Production nationale de coton (milliers de tonne)	521,6	606,7	672,4	741,4	778,4	699,7
<i>Variation de la production nationale de coton (%)</i>	5,8	16,3	10,8	10,3	5,0	10,6
Production nationale de céréales (milliers de tonnes)	4 784,9	5 278,3	5 533,1	5 801,5	6 084,5	5 674,3
<i>Variation de la production nationale de céréales (%)</i>	-7,6	10,3	4,8	4,9	4,9	6,2

**Source : Cadrage DPBEP, avril 2022**

### 3.3.3.1. Evaluation des ressources selon le scénario de base

En tenant compte des hypothèses du scénario de base, les recettes budgétaires totales seraient de 2 552,8 milliards de FCFA en 2023 ; 2 633,8 milliards de FCFA en 2024 et 2 813,1 milliards de FCFA en 2025, soit un accroissement annuel moyen de 5,0%.

Les recettes extraordinaires composées de dons projets et de dons programmes se situeraient à 290,0 milliards de FCFA en 2023, à 192,1 milliards de FCFA en 2024 et à 162,1 milliards de FCFA en 2025, soit une baisse annuelle moyenne de 25,2% sur la période. Les dons projets s'établiraient à 191,1 milliards de FCFA en 2023, à 139,8 milliards de FCFA en 2024 et en 2025. Les dons programmes se ressortiraient à 98,9 milliards de FCFA en 2023, à 52,3 milliards de FCFA en 2024 et à 22,3 milliards de FCFA en 2025.

Les recettes ordinaires s'établiraient à 2 262,8 milliards de FCFA en 2023 ; 2 441,6 milliards de FCFA en 2024 et 2 651,0 milliards de FCFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,2% sur la période 2023-2025.

Cette évolution des prévisions repose principalement sur les effets attendus des différentes réformes entreprises dans le sens d'élargir l'assiette fiscale d'une part, et de lutter contre la fraude, le faux et la corruption d'autre part. Cet accroissement des prévisions de recettes propres traduit également la volonté du Gouvernement d'augmenter considérablement la part de ces recettes dans le financement du budget de l'Etat.

Les recettes fiscales passeraient de 2 011,8 milliards de FCFA en 2023 à 2 188,2 milliards de FCFA en 2024 et 2 393,8 milliards de FCFA en 2025, correspondant à un accroissement moyen de 9,1% l'an. Ainsi, le taux de pression fiscale se situerait à 15,8% en 2023 ; 15,9% en 2024 et 16,1% en 2025 contre une prévision de 15,1% en 2022.

Les objectifs assignés à chaque régie sur la base de ce scénario se présentent comme suit :

**✚ Direction générale des impôts (DGI)**

Pour la période 2023-2025, les prévisions (y compris remboursement des crédits TVA) de mobilisation de la DGI se situeraient à 1 230,4 milliards de FCFA en 2023, à 1 359,2 milliards de FCFA en 2024 et à 1 523,9 milliards de FCFA en 2025, avec un taux de croissance annuel moyen de 11,3% sur la période.

**✚ Direction générale des douanes (DGD)**

Pour la période 2023-2025, il serait assigné à la DGD, des objectifs de mobilisation de ressources (y compris remboursements des crédits TVA) de 897,5 milliards de FCFA en 2023, de 946,4 milliards de FCFA en 2024 et de 988,8 milliards de FCFA en 2025, avec un taux de croissance annuelle moyen de 5,0%.

**✚ Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)**

Les objectifs de recouvrement de la DGTCP s'établiraient à 235,0 milliards de FCFA en 2023, à 236,0 milliards de FCFA en 2024 et à 238,2 milliards de FCFA en 2025, soit un accroissement annuel moyen de 0,7% sur la période.

**Tableau 11 : Prévisions des recettes ordinaires selon le scénario de base (en milliers de FCFA)**

	2023	2024	2025
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 362 802 276</b>	<b>2 541 642 589</b>	<b>2 750 986 221</b>
<b>Synthèse par régie de recette</b>			
<b>TOTAL DGI</b>	1 230 356 125	1 359 182 007	1 523 904 913
<b>TOTAL DGD</b>	897 489 211	946 424 325	988 851 081
<b>TOTAL DGTCP</b>	234 956 940	236 036 257	238 230 227
<b>Synthèse par nature</b>			
Recettes fiscales (RF)	2 111 793 560	2 288 215 476	2 493 832 766
Recettes non fiscales (RNF)	251 008 716	253 427 113	257 153 455

**Source : Cadrage DPBEP, avril 2022**

**3.3.3.2. Evaluation des dépenses selon le scénario de base**

L'évaluation des dépenses s'est faite en tenant compte d'une part, de la cohérence entre le cadre macroéconomique et le cadre budgétaire et, d'autre part, des engagements du Gouvernement avec les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Ainsi, le niveau des investissements est celui projeté dans le cadre macroéconomique de sorte à assurer le financement de l'investissement nécessaire à l'atteinte des objectifs de croissance projeté pour la période 2023-2025. Le niveau des investissements a également tenu compte des Autorisations d'engagements (AE) déjà consommées qui nécessiteront des Crédits de paiement (CP) pour les liquidations.

Les dépenses de personnel sont projetées en tenant compte du personnel présent, des départs, des nouvelles entrées et de l'incidence des décisions déjà prises pouvant avoir un impact sur la masse salariale.

Les charges financières de la dette découlent quant à elles, de l'échéancier de la dette et des perspectives d'endettement.

Les dépenses d'acquisition de biens et services ainsi que de transferts courants ont été arrêtées en lien avec les coûts des activités récurrentes de l'administration et l'incidence financière de certains engagements pris par le Gouvernement. La politique de rationalisation des charges de fonctionnement de l'administration a également guidé l'évaluation de ces catégories de dépenses.

Enfin, les dépenses de transferts en capital résultent des prévisions des différentes dépenses y relatives et de la situation d'exécution antérieure de cette catégorie de dépenses.

Sur cette base, les dépenses budgétaires totales se chiffraient à 3 157,2 milliards de FCFA en 2023 ; 3 206,7 milliards de FCFA en 2024 et 3 303,8 milliards de FCFA en 2025, soit un taux annuel moyen de progression de 2,3%.

### **dépenses en capital**

Les dépenses en capital composées des investissements exécutés par l'Etat et des transferts en capital représentent en moyenne 34,0% des dépenses budgétaires totales sur la période de projection.

Les dépenses en capital passeraient de 1 106,8 milliards de FCFA en 2023 à 1 082,3 milliards de FCFA en 2024 pour se situer à 1 101,5 milliards de FCFA en 2025, soit une diminution moyenne annuelle de 0,2%.

Les dépenses d'investissements sur ressources propres sont projetées à 690,0 milliards de FCFA, 727,2 milliards de FCFA et 767,2 milliards de FCFA respectivement en 2023, 2024 et 2025, soit une hausse annuelle moyenne de 5,4%. Elles représentent en moyenne 67,0% des dépenses totales d'investissement et 29,7% des recettes ordinaires de l'Etat.

### **dépenses ordinaires**

Les dépenses ordinaires évaluées respectivement à 2 050,4 milliards de FCFA en 2023 ; 2 124,4 milliards de FCFA en 2024 et 2 202,3 milliards de FCFA en 2025 représentent en moyenne 66,0% des dépenses totales et absorbent 86,9% des recettes ordinaires.

Le poids des dépenses ordinaires reste dominé par celui des dépenses de personnel qui afficheraient un montant de 1 097,2 milliards de FCFA en 2023, 1 142,1 milliards de FCFA en 2024 et 1 191,5 milliards de FCFA en 2025, soit un accroissement annuel moyen de 4,2%. La masse salariale représenterait sur la période 35,5% des dépenses budgétaires totales et 46,7% des recettes propres. Rapportée aux recettes fiscales, la masse salariale se situerait à 52,2% en moyenne sur la période.

La charge financière de la dette se situerait à 234,2 milliards de FCFA en 2023 correspondant à une hausse de 19,6% par rapport à 2022. Elle connaîtrait également un accroissement moyen de 9,0% pour se situer à 278,1 milliards de FCFA en 2025. Elle représente en moyenne 10,5% des recettes propres sur la période de projection.

Les dépenses d'acquisitions de biens et services se chiffraient quant à elles à 209,0 milliards de FCFA en 2023, à 212,0 milliards de FCFA en 2024 et à 214,0 milliards de FCFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,2%.

Les dépenses de transferts courants (hors remboursement des crédits TVA de 100 milliards de FCFA par an) se chiffraient à 509,0 milliards de FCFA en 2023, à 512,6 milliards de FCFA en 2024 et à 517,6 milliards de FCFA en 2025.

#### **3.3.3.4. Agrégats budgétaires selon le scénario de base**

##### **L'épargne budgétaire**

L'épargne budgétaire se chiffrerait à 212,4 milliards de FCFA en 2023 correspondant à une amélioration de 115,7 milliards de FCFA par rapport à 2022. En 2024 et 2025, l'épargne budgétaire ressortirait respectivement à 317,2 milliards de FCFA et à 448,7 milliards de FCFA.

### Le déficit budgétaire global

Le déficit budgétaire ressortirait à 604,4 milliards de FCFA en 2023 ; 573,0 milliards de FCFA en 2024 et 490,7 milliards de FCFA en 2025.

Rapporté au PIB, le déficit représenterait 4,8% en 2023 ; 4,2% en 2024 et 3,3% en 2025. Ce déficit sera couvert par les ressources de trésorerie notamment, les emprunts projets et programmes ainsi que des emprunts obligataires dont le montant sera déterminé par la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT).

Le tableau ci-après présente les éléments du cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 selon le scénario de base.

## Cadrage Budgétaire

**Tableau 12: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025 SCENARIO DE BASE (en milliers de FCFA)**

RECETTES					DEPENSES				
	2022 (LFI)	2023	2024	2025		2022 (LFI)	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB	6,6%	6,8%	6,1%	6,0%					
PIB nominal	11 699 572 726	12 713 947 913	13 743 464 218	14 870 813 531					
Taux de pression fiscale	15,1%	15,8%	15,9%	16,1%					
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>2 010 041 721</b>	<b>2 262 802 276</b>	<b>2 441 642 589</b>	<b>2 650 986 221</b>	<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>1 913 297 142</b>	<b>2 050 361 063</b>	<b>2 124 422 218</b>	<b>2 202 327 066</b>
<i>Recettes Fiscales*</i>	1 762 400 405	2 011 793 560	2 188 215 476	2 393 832 766	Charge financière de la dette	195 800 000	234 160 242	256 656 592	278 153 045
<i>Recettes non Fiscales</i>	247 641 316	251 008 716	253 427 113	257 153 455	Personnel	1 012 034 328	1 097 180 821	1 142 104 962	1 191 519 358
<i>Recettes en Capital</i>	0	0	0	0	Acquisitions de biens et services	207 400 000	209 000 000	212 038 663	214 038 663
					Transferts courants*	497 062 814	509 020 000	512 622 000	517 616 000
					Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
					<b>Epargne budgétaire</b>	<b>96 744 579</b>	<b>212 441 213</b>	<b>317 220 372</b>	<b>448 659 155</b>
<b>Ressources extraordinaires</b>	<b>339 070 829</b>	<b>290 022 430</b>	<b>192 117 237</b>	<b>162 111 086</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>1 005 851 431</b>	<b>1 106 852 833</b>	<b>1 082 297 438</b>	<b>1 101 502 896</b>
<b>Dons</b>	339 070 829	290 022 430	192 117 237	162 111 086	<b>Investissements</b>	<b>995 851 431</b>	<b>1 096 852 833</b>	<b>1 072 297 438</b>	<b>1 091 502 896</b>
Dons projets	221 670 829	191 153 819	139 821 516	139 821 516	Etat	649 690 602	690 000 000	727 184 525	767 184 525
Dons programmes	117 400 000	98 868 611	52 295 721	22 289 570	Dons	221 670 829	191 153 819	139 821 516	139 821 516
					Prêts	124 490 000	215 699 014	205 291 397	184 496 855
					<b>Transferts en capital</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 349 112 550</b>	<b>2 552 824 706</b>	<b>2 633 759 826</b>	<b>2 813 097 307</b>	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2 919 148 573</b>	<b>3 157 213 896</b>	<b>3 206 719 656</b>	<b>3 303 829 962</b>
					<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	<b>- 570 036 023</b>	<b>- 604 389 190</b>	<b>- 572 959 829</b>	<b>- 490 732 655</b>
					<b>Solde budgétaire/PIB</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-3,3%</b>

Source : DGB/MEFP

\*Montants hors remboursement crédits TVA de 100,0 milliards de FCFA par an

### 3.4. Principaux indicateurs macroéconomiques et financiers

La projection de l'économie nationale sur la période triennale 2023-2025 affiche les perspectives suivantes en termes d'indicateurs pour le suivi des politiques macroéconomiques et financières :

- **le ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au PIB** serait en nette amélioration sur la période 2023-2025. En effet, en se situant à 4,8% en 2023 contre 4,9% en 2022, il s'améliorerait sur le reste de la période en s'établissant respectivement à 4,2% en 2024 et 3,3% en 2025 ;
- le **taux d'inflation en moyenne annuelle** devrait se situer à moins de 3% sur la période 2023-2025 ;
- **le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal** se dégraderait continuellement sur la période sous revue. En effet, il passerait de 57,4% en 2022 pour s'établir à 63,8% en 2025 ;
- **le ratio masse salariale sur recettes fiscales** s'améliorerait sur la période de projection en passant de 54,5% en 2023 à 50,0% en 2025 ;
- **Le taux de pression fiscale** connaîtrait une amélioration continue sur la période en s'établissant à 16,1% en 2025 contre 15,8% en 2023.

**Tableau 13 : Evolution des principaux ratios macroéconomiques sur la période 2022-2025**

Variables	2022	2023	2024	2025
Ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au PIB nominal (en%)	-4,9	-4,8	-4,2	-3,3
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en%)	5,0	2,5	2,5	2,5
Ratio dette publique/PIB nominal (en%)	57,4	59,2	61,5	63,8
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en%)	57,4	54,5	52,2	50,0
Taux de pression fiscale (en%)	15,1	15,8	15,9	16,1

**Source :** *Cad战略 DPBEP, avril 2022*

### 3.5. Détermination des enveloppes sectorielles

#### 3.5.1. Critères d'allocation des ressources

La détermination des enveloppes sectorielles tient compte de certains engagements avec les PTF ainsi que des priorités du Gouvernement de Transition pour la période de projection.

Les enveloppes sectorielles ont également été déterminées en tenant compte des activités récurrentes et des besoins nouveaux. Les nouvelles mesures prises au cours de l'année 2022 et qui auront une incidence sur les budgets 2023, 2024 et 2025 ont également été intégrées dans les enveloppes sectorielles.

##### 3.5.1.1. Les dépenses de personnel

La projection a nécessité la collecte d'un certain nombre d'informations auprès des ministères et institutions sur les effectifs entrants et sortants pour la période 2023-2025. Elle a également nécessité l'utilisation de données relatives à l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021 et aux prévisions de celui de 2022 ajustées des perspectives en la matière. Le rapprochement des informations ainsi recueillies a permis de procéder à la détermination du budget de base pour la projection des éléments de rémunération, les autres composantes étant respectivement projetées sur la base des prévisions de sorties définitives et de coefficients de proportionnalité déterminés par ministère et institution.

### **3.5.1.2. Les dépenses d'acquisition de biens et services et de transferts courants**

La détermination des enveloppes de référence sur la période de projection s'est appuyée sur la situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021, la LFI 2022, les dépenses non reconductibles en 2023, les charges récurrentes et incompressibles de l'administration ainsi que les orientations et les décisions à incidence financière prises par le Gouvernement. Les critères de détermination des enveloppes de référence tiennent compte des coûts des plans d'actions en lien avec les objectifs des budgets programmes dans la limite des possibilités financières de l'Etat.

### **3.5.1.3. Les dépenses d'investissements**

Les propositions de répartition de cette enveloppe globale ont été faites sur la base des critères suivants :

- les coefficients de pondération des secteurs et sous-secteurs de planification ajustés suivant les priorités déterminées par l'Agenda de la Transition ;
- les AE et les CP accordés par le Parlement aux ministères et institutions au titre du budget 2022 ;
- les taux d'absorption des crédits de 2021.

Les coefficients de pondération ont été calculés sur la base des priorités définies par l'Agenda de la Transition en lien avec les engagements pris avec les PTF ainsi que les partenaires privés dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de PPP.

Déduction faite des sous enveloppes financières préalablement allouées à la prise en charge des dépenses spécifiques y compris la réserve de précaution (129,0 milliards de FCFA) et des contreparties aux projets financés sur ressources extérieures (65,0 milliards de FCFA), le reliquat de l'enveloppe financière globale destinée aux investissements s'établit à 561,0 milliards de FCFA.

La répartition de ce reliquat se présente comme suit : 90,0% pour le financement des secteurs prioritaires soit un montant de 504,9 milliards de FCFA et 10,0% pour le financement des autres secteurs soit 56,0 milliards de FCFA.

Sur le montant destiné au financement des secteurs prioritaires, il est affecté :

- 55,5% pour le renforcement de la sécurité et la défense nationale, soit 280,0 milliards de FCFA.
- 19,2% pour les secteurs sociaux de base, soit 98,8 milliards de FCFA ;
- 13,9% pour le secteur de la gouvernance, soit 70,3 milliards de FCFA ;
- 6,6% pour le secteur de soutien à la production, soit 33,3 milliards de FCFA ;
- 4,5% pour le secteur de production, soit 22,6 milliards de FCFA.

Suivant les piliers de l'Agenda de la Transition, l'allocation des ressources pour les dépenses d'investissements se présentent comme suit :

- Pilier I : « **lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité de l'Etat** » : 55,5%, soit un montant de 280,0 milliards de FCFA ;
- Pilier II : « **réponse à la crise humanitaire** » : 17,5% correspondant à 98,6 milliards de FCFA ;
- Pilier III : « **refonder l'Etat et améliorer la gouvernance** » : 27,0% pour un montant de 136,4 milliards de FCFA.

Sur la base de ces critères, les enveloppes sectorielles ont été déterminées par ministère et institution en vue de leur notification à travers la circulaire budgétaire qui donnera les orientations pour l'élaboration de la LFI, exercice 2023.

### **3.5.2. Situation des projets PPP**

Le déficit en infrastructure constitue une entrave à la croissance économique particulièrement dans les pays en développement confrontés à une forte contrainte financière. Cette difficulté impose la nécessité de rechercher d'autres alternatives de financement à l'effet de relever ce défi au regard de l'amenuisement de l'aide publique au développement. Au nombre de ces alternatives figure le recours de plus en plus aux PPP pour la réalisation d'infrastructures publiques et/ou la fourniture des services y afférents.

Ainsi, le Gouvernement burkinabè a adopté la loi n° 020-2013/AN portant régime juridique du PPP au Burkina Faso, définissant les conditions de recours au PPP. Tirant leçon des insuffisances liées à sa mise en œuvre, cette loi a fait l'objet de relecture suivant la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 pour se conformer aux standards internationaux en matière de PPP.

Chaque année, un programme de projets PPP est élaboré à travers la sélection des projets et programmes des départements ministériels. Le programme en cours est estimé à 2 512,0 milliards de FCFA.

#### **3.5.2.1. Les PPP Marchands**

Les PPP marchands sont des contrats administratifs passés entre l'Etat et des partenaires privés à travers lesquels, la conception, le financement, l'exploitation sont confiés à ces derniers qui ont l'obligation de rétrocéder l'ouvrage après exploitation. On dénombre au total quatre (04) projets PPP marchands à savoir :

- le projet de modernisation, de sécurisation des titres de transports et de ré-immatriculation des véhicules dont le contrat a été signé avec l'entreprise OBERTHUR TECHNOLOGIE SA pour une période de 5 ans. D'un coût global initial de 15,4 milliards de FCFA, un avenant a fait passer le coût global à 20,5 milliards de FCFA, soit une hausse de 33,4%. Le cumul des paiements effectués se situe à 15,3 milliards de FCFA. Les montants prévisionnels pour la prise en charge du loyer se chiffrent respectivement à 3,0 milliards de FCFA et 2,0 milliards de FCFA en 2023 et 2024 ;
- le projet de « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (e-passeport) et d'archivage électronique des dossiers sous forme de BOT (2018-2022) » pour un montant de 9,6 milliards de FCFA dont la contractualisation a été faite avec l'entreprise « OBERTHUR TECHNOLOGIE SA » en 2017 ;
- le projet « Centrale solaire de 26,8 MWc de WINDINGA SA » d'un coût global de 25,1 milliards de FCFA dont la mise en œuvre a été confiée à la société WINDIGA SA ;
- le projet de construction de la maison du Burkina en Côte d'Ivoire d'un coût global de 25,0 milliards de FCFA dont le contrat a été signé avec l'entreprise DECOTEC en 2014 enregistre une consommation cumulée en 2022 de 27,5 milliards de FCFA, soit une variation de 2,5 milliards de FCFA par rapport au coût initial. Cette variation est liée à la prise en charge du contrat de suivi contrôle dont le montant n'était pas inclus dans l'évaluation du coût global du projet. Se référant aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ayant conduit à

une évaluation contradictoire de l'avenant d'un montant de 9,4 milliards de FCFA, une enveloppe de 2,0 milliards de FCFA est proposée au titre de 2023 pour prendre en charge le montant qui résulterait de la négociation avec le partenaire privé.

### 3.5.2.2. Les PPP non Marchands

Les PPP non marchands sont ceux nécessitant le paiement d'un loyer à concurrence du montant investi par le prestataire privé. Au titre des PPP non marchands on distingue deux (02) projets à savoir :

- le projet de construction de l'échangeur du nord exécuté par l'entreprise SOGEA SATOM d'un coût global de 95,4 milliards de FCFA dont le paiement a débuté en 2016, sera soldé en 2022 (15,6 milliards de FCFA) ;
- le projet de construction et de bitumage de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou (voie de contournement Nord et Sud) d'un coût total de 226,4 milliards de FCFA est réalisé par EBOMAF SA. La consommation sur la période 2019-2021 s'est chiffrée à 126,8 milliards de FCFA. La programmation globale sur la période 2023-2025 est de 78,0 milliards de FCFA répartie en tranche annuelle de 26,0 milliards de FCFA.

## IV. ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2023-2025

### 4.1. Opérations financières de l'Etat sur la période 2023-2025

Les perspectives des finances publiques sont bâties autour des hypothèses de projections de l'Instrument automatisé de prévision (IAP) pour la période 2023-2025. Les recettes projetées pour la période 2023-2025 proviennent des résultats générés par le Modèle de prévision des recettes (MPR).

En termes de mobilisation de ressources extérieures, les mesures et actions convenues avec les partenaires seront poursuivies et renforcées. En matière de dépenses, il s'agira de poursuivre la rationalisation des charges de l'Etat à l'effet de réaliser plus d'économies pour le financement de projets d'investissements structurants.

A l'horizon de la projection, le déficit qui s'est aggravé sous les effets de la COVID-19 ainsi que de l'insécurité s'améliorerait pour se situer à 3,5% du PIB.

**Les recettes** connaîtraient un accroissement moyen de 5,1% l'an sur la période 2023-2025. En effet, de 2 499,9 milliards de FCFA en 2023, elles passeraient par le niveau de 2 580,3 milliards de FCFA en 2024 puis s'établiraient à 2 759,5 milliards de FCFA en 2025. Entre 2022 et 2023, les recettes enregistreraient un accroissement de 8,9%. Rapportées aux PIB de la période, elles ressortiraient à 19,7% en 2023, à 18,8% en 2024 et à 18,6% en 2025.

**Les recettes fiscales** se situeraient à 1 997,2 milliards de FCFA en 2023, à 2 174,4 milliards de FCFA en 2024 et à 2 381,0 milliards de FCFA en 2025, soit une progression moyenne annuelle de 9,2%. Le taux de pression fiscale serait en constante amélioration sur la période et s'afficherait successivement à 15,7% en 2023, à 15,8% en 2024 et à 16,0% en 2025.

**Les dons** se situeraient à 290,0 milliards de FCFA en 2023 contre 339,1 milliards de FCFA en 2022. En 2024 et 2025, ils s'afficheraient à 192,1 milliards de FCFA et à 162,1 milliards de FCFA en 2025.

**Les autres recettes** (recettes non fiscales) seraient en progression de 0,9% l'an en moyenne, passant ainsi de 212,7 milliards de FCFA en 2023 à 213,8 milliards de FCFA en 2025 après le niveau de 216,4 milliards de FCFA en 2024.

**Les dépenses** connaîtraient une augmentation continue de 2,3% l'an en moyenne sur la période 2023-2025. En effet, elles se situeraient à 3 277,9 milliards de FCFA en 2025, après les niveaux de 3 131,5 milliards de FCFA en 2023 et de 3 180,9 milliards de FCFA en 2024. Rapportées au PIB, elles se situeraient à 24,6% en 2023, à 23,1% en 2024 et à 22,0% en 2025.

**Les charges** augmenteraient en moyenne de 3,7% l'an sur la période pour se situer à 2 212,0 milliards de FCFA en 2025. Les niveaux de 2023 et de 2024 seraient respectivement de 2 057,6 milliards de FCFA et de 2 132,3 milliards de FCFA. Avec une part de 53,1% en moyenne des charges de la période, la rémunération des salariés se situerait à 1 087,7 milliards de FCFA en 2023, à 1 132,2 milliards de FCFA en 2024 et à 1 181,2 milliards de FCFA en 2025. Elles connaîtraient une progression moyenne annuelle de 6,4% sur la période de projection.

**Les transactions sur actifs non financiers** qui seraient de 1 065,9 milliards de FCFA en 2025, passeraient par les niveaux de 1 073,8 milliards de FCFA en 2023 et de 1 048,0 milliards de FCFA en 2024, soit une diminution moyenne de 0,4% l'an. Cette évolution résulterait d'une augmentation des investissements sur ressources propres (+5,4% l'an en moyenne) et d'une baisse des investissements

sur ressources extérieures (-10,7% l'an en moyenne). Comparées à l'année 2022, les transactions sur actifs non financiers connaîtraient une hausse de 10,2% en 2023.

**Les soldes nets de gestion** s'amélioreraient en moyenne de 11,3% l'an entre 2023-2025 pour se situer à 547,6 milliards de FCFA en 2025. Elles atteindraient les niveaux de 442,3 milliards de FCFA en 2023 et de 447,5 milliards de FCFA en 2025.

**Le besoin de financement (déficit)** s'afficherait en valeur absolue à 631,5 milliards de FCFA en 2023, à 600,6 milliards de FCFA en 2024 et à 518,3 milliards de FCFA en 2025. Rapporté au PIB, il serait en amélioration sur la période et passerait de 5,0% en 2023 à 3,5% en 2025 après un niveau de 4,4% en 2024.

#### **4.2. Analyse de la dette sur la période 2023-2025**

L'encours de la dette publique passerait de 6 713,6 milliards de FCFA en 2022 à 7 527,4 milliards de FCFA en 2023 pour atteindre 9 485,7 milliards de FCFA en 2025, avec une progression moyenne annuelle de 12,2%. Les perspectives de nouveaux financements (intérieurs et extérieurs) sur la période 2022-2025 expliquent cette croissance progressive. Sur la période de projection, le taux d'endettement public moyen serait de 61,5% en passant de 57,4% en 2022 à 63,8% en 2025 et respecterait la norme communautaire fixée à 70% maximum.

**Tableau 14 : Projection de l'encours de la dette publique sur la période 2021-2025 (en milliers de FCFA)**

Rubrique	Situation		Projections		
	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dette extérieure</b>	<b>2 837 143 443,0</b>	<b>3 116 278 902,8</b>	<b>3 424 677 426,9</b>	<b>3 765 450 257,3</b>	<b>4 142 040 547,8</b>
<i>Multilatérale</i>	2 513 409 967,3	2 782 356 436,0	3 080 081 418,2	3 409 664 347,9	3 774 514 172,5
<i>Bilatérale</i>	266 457 096,0	272 063 976,8	277 788 839,4	283 634 166,6	289 602 493,1
<i>Dette commerciale</i>	57 276 379,7	61 858 490,0	66 807 169,2	72 151 742,8	77 923 882,2
<b>Dette intérieure</b>	<b>3 155 599 615,2</b>	<b>3 597 293 306,8</b>	<b>4 102 742 812,5</b>	<b>4 681 294 999,6</b>	<b>5 343 678 781,2</b>
<i>Détenteurs de Titres Publics (BAT et OAT)</i>	2 655 951 678,4	3 054 344 430,2	3 512 496 094,7	4 039 370 508,9	4 645 276 085,2
<i>Banque centrale (allocations de DTS)</i>	91 635 555,6	96 217 333,4	101 028 200,1	106 079 610,1	111 383 590,6
<i>Banques commerciales</i>	366 370 860,1	403 007 946,1	443 308 740,7	487 639 614,8	536 403 576,3
<i>Autres créanciers institutions</i>	41 641 521,1	43 723 597,2	45 909 777,0	48 205 265,9	50 615 529,2
<b>Total général</b>	<b>5 992 743 058,2</b>	<b>6 713 572 209,6</b>	<b>7 527 420 239,4</b>	<b>8 446 745 256,9</b>	<b>9 485 719 329,0</b>
<b>PIB nominal</b>	<b>10 802 433 368,4</b>	<b>11 699 572 725,5</b>	<b>12 713 947 912,8</b>	<b>13 743 464 218,1</b>	<b>14 870 813 530,8</b>
<b>Encours dette publique/PIB</b>	<b>55,5%</b>	<b>57,4%</b>	<b>59,2%</b>	<b>61,5%</b>	<b>63,8%</b>

**Source : Cadrage DPBEP, avril 2022**

Les estimations du service de la dette ont été faites sur la base de la dette existante au 31 décembre 2021 et des hypothèses d'émission de nouvelles dettes intérieure et extérieure.

En ce qui concerne la dette intérieure, le plan d'émission de titres pour l'année 2022 a été reconduit sur la période de projection avec une marge de +10,0%. Ce plan prévoit des émissions de bons du Trésor de 280,0 milliards de FCFA par an dont 30,0 milliards de FCFA remboursable dans l'année d'émission et des émissions d'obligations de 835,0 milliards de FCFA par an. Le service des bons du Trésor en 2022 serait de 389,5 milliards de FCFA.

Le remboursement des bons du Trésor dont l'échéance déborde l'année de leur émission induirait des besoins supplémentaires de 250,0 milliards de FCFA durant toute la période de projection.

## Cadrage Budgétaire

Pour ce qui est de la dette extérieure, des tirages sur des conventions de prêts déjà signées sont prévus pour un montant global de 605,5 milliards de FCFA sur la période de projection, soit 201,8 milliards de FCFA en moyenne par an.

Le service de la dette publique devrait connaître une évolution qui suit la même tendance que celle de l'encours total au cours de la période de projection. Il est attendu à 1 216,9 milliards de FCFA en 2023 en accroissement de 9,1% sur un an. Le service de la dette est projeté à 1 461,0 milliards de FCFA en 2024 (+20,1%) et 1 698,9 milliards de FCFA en 2025 (+16,3%).

Le ratio « service extérieur/recettes budgétaires hors dons » passerait de 8,4% en 2022 à 9,8% en 2025 soit une moyenne annuelle de 9,2% sur la période.

**Tableau 15 : Structure du service de la dette publique sur la période 2021-2025 (en milliers de FCFA)**

Type de service	Situations		Projections		
	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dette extérieure</b>	<b>101 160 646,6</b>	<b>166 619 948,8</b>	<b>198 400 000,0</b>	<b>225 900 000,0</b>	<b>250 800 000,0</b>
Principal	72 532 853,6	129 163 572,5	157 000 000,0	179 700 000,0	200 300 000,0
Charges	28 627 793,0	37 456 376,2	41 400 000,0	46 200 000,0	50 500 000,0
<b>Dette intérieure</b>	<b>705 841 757,8</b>	<b>948 814 289,2</b>	<b>1 018 500 000,0</b>	<b>1 235 200 000,0</b>	<b>1 448 000 000,0</b>
Principal	542 625 933,1	746 746 661,4	825 700 000,0	1 024 700 000,0	1 220 300 000,0
Charges	163 215 824,7	202 067 627,7	192 800 000,0	210 500 000,0	227 700 000,0
<b>Service total</b>	<b>807 002 404,4</b>	<b>1 115 434 237,9</b>	<b>1 216 900 000,0</b>	<b>1 461 100 000,0</b>	<b>1 698 800 000,0</b>
Recettes budgétaires (hors dons)	1 911 799 737,5	1 957 320 978,8	2 209 904 096,0	2 388 213 611,8	2 597 417 382,2
<b>Service extérieure/recettes budgétaires</b> Norme ≤ 18%	<b>5,3%</b>	<b>8,5%</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,5%</b>	<b>9,7%</b>

**Source : Cadrage DPBEP, avril 2022**

## V. OPERATIONS FINANCIERES DES DEMEMBREMENTS DE L'ETAT

### 5.1. Collectivités territoriales

Au Burkina Faso, la politique de décentralisation puise son fondement de la Constitution du 02 juin 1991. Sa mise en œuvre est orientée par plusieurs textes législatifs et réglementaires dont la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT), ensemble ses modificatifs et textes d'application. Le pays a connu une communalisation intégrale en 2006 avec le transfert de pouvoirs de l'Etat central vers la base, suivi d'un redécoupage du territoire en 364 Collectivités territoriales (CT) dont 351 communes (302 communes rurales et 49 communes urbaines dont 02 à statut particulier) et 13 régions.

Dans le cadre du partage de compétences avec les CT et ce conformément à l'article 79 et suivant du CGCT, l'Etat a transféré 11 domaines de compétences aux communes et aux régions à travers l'adoption le 10 octobre 2014 de 21 décrets. L'article 36 du même code souligne que les transferts de compétences doivent être accompagnés du transfert aux CT, des moyens et des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. Ainsi, le Gouvernement du Burkina Faso procède chaque année à la mise à disposition des ressources financières aux CT pour leur permettre de prendre en charge les compétences qui leur ont été transférées.

En plus de ces ressources financières, l'Etat apporte des appuis divers aux CT conformément aux dispositions des articles 48 et 49 qui stipulent qu'il a le devoir de soutenir et de faciliter le développement des collectivités à travers l'assistance, le contrôle et les relations contractuelles. Le soutien de l'Etat aux CT doit s'exercer sous forme de mise à disposition de subventions, de dotations spéciales, de ressources humaines et ou matérielles et d'appui technique et financier.

#### Les appuis financiers de l'Etat aux collectivités regroupent :

- les transferts de ressources financières pour la prise en charge des compétences transférées ;
- les dotations globales (fonctionnement et équipement) ;
- la subvention issue de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) ;
- la subvention pour la prise en charge des salaires des ex agents provinciaux ;
- la subvention accordée par l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) ;
- les ressources du Fonds minier de développement local.

La contribution de l'Etat dans les budgets des CT s'avère vitale pour ces dernières.

En termes de contexte, un nombre important de CT connaît depuis 2016 des attaques terroristes à répétition qui influencent fortement les actions des décideurs et des populations. Cette situation entraîne le déplacement forcé des populations qui perturbe les activités économiques avec pour corollaire les difficultés de recouvrement des recettes propres pour financer le développement local.

#### 5.1.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2019-2021 et perspectives 2022

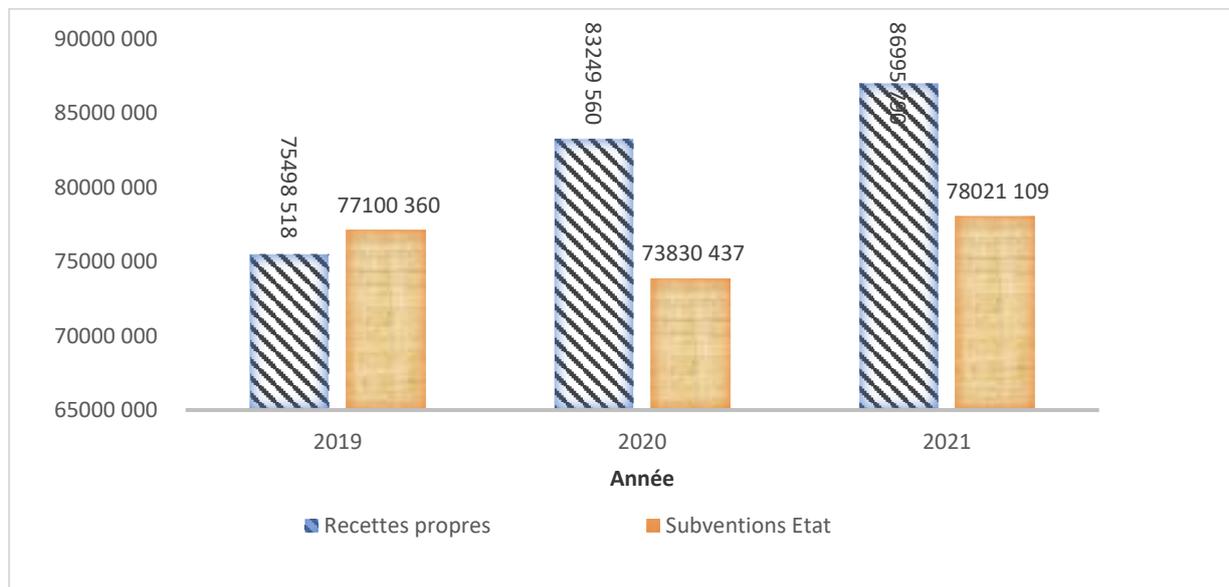
Les ressources totales des CT se composent des recettes propres, des subventions de l'Etat et des subventions des PTF. Ces recettes totales se sont chiffrées à 152,6 milliards de FCFA en 2019, à 157,1 milliards de FCFA en 2020 et à 165,0 milliards de FCFA en 2021. Elles ont ainsi connu une hausse de

2,9% en 2020 et de 5,1% en 2021. Cette hausse s'explique par une augmentation des recettes propres en 2020 et 2021. En effet, le montant des recettes propres des CT a connu une augmentation continue sur la période passant de 75,5 milliards de FCFA en 2019, à 83,5 milliards de FCFA en 2020 et à 86,9 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse annuelle moyenne de 7,3%.

S'agissant des subventions de l'Etat au profit des CT, leur montant a évolué en dent de scie passant de 77,1 milliards de FCFA en 2019 à 73,8 milliards de FCFA en 2020 et à 78,0 milliards de FCFA en 2021. Une baisse de 4,2% est donc constatée entre 2019 et 2020. Elle s'explique par une diminution des droits de tirage de l'ADCT qui sont passées de 6,0 milliards de FCFA en 2019 à 3,0 milliards de FCFA en 2020 et l'absence de droits de tirage en 2021. En outre, la subvention issue de la TPP a diminué passant de 9,9 milliards de FCFA en 2019 à 8,2 milliards de FCFA en 2020 et à 8,8 milliards de FCFA en 2021.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des recettes propres des CT et des subventions de l'Etat.

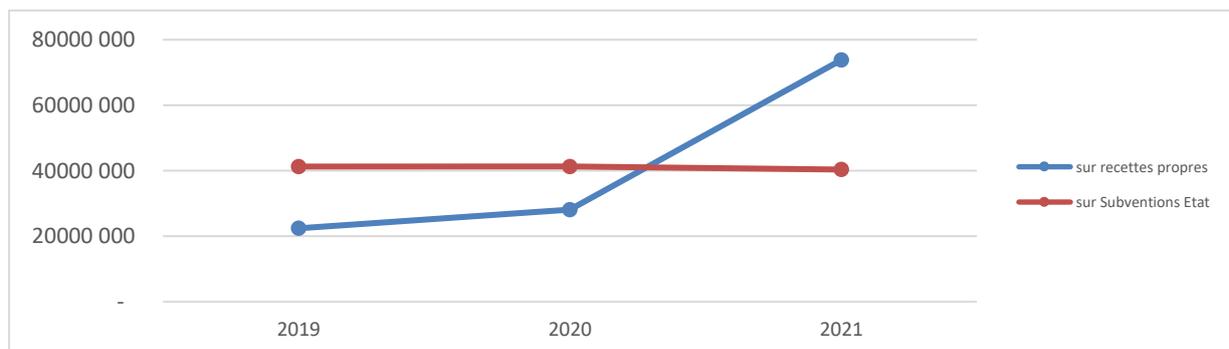
**Graphique 8: Evolution des recettes des CT sur la période 2019-2021 (en milliers de FCFA)**



**Source : Cad战略 DPBEP, avril 2022**

L'ensemble des dépenses de fonctionnement des CT a connu une hausse sur la période 2019-2021 passant de 63,6 milliards de FCFA en 2019, à 69,4 milliards de FCFA en 2020 puis à 114,1 milliards de FCFA en 2021. Ainsi, une hausse importante s'observe entre 2020 et 2021 avec 64,4% de croissance contre 9,1% entre 2019 et 2020.

**Graphique 9: Evolution des dépenses de fonctionnement des CT par source de financement sur la période 2019-2021 (en milliers de FCFA)**



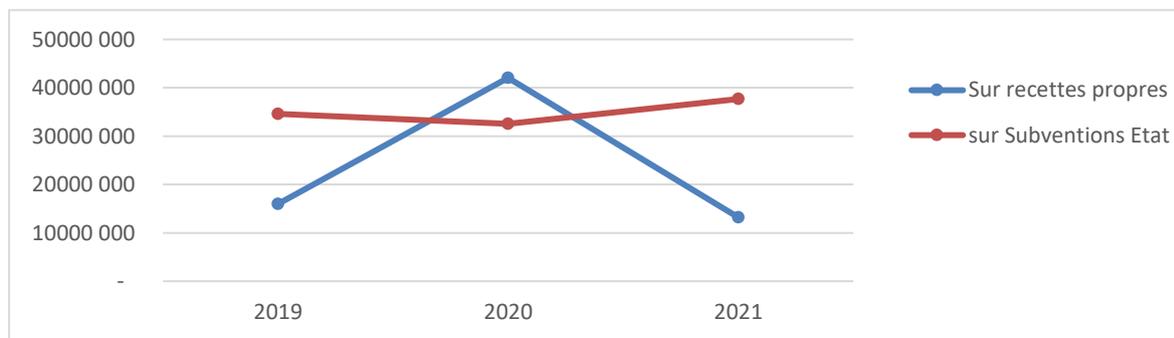
**Source : Cad战略 DPBEP, avril 2022**

Les dépenses d'investissements ont évolué en dent de scie sur la période 2019-2021. Elles ont connu une hausse de 47,4% en 2020 par rapport à 2019 passant de 50,6 milliards de FCFA à 74,5 milliards de FCFA avant de subir une baisse de 31,8% pour se situer à 50,9 milliards de FCFA en 2021.

Les investissements financés sur recettes propres ont connu le même comportement. Ainsi, ils sont passés de 16,0 milliards de FCFA en 2019 à 42,0 milliards de FCFA en 2020 pour s'établir à 13,1 milliards de FCFA en 2021. Quant aux investissements financés par les subventions de l'Etat, ils ont connu une baisse de 32,5 milliards de FCFA en 2020 avant de remonter de 5,1 milliards de FCFA en 2021 pour atteindre 37,7 milliards de FCFA.

Cette performance constatée en 2020 est imputable aux mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du Programme urgence pour le sahel (PUS) qui visaient l'allégement des procédures des dépenses d'investissements dans les zones impactées par les attaques terroristes. La mesure a permis la réalisation d'importantes infrastructures.

**Graphique 10: Evolution des dépenses d'investissements des CT par source de financement sur la période 2019-2021 (en milliers de FCFA)**



**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2022

En 2022, la contribution financière de l'Etat aux finances locales se chiffrerait à 88,6 milliards de FCFA, soit une hausse de 13,6% (+10,6 milliards de FCFA) par rapport à son niveau de 2021. Cette hausse est principalement imputable à une réallocation en 2022 de ressources au ADCT par des droits de tirage de 4,5 milliards de FCFA et à l'accroissement des ressources allouées aux CT par le Fonds minier de développement local (FMDL) qui passe de 20,0 milliards de FCFA en 2021 à 25,0 milliards de FCFA en 2022.

Les prévisions de dépenses d'investissement et de fonctionnement connaîtront respectivement des hausses de 9,4% et 8,5% par rapport à 2021. En effet, les dépenses de fonctionnement passeraient de 114,1 milliards de FCFA en 2021 à 123,9 milliards de FCFA en 2022 et les dépenses d'investissement de 50,9 milliards de FCFA à 55,6 milliards de FCFA.

### 5.1.2. Projection des recettes et des dépenses des CT sur la période 2023-2025

Pour la période 2023-2025, les projections de recettes totales et dépenses totales devraient se situer à 188,1 milliards de FCFA en 2023, 199,6 milliards de FCFA en 2024 et 212,9 milliards de FCFA en 2025, soit une augmentation moyenne annuelle de 8,6%. Les recettes propres se situeraient à 95,0 milliards de FCFA en 2023, à 99,2 milliards de FCFA en 2024 et à 103,7 milliards de FCFA en 2025.

Pour augmenter le taux de transfert des ressources financières aux CT, les actions suivantes sont envisagées :

- faire adopter la loi de programmation financière des CT et procéder à son opérationnalisation ;
- organiser des concertations techniques entre le MEFP, le MATDS et chaque ministère pour identifier les lignes à transférer ;
- évaluer les montants à transférer puis les transmettre à la Direction générale du budget pour prise en compte dans la Loi de finances initiale ;
- définir les modalités de gestion des ressources financières par les CT en lien avec les compétences transférées.

Les dépenses de fonctionnement connaîtraient une hausse continue sur la période, passant de 131,4 milliards de FCFA en 2023 à 141,9 milliards de FCFA en 2024 puis à 153,4 milliards de FCFA en 2025.

Les dépenses d'investissements enregistreraient une hausse annuelle moyenne de 2,2% sur la période et se situeraient à 56,6 milliards de FCFA en 2023, à 57,7 milliards de FCFA en 2024 et à 59,5 milliards de FCFA en 2025.

Sur la période 2023-2025, aucun prêt garanti par l'Etat ne serait enregistré au niveau des CT.

**Tableau 16 : Projections des budgets des CT sur la période 2022-2025 (en milliers de FCFA)**

Années	2022	2023	2024	2025
<b>Volet ressources</b>				
Recettes propres	90 910 600	95 001 577	99 276 648	103 744 098
Subventions Etat	88 662 259	93 094 400	100 361 657	109 208 217
<b>Total recettes</b>	<b>179 572 860</b>	<b>188 095 978</b>	<b>199 638 305</b>	<b>212 952 314</b>
<b>Volet dépenses</b>				
Dépenses de fonctionnement	123 911 602	131 434 721	141 959 082	153 362 090
sur recettes propres	80 892 286	94 061 998	105 989 846	117 392 854
sur Subventions Etat	43 019 317	37 372 723	35 969 236	35 969 236
Dépenses d'investissement	55 661 257	56 661 257	57 679 223	59 590 225
sur recettes propres	10 018 315	15 586 270	15 579 282	20 748 820
sur Subventions Etat	45 642 942	41 074 987	42 099 941	40 621 696
<b>Total dépenses</b>	<b>179 572 860</b>	<b>188 095 978</b>	<b>199 638 305</b>	<b>212 952 314</b>

**Source** : Cadrage DPBEP, avril 2022

## 5.2. Etablissements Publics de l'Etat

L'environnement des Etablissements publics de l'Etat (EPE) connaît une évolution depuis l'adoption de la recommandation n° 2019-04/AG-EPE du 2 août 2019 relative à la rationalisation du nombre des EPE d'une part et des conclusions du Conseil des Ministres du 11 septembre 2019 qui instruit les Ministres de tutelle de prendre les dispositions pour une rationalisation des EPE d'autre part. Ces différentes orientations ont conduit à la fusion de huit (8) Ecoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) pour donner l'Institut national de formation des personnels de l'éducation (INFPE) en 2020 ainsi que la fusion de l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK) et de l'Institut des sciences (IDS) en Ecole normale supérieure en 2021. Ces opérations de fusion et/ou de regroupement devraient à termes diminuer les appuis de l'Etat au profit des structures sous tutelle.

En outre, les regroupements suivants sont attendus :

- l'Agence burkinabè de promotion des investissements (ABI) et l'Agence de promotion des exportations (APEX-Burkina) ;

- le Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV), la Maison de la culture de Bobo et la Semaine nationale de la culture (SNC) ;
- l'Office de gestion des infrastructures sportives (OGIS) et l'Office de gestion du palais des sports de Ouaga 2000 (OGPSO-2000) ;
- l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) et l'Institut supérieur de l'image et du son (ISIS) ;
- la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) et l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO).

### 5.2.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2019-2021 et perspectives 2022

Les ressources totales de l'ensemble des EPE se sont situées à 286,5 milliards de FCFA en 2019, à 283,1 milliards de FCFA en 2020 et à 255,5 milliards de FCFA en 2021.

Les recettes propres ont connu une progression moyenne de 1,4% sur la période sous revue pour s'afficher à 55,9 milliards de FCFA en 2021.

Les subventions de l'Etat, y compris les prêts garantis, ont été de 232,0 milliards de FCFA en 2019, de 224,8 milliards de FCFA en 2020 et de 199,6 milliards de FCFA en 2021. La baisse enregistrée entre 2020 et 2021 est imputable à la subvention reçue de l'Etat (-30,8 milliards de FCFA), les prêts garantis ayant enregistré une hausse (+5,7 milliards de FCFA).

Au titre des subventions accordées, elles ont été de 155,6 milliards de FCFA en 2019, de 208,5 milliards de FCFA en 2020 et de 177,7 milliards de FCFA en 2021. Les poids des dépenses de fonctionnement sur subventions accordées aux CT sont de 78,9%, de 76,8% et de 74,9% respectivement en 2019, en 2020 et en 2021.

En 2022, les ressources et les dépenses totales des EPE se situeraient à 252,8 milliards de FCFA en baisse de 1,0% par rapport à leur niveau de 2021. Les ressources seraient constituées principalement des subventions de l'Etat à hauteur de 77,6% et des recettes propres à hauteur de 22,3%. Quant aux dépenses, elles seraient constituées à 68,5% de dépenses de fonctionnement qui se situeraient à 173,4 milliards de FCFA en diminution de 2,5 milliards de FCFA par rapport à 2021. En 2022, les dépenses d'investissements augmenteraient de 0,1% pour se situer à 79,4 milliards de FCFA.

Les prêts garantis par l'Etat représenteraient 7,0% de l'ensemble des ressources en 2022 contre des poids relatifs de 26,7%, de 5,7% et de 8,5% respectivement enregistrés en 2019, 2020 et 2021.

Le tableau ci-dessous donne la situation du budget des EPE sur la période 2019-2022.

**Tableau 17 : évolution du budget des EPE sur la période 2019-2022 (en milliers de FCFA)**

Intitulés	2019	2020	2021	2022
<b>Volet Ressources</b>				
Ressources propres	54 437 587	58 347 679	55 918 160	56 477 341
Subventions reçus de l'Etat	155 623 459	208 579 253	177 728 467	178 617 110
Prêts garantis par l'Etat	76 407 764	16 180 014	21 889 671	17 774 121
<b>Total ressources</b>	<b>286 468 810</b>	<b>283 106 946</b>	<b>255 536 298</b>	<b>252 868 572</b>
<b>Volet Dépenses</b>				
Dépenses de fonctionnement	136 085 088	209 256 133	175 975 828	173 406 416
<i>sur ressources propres</i>	28 611 345	48 531 371	44 119 428	38 912 888
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	107 473 743	160 724 762	131 856 400	134 493 528

## Cadrage Budgétaire

Intitulés	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>150 383 722</b>	<b>73 850 813</b>	<b>79 560 471</b>	<b>79 462 156</b>
<i>sur ressources propres</i>	25 826 242	11 798 732	11 798 732	17 564 453
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	48 149 716	45 872 068	45 872 067	44 123 582
<i>sur prêts garantis par l'Etat</i>	76 407 764	16 180 014	21 889 671	17 774 121
<b>Total dépenses</b>	<b>286 468 810</b>	<b>283 106 946</b>	<b>255 536 298</b>	<b>252 868 572</b>

*Source : Cadrage DPBEP, avril 2022*

### 5.2.2. Projection des recettes et des dépenses sur la période 2023-2025

Les prévisions des ressources et des dépenses totales des EPE seraient de 254,3 milliards de FCFA en 2023 en progression de 1,5 milliard de FCFA par rapport à 2022. Elles se situeraient à 261,4 milliards de FCFA en 2024 et à 265,7 milliards de FCFA en 2025.

Les recettes propres des EPE enregistreraient un taux moyen de croissance de 3,0% entre 2023 et 2025. En effet, elles s'afficheraient à 57,0 milliards de FCFA, à 58,8 milliards de FCFA et à 60,5 milliards de FCFA respectivement en 2023, en 2024 et en 2025.

Les appuis de l'Etat aux EPE en termes de subventions devraient se poursuivre sur la période 2023-2025. Le taux moyen de croissance de ces appuis s'établirait à 1,9% entre 2023 et 2025. Ainsi, il est attendu de l'Etat, des contributions de 179,5 milliards de FCFA, de 184,9 milliards de FCFA et de 187,4 milliards de FCFA respectivement en 2023, 2024 et 2025.

Les prêts garantis par l'Etat demeureraient stationnaires sur toute la période 2023-2025 et se situeraient à 17,8 milliards de FCFA.

Le tableau ci-après donne les projections des ressources et des dépenses des EPE sur la période 2023-2025.

**Tableau 18 : Projections des recettes et dépenses des EPE sur la période 2023-2025 (en milliers de FCFA)**

Intitulés	2023	2024	2025
<b>Volet ressources</b>			
<b>Ressources propres</b>	57 042 115	58 753 378	60 515 980
<b>Subventions reçus de l'Etat</b>	179 510 195	184 895 501	187 442 366
<b>Prêts garantis par l'Etat</b>	17 774 121	17 774 121	17 774 121
<b>Total</b>	<b>254 326 431</b>	<b>261 423 000</b>	<b>265 732 466</b>
<b>Volet dépenses</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	182 311 563	187 780 910	190 414 337
<i>sur ressources propres</i>	46 204 113	47 590 236	49 017 943
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	136 107 450	140 190 673	141 396 394
<b>Dépenses d'investissements</b>	72 014 868	73 642 090	75 318 129
<i>sur ressources propres</i>	10 838 002	11 163 142	11 498 036
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	43 402 745	44 704 828	46 045 973
<i>sur prêts garantis par l'Etat</i>	17 774 121	17 774 121	17 774 121
<b>Total</b>	<b>254 326 431</b>	<b>261 423 000</b>	<b>265 732 466</b>

*Source : Cadrage DPBAP, avril 2022*

### 5.3. Organismes de Protection Sociale

Le système de protection sociale au Burkina Faso est principalement organisé autour de deux (02) organismes : la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Ces organismes offrent plusieurs services en matière de sécurité sociale aux travailleurs aussi bien du secteur public que privé.

Avec les créations nouvelles de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) et de la Caisse d'assurance maladies des armées (CAMA), les organismes de protection sociale sont au nombre de quatre (04).

### 5.3.1. Evolution de la situation financière entre 2019 et 2021 et perspectives 2022

La situation agrégée des résultats nets enregistrés par la CARFO et la CNSS ressort à 119,2 milliards de FCFA en 2019, à 102,3 milliards de FCFA en 2020 et à 108,4 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 14,2% entre 2019 et 2020 et un accroissement de 6,0% entre 2020 et 2021. Les perspectives en 2022 indiquent un résultat financier de 110,0 milliards de FCFA.

Tenant compte des facteurs ci-après, les résultats financiers des structures de la protection sociale pourraient être impactés par la mise en œuvre des recommandations et résolutions issues des sessions de l'Assemblée générale des sociétés d'Etat (AG-SE). Il s'agit notamment :

- du respect des ratios édictés par la Conférence internationale de la prévoyance sociale (CIPRES) ;
- de la maîtrise des charges de personnel ;
- de la levée des réserves des Commissaires aux comptes ;
- de la poursuite de l'opérationnalisation de la Caisse de dépôt et de consignation ;
- de la poursuite de l'opérationnalisation de la CNAMU et de la CAMA ;
- de la prise de participation dans le capital social d'autres entreprises.

### 5.3.2. Projections financières de la CARFO et de la CNSS sur la période 2023-2025

Sur la période 2023-2025, les résultats nets des organismes de protection sociale ressortiraient globalement positifs en s'établissant à 106,9 milliards de FCFA en 2023, à 108,4 milliards de FCFA en 2024 et en 2025.

La projection financière de la CARFO et de la CNSS est synthétisée dans le graphique ci-après :

**Graphique 11** : Projection financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2023 et 2025 (en milliers de FCFA)



**Source** : Cadrage DPBEP, avril 2022

## 5.4. Sociétés d'Etat

Le Burkina Faso compte 19 Sociétés d'Etat. Certaines sociétés, notamment celles en difficultés, reçoivent une subvention d'équilibre ou d'exploitation de la part de l'Etat.

Par ailleurs, ces sociétés peuvent bénéficier de la garantie de l'Etat lorsqu'elles veulent s'endetter auprès du système bancaire. Il convient donc d'assurer un suivi de leur situation financière en vue d'identifier et de prévenir entre autres, les risques qui pourraient impacter négativement leurs résultats et faire porter la charge de remboursement de la dette à l'Etat en cas de défaillance.

### 5.4.1. Evolution de la situation financière des sociétés d'Etat entre 2019 et 2021 et perspectives 2022

De l'analyse de la situation globale de l'ensemble des sociétés d'Etat en 2019, 2020 et 2021, il ressort des résultats nets respectifs de 77,0 milliards de FCFA, de 56,9 milliards de FCFA et de 67,8 milliards de FCFA.

En 2022, il est attendu un résultat net global positif de 67,2 milliards de FCFA. Aussi, tenant compte des facteurs ci-dessus, les résultats financiers desdites structures pourraient être impactés par la mise en œuvre des recommandations et résolutions issues de la 27<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des sociétés d'Etat (AG-SE), notamment l'augmentation du capital social de la SONABHY par incorporation des réserves d'un montant de 17,0 milliards de FCFA.

Pour ce qui concerne les prêts garantis par l'Etat, ils ont enregistré une baisse moyenne de 44,0% entre 2019 et 2021. En effet, ils se sont établis à 127,5 milliards de FCFA, à 106,3 milliards de FCFA et à 90,0 milliards de FCFA respectivement en 2019, 2020 et 2021. En 2022, ils seraient en baisse de 11,9% par rapport à 2021 pour se situer à 79,3 milliards de FCFA.

La situation financière des sociétés d'Etat est synthétisée dans le tableau suivant.

**Tableau 19 : Situation financière des Sociétés d'Etat entre 2019 et 2022 (en milliers de FCFA)**

Intitulés	2019	2020	2021	2022
Résultats nets	77 002 525	56 948 996	67 670 930	67 207 484
Prêts garantis par l'Etat	127 532 308	106 343 739	90 008 336	79 342 946

Source : Cadrage DPBEP, avril 2022

### 5.4.2. Projections financières des sociétés d'Etat sur la période 2023-2025

Les résultats nets de l'ensemble des sociétés d'Etat sur la période 2023-2025 ressortiraient positif de 63,9 milliards de FCFA en 2023, de 66,3 milliards de FCFA en 2024 et de 65,8 milliards de FCFA en 2025.

Quant aux prêts garantis par l'Etat, ils devraient connaître une baisse sur la période 2023-2025. En effet, ils enregistreraient une baisse de 29,9% passant de 66,5 milliards de FCFA en 2023 à 46,6 milliards de FCFA en 2025.

La situation financière des sociétés d'Etat sur la période 2023-2025 est consignée dans le tableau suivant.

**Tableau 20 : Projection financière globale des sociétés d'Etat entre 2023 et 2025 (milliers de FCFA)**

Intitulés	2023	2024	2025
Résultats nets	63 942 470	66 273 628	65 807 860
Prêts garantis par l'Etat	66 500 292	55 263 809	46 591 617

Source : Cadrage DPBEP, avril 2022

## VI. RISQUES BUDGETAIRES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION

Les perspectives de croissance étant faites sur la base d'hypothèses, l'atteinte des principaux résultats pourrait être compromise par la survenance d'un certain nombre de risques tels que (i) les risques macroéconomiques, (ii) les risques liés aux PPP, (iii) les risques environnementaux et (iv) les risques liés aux démembrements de l'Etat.

Afin de minimiser l'impact de ces risques sur l'atteinte des résultats budgétaires escomptés, des mesures d'atténuation ont été identifiées.

### 6.1. Risques macroéconomiques

La survenance des risques macroéconomiques pourrait avoir un impact potentiel sur l'augmentation du déficit budgétaire et la régulation des dépenses d'investissements avec pour conséquence une réduction de la croissance escomptée. Les principaux facteurs macroéconomiques pouvant être sources de risques budgétaires sont la croissance et les termes de l'échange (cours des matières premières).

Pour atténuer l'effet des risques macroéconomiques, il est indispensable de renforcer les réformes en vue d'une mobilisation optimale des recettes et de rationaliser les dépenses de l'Etat. En outre, la mise en place par l'Etat du fonds de lissage des prix liés aux variations des cours de certaines matières premières au niveau international contribue à couvrir ce risque. Il s'agit par exemple des fonds de lissage de la filière coton et des subventions aux hydrocarbures.

### 6.2. Risques liés aux PPP

Nonobstant les avantages certains que présentent les PPP en termes de mécanisme alternatif de financement pour l'Etat, force est de reconnaître qu'ils sont sujets à des risques qui peuvent avoir d'énormes répercussions sur les finances publiques et partant, sur le budget de l'Etat. L'analyse des risques du portefeuille des PPP laisse entrevoir entre autres des risques liés à la demande, aux engagements fiscaux, à la contractualisation, au taux de change, à la construction et à la gouvernance.

- les risques liés à la demande sont constitués des garanties sur recettes qui sont destinées à couvrir le déficit de la demande dans le cas des PPP à paiement par les usagers ;
- les engagements fiscaux souscrits par le Gouvernement dans le cadre des PPP ne sont pas toujours clairement définis. Le coût de renonciation d'un tel risque est la baisse des recettes limitant les possibilités de financement du Gouvernement ;
- les risques liés à la contractualisation : un contrat PPP mal négocié par le Gouvernement peut engendrer des coûts supplémentaires à supporter par ce dernier ;
- les risques liés au taux de change : la volatilité de certaines devises étrangères par rapport au FCFA peut être à l'origine de surcoût par rapport à la prévision lors de la mise en œuvre des contrats PPP ;
- les risques liés à la gouvernance : les PPP ne peuvent réussir que s'ils reposent sur une prise de décision judicieuse résultant d'une bonne gouvernance ;
- les risques liés à la construction : l'une des caractéristiques des PPP est le transfert des ouvrages par le privé à l'entité publique qui peut être source de risque surtout en ce qui concerne la qualité de l'ouvrage transféré. Si ce risque est plus amoindri pour ce qui concerne les PPP marchands, il est d'autant plus élevé pour les non marchands.

En termes de mesures d'atténuation, avec l'adoption de la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel et son décret d'application, le Gouvernement entend promouvoir et accompagner les autorités cocontractantes dans le développement des projets PPP. Aussi, la mise en place de l'unité PPP vise à assurer un meilleur suivi en matière de formulation, de contractualisation et d'analyse des risques budgétaires en vue de leurs mitigations. Dans cette même optique, il est institué des seuils de contractualisation en lien avec le volume du PIB nominal à travers l'arrêté n° 2019-113/MINEFID/SG/DGCOOP portant fixation des limites budgétaires à la contractualisation en PPP dont l'objectif vise à assurer une meilleure maîtrise du portefeuille des projets PPP.

Par ailleurs, conformément à l'article 44 de la LOLF, il est prévu la constitution d'un fonds de garantie dédié aux projets gérés en PPP afin de couvrir les éventuels risques y relatifs.

### **6.3.Risques environnementaux**

Le Burkina Faso est particulièrement vulnérable à des modifications climatiques qui impactent ses réalisations budgétaires. En effet, les risques climatiques (sécheresse, inondation, etc.) affectent les Productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques (PASPHF), la disponibilité des ressources en eau et la viabilité des écosystèmes.

La survenue de ces risques se traduit entre autres par une baisse considérable des PASPHF, de la disponibilité en eau, la destruction des infrastructures hydrauliques et des infrastructures sociales, exposant les populations à l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Par conséquent, la prise en charge de ces effets nécessite des ressources budgétaires supplémentaires.

Comme mesure d'atténuation des effets de ces risques, il sera mis en place et/ou renforcé : (i) le mécanisme de gestion des risques agricoles notamment la sécheresse au profit des producteurs, (ii) la Stratégie nationale de développement du warrantage, (iii) le Système d'alerte précoce (SAP) et (iv) le système d'assurance agricole indiciaire.

Aussi, la souscription du Burkina Faso à African risk capacity (ARC) et la mise en place du projet de gestion des risques agricoles et alimentaire pourraient contribuer à atténuer les effets des risques environnementaux.

### **6.4.Risques liés aux démembrements de l'Etat**

Ces risques concernent notamment le niveau d'endettement des sociétés d'Etat, des organismes de prévoyance sociale et des collectivités territoriales. Le risque d'endettement de ces entités sur les perspectives budgétaires se matérialise par le biais de transfert budgétaire afin d'éviter le retard ou le défaut de paiement en cas de problème de liquidité ou de solvabilité. Ainsi, le recours aux prêts rétrocédés notamment sous forme de subvention par ces entités fait également porter à l'Etat une large part du risque lié à cet endettement.

Toutefois, l'obligation par ces entités de requérir l'avis du Comité national de la dette publique (CNDP) pourrait constituer une mesure d'atténuation à ce risque.

## CONCLUSION

Les projections de ressources et de dépenses budgétaires du DPBEP sur la période 2023-2025 sont faites en lien avec une activité économique qui connaîtrait une bonne performance. Ainsi, l'activité économique devrait maintenir son dynamisme et la croissance économique ressortirait à 6,2% en moyenne annuelle sur la période sous revue.

Ce maintien du dynamisme de l'économie ne pourra être une réalité qu'à partir d'une mise en œuvre efficace des différentes politiques de relance de l'économie et de bonne gestion des finances publiques.

Pour ce faire, il sied d'observer une grande discipline aussi bien dans la programmation et l'exécution budgétaire que dans le choix et la gestion des investissements structurants.

En attendant la finalisation du Plan d'action de la Transition, l'accent devrait être mis sur la poursuite et l'achèvement des grands chantiers en cours ainsi que la gestion du passif des différents départements ministériels et institutions en matière de règlement des dépenses.

Comme annoncé au niveau des hypothèses de projection, un basculement vers l'un des scénarii alternatifs pourrait s'avérer nécessaire en fonction de l'évolution du contexte socio-économique national, sous régional et international.

## **ANNEXES**

- Enveloppes de référence des dépenses de personnel par ministère et institution pour l'année 2023 ;
- Enveloppes de référence des dépenses de personnel par ministère et institution pour l'année 2024 ;
- Enveloppes de référence des dépenses de personnel par ministère et institution pour l'année 2025 ;
- Enveloppes de référence des dépenses de personnel pour la période 2023-2025 ;
- Enveloppes de référence des dépenses d'acquisition de biens et services par ministère et institution pour la période 2023-2025 (y compris eau, électricité, téléphone et poste) ;
- Prévisions eau 2023-2025 ;
- Prévisions téléphone (y compris postes) 2023-2025 ;
- Prévisions électricité 2023-2025 ;
- Récapitulatif prévisions eau, électricité et téléphone (y compris poste) 2023-2025 ;
- Enveloppes de référence des dépenses de transferts courants par ministère et institution pour la période 2023-2025 ;
- Enveloppes de référence des dépenses d'investissements financées sur ressources propres pour la période 2023-2025.

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**Enveloppes de référence des dépenses de personnel par ministère et institution pour l'année 2023 (en milliers de FCFA)**

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe de référence des IDR	Enveloppe de référence des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe de référence des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe de référence des salaires du personnel en activité	Enveloppe de référence totale 2023
01	Présidence du Faso	46 557	4 500	-	5 143 257	<b>5 194 314</b>
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	24 189	2 338	-	600 808	<b>627 335</b>
03	Primature	28 879	2 791	-	1 519 771	<b>1 551 441</b>
05	Conseil Economique et Social	8 232	796	-	203 385	<b>212 413</b>
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	1 257 894	121 577	-	100 829 194	<b>102 208 665</b>
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	139 189	13 453	944 998	24 129 126	<b>25 226 765</b>
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	-	-	42 977 439	157 733 220	<b>200 710 659</b>
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	99 377	9 605	-	27 652 626	<b>27 761 607</b>
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	763 943	73 836	-	41 101 129	<b>41 938 907</b>
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	64 178	6 203	-	2 884 333	<b>2 954 714</b>
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	177 129	17 120	-	4 607 984	<b>4 802 233</b>
19	Ministère du Genre et de la Famille	-	-	-	1 127 788	<b>1 127 788</b>
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	79 820	7 715	-	6 029 295	<b>6 116 830</b>
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	1 334 303	128 962	-	142 336 031	<b>143 799 296</b>
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	103 839	10 036	-	8 301 746	<b>8 415 622</b>
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	4 500 865	435 014	-	446 126 209	<b>451 062 088</b>
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	246 675	23 841	-	8 948 407	<b>9 218 923</b>
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	30 565	2 954	-	2 396 407	<b>2 429 926</b>
26	Ministère des Mines et des Carrières	25 296	2 445	-	1 458 738	<b>1 486 479</b>
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	672 742	65 021	-	19 647 020	<b>20 384 783</b>
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	226 056	21 849	-	16 407 986	<b>16 655 891</b>

## Cadrage Budgétaire

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe de référence des IDR	Enveloppe de référence des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe de référence des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe de référence des salaires du personnel en activité	Enveloppe de référence totale 2023
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	121 067	11 701	-	3 010 117	<b>3 142 885</b>
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	12 745	1 232	-	1 245 630	<b>1 259 608</b>
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	127 342	12 308	-	1 461 836	<b>1 601 485</b>
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	61 997	5 992	-	2 497 186	<b>2 565 175</b>
50	Grande Chancellerie	-	-	-	147 452	<b>147 452</b>
51	Conseil Supérieur de la Communication	-	-	-	410 373	<b>410 373</b>
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	-	-	-	750 292	<b>750 292</b>
54	Conseil Constitutionnel	-	-	-	525 823	<b>525 823</b>
55	Conseil d'Etat	3 350	324	-	734 341	<b>738 015</b>
56	Cour des Comptes	34 130	3 299	-	1 167 292	<b>1 204 720</b>
57	Cour de Cassation	156 114	15 089	-	1 161 355	<b>1 332 557</b>
61	Commission Nationale des Droits Humains	-	-	-	115 757	<b>115 757</b>
99	Dépenses Communes Interministérielles	-	-	9 500 000	-	<b>9 500 000</b>
	<b>Total</b>	<b>10 346 473</b>	<b>1 000 000</b>	<b>53 422 437</b>	<b>1 032 411 911</b>	<b>1 097 180 821</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**Enveloppes de référence des dépenses de personnel par ministère et institution pour l'année 2024 (en milliers de FCFA)**

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe de référence des IDR	Enveloppe de référence des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe de référence des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe de référence des salaires du personnel en activité	Enveloppe de référence totale 2024
01	Présidence du Faso	21 558	1 964	-	5 203 547	<b>5 227 069</b>
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	15 226	1 387	-	609 953	<b>626 566</b>
03	Primature	-	-	-	1 544 763	<b>1 544 763</b>
05	Conseil Economique et Social	3 202	292	-	207 502	<b>210 996</b>
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	1 045 097	95 235	-	104 780 194	<b>105 920 526</b>
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	192 494	17 541	-	25 705 288	<b>25 915 323</b>
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	-	-	49 289 883	161 456 310	<b>210 746 192</b>
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	83 098	7 572	-	28 223 212	<b>28 313 882</b>
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	827 840	75 437	-	42 316 532	<b>43 219 810</b>
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	59 126	5 388	-	3 338 917	<b>3 403 431</b>
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	181 116	16 504	-	4 839 683	<b>5 037 304</b>
19	Ministère du Genre et de la Famille	-	-	-	1 310 013	<b>1 310 013</b>
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	106 128	9 671	-	6 363 029	<b>6 478 827</b>
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	1 629 691	148 506	-	148 322 068	<b>150 100 265</b>
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	116 169	10 586	-	8 470 218	<b>8 596 973</b>
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	5 486 107	499 924	-	464 798 897	<b>470 784 928</b>
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	254 567	23 197	-	8 766 919	<b>9 044 684</b>
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	32 129	2 928	-	2 480 252	<b>2 515 309</b>
26	Ministère des Mines et des Carrières	57 742	5 262	-	1 486 508	<b>1 549 513</b>
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	497 494	45 334	-	20 327 843	<b>20 870 672</b>
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	154 563	14 085	-	17 044 384	<b>17 213 031</b>

## Cadrage Budgétaire

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe de référence des IDR	Enveloppe de référence des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe de référence des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe de référence des salaires du personnel en activité	Enveloppe de référence totale 2024
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	23 603	2 151	-	3 148 407	<b>3 174 161</b>
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	20 177	1 839	-	1 271 052	<b>1 293 068</b>
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	41 817	3 811	-	1 557 357	<b>1 602 984</b>
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	26 950	2 456	-	2 665 176	<b>2 694 582</b>
50	Grande Chancellerie	13 678	1 246	-	149 738	<b>164 662</b>
51	Conseil Supérieur de la Communication	-	-	-	419 470	<b>419 470</b>
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	2 893	264	-	765 533	<b>768 690</b>
54	Conseil Constitutionnel	-	-	-	534 951	<b>534 951</b>
55	Conseil d'Etat	15 453	1 408	-	747 064	<b>763 925</b>
56	Cour des Comptes	18 346	1 672	-	1 187 524	<b>1 207 542</b>
57	Cour de Cassation	44 679	4 071	-	1 181 185	<b>1 229 935</b>
61	Commission Nationale des Droits Humains	2 941	268	-	117 707	<b>120 915</b>
99	Dépenses Communes Interministérielles	-	-	9 500 000	-	<b>9 500 000</b>
	<b>Total</b>	<b>10 973 884</b>	<b>1 000 000</b>	<b>58 789 883</b>	<b>1 071 341 196</b>	<b>1 142 104 962</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

**Enveloppes de référence des dépenses de personnel par ministère et institution pour l'année 2025 (en milliers de FCFA)**

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe de référence des IDR	Enveloppe de référence des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe de référence des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe de référence des salaires du personnel en activité	Enveloppe de référence totale 2025
01	Présidence du Faso	62 237	5 295	-	5 265 675	<b>5 333 207</b>
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	15 850	1 349	-	619 377	<b>636 576</b>
03	Primature	34 187	2 909	-	1 570 518	<b>1 607 614</b>
05	Conseil Economique et Social	-	-	-	211 743	<b>211 743</b>
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	888 621	75 608	-	108 873 140	<b>109 837 370</b>
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	113 235	9 635	-	27 586 729	<b>27 709 598</b>
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	-	-	55 991 333	165 292 170	<b>221 283 502</b>
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	102 286	8 703	-	28 828 751	<b>28 939 739</b>
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	1 010 655	85 991	-	44 058 002	<b>45 154 649</b>
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	54 865	4 668	-	3 674 426	<b>3 733 959</b>
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	229 615	19 537	-	5 163 622	<b>5 412 773</b>
19	Ministère du Genre et de la Famille	-	-	-	1 498 678	<b>1 498 678</b>
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	75 701	6 441	-	6 775 901	<b>6 858 043</b>
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	1 854 581	157 797	-	154 364 172	<b>156 376 550</b>
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	78 049	6 641	-	8 643 824	<b>8 728 514</b>
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	6 133 199	521 842	-	483 241 172	<b>489 896 214</b>
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	280 707	23 884	-	10 480 084	<b>10 784 675</b>
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	9 641	820	-	2 545 272	<b>2 555 733</b>
26	Ministère des Mines et des Carrières	33 764	2 873	-	1 515 122	<b>1 551 760</b>
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	269 213	22 906	-	21 097 887	<b>21 390 005</b>
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	234 569	19 958	-	17 728 501	<b>17 983 028</b>

## Cadrage Budgétaire

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe de référence des IDR	Enveloppe de référence des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe de référence des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe de référence des salaires du personnel en activité	Enveloppe de référence totale 2025
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	71 566	6 089	-	3 267 484	3 345 139
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	10 785	918	-	1 297 244	1 308 947
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	41 536	3 534	-	1 655 288	1 700 358
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	46 680	3 972	-	2 823 875	2 874 526
50	Grande Chancellerie	-	-	-	152 092	152 092
51	Conseil Supérieur de la Communication	-	-	-	428 843	428 843
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	-	-	-	781 235	781 235
54	Conseil Constitutionnel	-	-	-	544 356	544 356
55	Conseil d'Etat	38 391	3 266	-	760 171	801 828
56	Cour des Comptes	5 011	426	-	1 208 369	1 213 806
57	Cour de Cassation	58 029	4 937	-	1 201 613	1 264 580
61	Commission Nationale des Droits Humains	-	-	-	119 716	119 716
99	Dépenses Communes Interministérielles	-	-	9 500 000	-	9 500 000
	<b>Total</b>	<b>11 752 973</b>	<b>1 000 000</b>	<b>65 491 333</b>	<b>1 113 275 052</b>	<b>1 191 519 358</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**Enveloppes de référence de dépenses de personnel pour la période 2023-2025**  
**(en milliers de FCFA)**

N° de sect°	Ministères et institutions	LFI,2022 ajustée (base projection solde 2023-2025 + pbs 2022)	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025
01	Présidence du Faso	5 121 654	5 194 314	5 227 069	5 333 207
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	598 480	627 335	626 566	636 576
03	Primature	1 527 122	1 551 441	1 544 763	1 607 614
05	Conseil Economique et Social	208 026	212 413	210 996	211 743
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	99 516 313	102 208 665	105 920 526	109 837 370
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	23 330 429	25 226 765	25 915 323	27 709 598
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	154 119 567	200 710 659	210 746 192	221 283 502
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	27 291 353	27 761 607	28 313 882	28 939 739
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	41 356 173	41 938 907	43 219 810	45 154 649
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	2 705 003	2 954 714	3 403 431	3 733 959
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	4 659 584	4 802 233	5 037 304	5 412 773
19	Ministère du Genre et de la Famille	1 047 585	1 127 788	1 310 013	1 498 678
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	5 845 138	6 116 830	6 478 827	6 858 043
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	139 723 306	143 799 296	150 100 265	156 376 550
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	8 280 865	8 415 622	8 596 973	8 728 514
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	438 174 530	451 062 088	470 784 928	489 896 214
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	8 982 712	9 218 923	9 044 684	10 784 675
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	2 364 267	2 429 926	2 515 309	2 555 733
26	Ministère des Mines et des Carrières	1 455 926	1 486 479	1 549 513	1 551 760
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	19 746 525	20 384 783	20 870 672	21 390 005
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	16 340 660	16 655 891	17 213 031	17 983 028
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	3 007 344	3 142 885	3 174 161	3 345 139
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 239 939	1 259 608	1 293 068	1 308 947
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 497 037	1 601 485	1 602 984	1 700 358
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	2 426 595	2 565 175	2 694 582	2 874 526
50	Grande Chancellerie	145 234	147 452	164 662	152 092

## Cadrage Budgétaire

N° de sect°	Ministères et institutions	LFI,2022 ajustée (base projection solde 2023-2025 + phs 2022)	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025
51	Conseil Supérieur de la Communication	423 510	410 373	419 470	428 843
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	744 136	750 292	768 690	781 235
54	Conseil Constitutionnel	516 964	525 823	534 951	544 356
55	Conseil d'Etat	747 911	738 015	763 925	801 828
56	Cour des Comptes	1 188 679	1 204 720	1 207 542	1 213 806
57	Cour de Cassation	1 212 913	1 332 557	1 229 935	1 264 580
61	Commission Nationale des Droits Humains	113 864	115 757	120 915	119 716
99	Dépenses Communes Interministérielles	0	9 500 000	9 500 000	9 500 000
	<b>Total</b>	<b>1 015 659 343</b>	<b>1 097 180 821</b>	<b>1 142 104 962</b>	<b>1 191 519 358</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**Enveloppes de référence des dépenses d'acquisition de biens et services par ministère et institution pour la période 2023-2025 (en milliers FCFA) y compris Eau, Electricité et Téléphone**

Section	Ministères et Institutions	Dotation LFI	Enveloppes de référence		
		2022	2023	2024	2025
01	Présidence du Faso	6 943 383	7 173 654	6 450 556	5 884 400
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	470 265	467 420	467 782	469 370
03	Primature	1 967 817	1 729 532	1 746 951	1 756 151
05	Conseil Economique et Social	690 375	681 140	680 013	681 619
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	11 734 146	11 430 068	11 419 780	11 530 417
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	4 564 165	5 291 429	4 863 238	4 919 551
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	20 409 648	23 161 473	23 584 525	23 807 171
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	21 678 047	22 054 145	22 024 712	22 035 978
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	35 179 207	35 093 979	35 329 684	35 506 830
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	3 182 031	3 634 429	3 568 197	3 579 143
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	2 656 334	2 274 324	2 247 762	2 339 251
19	Ministère du Genre et de la Famille	-	364 333	429 333	364 333
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	4 399 807	4 234 424	4 195 064	4 207 571
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	23 826 861	21 462 829	21 041 744	21 347 847
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	2 134 320	1 688 261	1 621 424	1 638 927
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	25 326 858	25 626 678	25 566 075	25 612 331
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	2 714 679	2 674 714	2 765 711	2 818 042
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	596 369	534 421	546 196	552 419
26	Ministère des Mines et des Carrières	676 490	686 658	681 256	689 479
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	2 471 362	2 899 571	2 372 161	3 029 596
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	1 516 271	2 257 734	2 211 655	2 282 208
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	1 916 350	1 923 565	1 959 958	1 988 185
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 365 836	1 022 672	1 022 800	1 049 123

## Cadrage Budgétaire

Section	Ministères et Institutions	Dotation LFI	Enveloppes de référence		
		2022	2023	2024	2025
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	872 627	874 309	878 469	885 408
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	835 730	372 790	377 577	380 112
39	Ministère de la Prospective et des Réformes Structurelles	500 000	-	-	-
42	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de l'Eau et de l'Assainissement	954 208	-	-	-
44	Ministère des Affaires Religieuses et Coutumières	-	500 000	500 000	500 000
50	Grande Chancellerie	802 052	803 818	800 058	801 766
51	Conseil Supérieur de la Communication	650 516	595 468	558 753	561 544
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	1 189 737	1 171 791	1 175 015	1 176 715
54	Conseil Constitutionnel	358 527	356 208	358 365	359 507
55	Conseil d'Etat	251 530	251 406	296 439	251 456
56	Cour des Comptes	574 616	466 461	479 598	516 260
57	Cour de Cassation	265 444	308 307	265 036	266 899
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	231 625	217 584	221 816	224 028
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	21 430	25 641	25 040	25 982
60	Médiateur du Faso	320 062	205 091	210 283	213 020
98	Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	4 975 976	4 975 976	4 975 976	4 975 976
99	Dépenses Communes Interministérielles	18 175 299	13 933 826	13 973 870	14 024 910
<b>TOTAL</b>		<b>207 400 000</b>	<b>209 000 000</b>	<b>212 038 663</b>	<b>214 038 663</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**PREVISIONS-EAU 2023-2025 (en milliers de FCFA)**

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONS REELLES 2021	PREVISIONS 2023			PREVISIONS 2024			PREVISIONS 2025		
			IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL
01	Présidence du Faso	1 488 614	-	1 533 272	1 533 272	-	1 626 648	1 626 648	-	1 675 448	1 675 448
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	3 110	-	3 203	3 203	-	3 398	3 398	-	3 500	3 500
03	Primature	42 595	-	43 873	43 873	-	46 544	46 544	-	47 941	47 941
05	Conseil Economique et Social	5 910	-	6 088	6 088	-	6 459	6 459	-	6 652	6 652
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	439 633	130 000	452 822	582 822	-	480 399	480 399	-	494 811	494 811
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	587 900	500 000	605 537	1 105 537	-	642 414	642 414	-	661 687	661 687
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	2 665 638	-	2 745 607	2 745 607	-	2 912 815	2 912 815	-	3 000 199	3 000 199
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	24 111	-	24 834	24 834	-	26 347	26 347	-	27 137	27 137
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	599 967	50 000	617 966	667 966	-	655 600	655 600	-	675 268	675 268
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	12 847	-	13 233	13 233	-	14 039	14 039	-	14 460	14 460
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	142 118	55 000	146 381	201 381	-	155 296	155 296	-	159 955	159 955
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	38 458	17 000	39 612	56 612	-	42 024	42 024	-	43 285	43 285
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	1 609 790	1 000 000	1 658 084	2 658 084	-	1 759 062	1 759 062	-	1 811 833	1 811 833
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	130 127	70 000	134 031	204 031	-	142 193	142 193	-	146 459	146 459

## Cadrage Budgétaire

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONS REELLES 2021	PREVISIONS 2023			PREVISIONS 2024			PREVISIONS 2025		
			IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	139 839	50 000	144 034	194 034	-	152 806	152 806	-	157 390	157 390
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	285 222	-	293 779	293 779	-	311 670	311 670	-	321 020	321 020
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	27 057	-	27 869	27 869	-	29 566	29 566	-	30 453	30 453
26	Ministère des Mines et des Carrières	11 505	-	11 850	11 850	-	12 572	12 572	-	12 949	12 949
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	136 177	28 000	140 262	168 262	-	148 804	148 804	-	153 268	153 268
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	278 172	30 000	286 517	316 517	-	303 966	303 966	-	313 085	313 085
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	37 504	-	38 629	38 629	-	40 982	40 982	-	42 211	42 211
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	5 114	-	5 267	5 267	-	5 588	5 588	-	5 756	5 756
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	77 269	-	79 588	79 588	-	84 434	84 434	-	86 967	86 967
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	2 274	-	2 343	2 343	-	2 485	2 485	-	2 560	2 560
50	Grande Chancellerie	17 095	7 000	17 608	24 608	-	18 681	18 681	-	19 241	19 241
51	Conseil Supérieur de la Communication	7 802	-	8 036	8 036	-	8 525	8 525	-	8 781	8 781
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	3 203	-	3 299	3 299	-	3 500	3 500	-	3 605	3 605
54	Conseil Constitutionnel	2 377	-	2 448	2 448	-	2 598	2 598	-	2 675	2 675
56	Cour des Comptes	2 963	-	3 052	3 052	-	3 238	3 238	-	3 335	3 335
57	Cour de Cassation	3 859	1 500	3 974	5 474	-	4 216	4 216	-	4 343	4 343
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	8 182	-	8 428	8 428	-	8 941	8 941	-	9 209	9 209
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	3 732	1 000	3 844	4 844	-	4 079	4 079	-	4 201	4 201
60	Médiateur du Faso	11 690	-	12 040	12 040	-	12 774	12 774	-	13 157	13 157
99	Dépenses Communes Interministérielles (Hôtels administratifs)	29 406	30 000	30 288	60 288	-	32 133	32 133	-	33 097	33 097
<b>TOTAL</b>		<b>8 881 261</b>	<b>1 969 500</b>	<b>9 147 699</b>	<b>11 117 199</b>	<b>-</b>	<b>9 704 794</b>	<b>9 704 794</b>	<b>-</b>	<b>9 995 937</b>	<b>9 995 937</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**PREVISIONS-TELEPHONE (y compris postes) 2023-2025 (en milliers de FCFA)**

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONS REELLES 2021	PREVISIONS 2023			PREVISIONS 2024			PREVISIONS 2025		
			IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL
01	Présidence du Faso	562 772	50 000	579 655	629 655	-	614 956	614 956	-	633 404	633 404
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	2 182	1 000	2 248	3 248	-	2 385	2 385	-	2 456	2 456
03	Primature	33 949	-	34 968	34 968	-	37 097	37 097	-	38 210	38 210
05	Conseil Economique et Social	4 179	2 892	4 305	7 197	-	4 567	4 567	-	4 704	4 704
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	718 866	-	740 432	740 432	-	785 524	785 524	-	809 090	809 090
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	78 075	10 000	80 417	90 417	-	85 314	85 314	-	87 874	87 874
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	809 958	-	834 256	834 256	-	885 063	885 063	-	911 614	911 614
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	144 738	-	149 080	149 080	-	158 159	158 159	-	162 904	162 904
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	1 171 066	-	1 206 198	1 206 198	-	1 279 656	1 279 656	-	1 318 045	1 318 045
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	94 935	-	97 783	97 783	-	103 738	103 738	-	106 850	106 850
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	63 879	-	65 795	65 795	-	69 802	69 802	-	71 896	71 896
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	17 950	9 000	18 489	27 489	-	19 615	19 615	-	20 203	20 203
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	147 811	-	152 245	152 245	-	161 517	161 517	-	166 363	166 363
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	38 544	-	39 701	39 701	-	42 119	42 119	-	43 382	43 382

## Cadrage Budgétaire

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONS REELLES 2021	PREVISIONS 2023			PREVISIONS 2024			PREVISIONS 2025		
			IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	32 285	-	33 253	33 253	-	35 278	35 278	-	36 337	36 337
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	43 998	8 000	45 318	53 318	-	48 078	48 078	-	49 520	49 520
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	13 597	-	14 005	14 005	-	14 858	14 858	-	15 303	15 303
26	Ministère des Mines et des Carrières	87 739	-	90 371	90 371	-	95 875	95 875	-	98 751	98 751
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	156 818	8 000	161 523	169 523	-	171 360	171 360	-	176 501	176 501
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	52 359	25 000	53 930	78 930	-	57 215	57 215	-	58 931	58 931
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	54 068	-	55 690	55 690	-	59 081	59 081	-	60 853	60 853
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	528 589	-	544 446	544 446	-	577 603	577 603	-	594 931	594 931
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	5 534	9 000	5 700	14 700	-	6 047	6 047	-	6 228	6 228
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	4 288	-	4 417	4 417	-	4 686	4 686	-	4 826	4 826
50	Grande Chancellerie	3 613	-	3 722	3 722	-	3 948	3 948	-	4 067	4 067
51	Conseil Supérieur de la Communication	16 090	5 000	16 573	21 573	-	17 582	17 582	-	18 110	18 110
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	15 459	-	15 923	15 923	-	16 892	16 892	-	17 399	17 399
54	Conseil Constitutionnel	458	-	471	471	-	500	500	-	515	515
56	Cour des Comptes	527	-	543	543	-	576	576	-	593	593
57	Cour de Cassation	585	-	603	603	-	639	639	-	658	658
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	59 289	-	61 068	61 068	-	64 787	64 787	-	66 731	66 731
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	1 747	500	1 800	2 300	-	1 909	1 909	-	1 966	1 966
60	Médiateur du Faso	21 649	-	22 298	22 298	-	23 656	23 656	-	24 366	24 366
99	Dépenses Communes Interministérielles (Hôtels administratifs)	837 322	-	862 442	862 442	-	914 964	914 964	-	942 413	942 413
<b>TOTAL</b>		<b>5 824 919</b>	<b>128 392</b>	<b>5 999 666</b>	<b>6 128 059</b>	<b>-</b>	<b>6 365 046</b>	<b>6 365 046</b>	<b>-</b>	<b>6 555 997</b>	<b>6 555 997</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**PREVISIONS-ELECTRICITE 2023-2025 (en milliers de FCFA)**

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONS REELLES 2021	PREVISIONS 2023			PREVISIONS 2024			PREVISIONS 2025		
			IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL
01	Présidence du Faso	770 938	-	801 775	801 775	-	867 200	867 200	-	901 888	901 888
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	31 437	1 638	32 695	34 333	-	35 363	35 363	-	36 777	36 777
03	Primature	148 688	-	154 635	154 635	-	167 254	167 254	-	173 944	173 944
05	Conseil Economique et Social	28 345	1 273	29 479	30 752	-	31 885	31 885	-	33 160	33 160
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	1 614 851	90 000	1 679 445	1 769 445	-	1 816 488	1 816 488	-	1 889 147	1 889 147
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	766 335	25 000	796 988	821 988	-	862 023	862 023	-	896 503	896 503
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	2 416 076	-	2 512 719	2 512 719	-	2 717 757	2 717 757	-	2 826 467	2 826 467
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	127 373	834	132 468	133 302	-	143 277	143 277	-	149 008	149 008
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	2 646 741	-	2 752 611	2 752 611	-	2 977 224	2 977 224	-	3 096 313	3 096 313
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	164 751	15 000	171 341	186 341	-	185 322	185 322	-	192 735	192 735
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	772 016	-	802 896	802 896	-	868 412	868 412	-	903 149	903 149
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	236 870	37 000	246 345	283 345	-	266 446	266 446	-	277 104	277 104
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	5 522 555	-	5 743 457	5 743 457	-	6 212 123	6 212 123	-	6 460 608	6 460 608
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	266 107	30 000	276 752	306 752	-	299 334	299 334	-	311 308	311 308

## Cadrage Budgétaire

23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	902 630	98 000	938 736	1 036 736	-	1 015 336	1 015 336	-	1 055 950	1 055 950
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	923 198	-	960 126	960 126	-	1 038 472	1 038 472	-	1 080 011	1 080 011
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	108 694	-	113 042	113 042	-	122 266	122 266	-	127 156	127 156
26	Ministère des Mines et des Carrières	110 441	11 000	114 859	125 859	-	124 232	124 232	-	129 201	129 201
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	1 063 012	-	1 105 533	1 105 533	-	1 195 744	1 195 744	-	1 243 574	1 243 574
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	438 213	9 000	455 742	464 742	-	492 930	492 930	-	512 647	512 647
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	560 617	16 927	583 041	599 968	-	630 618	630 618	-	655 842	655 842
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	196 191	-	204 039	204 039	-	220 688	220 688	-	229 516	229 516
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	93 876	-	97 631	97 631	-	105 597	105 597	-	109 821	109 821
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	51 554	-	53 616	53 616	-	57 991	57 991	-	60 310	60 310
50	Grande Chancellerie	22 867	-	23 782	23 782	-	25 722	25 722	-	26 751	26 751
51	Conseil Supérieur de la Communication	44 615	37 000	46 400	83 400	-	50 186	50 186	-	52 193	52 193
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	24 192	-	25 160	25 160	-	27 213	27 213	-	28 301	28 301
54	Conseil Constitutionnel	23 326	-	24 259	24 259	-	26 238	26 238	-	27 288	27 288
56	Cour des Comptes	34 348	-	35 722	35 722	-	38 637	38 637	-	40 182	40 182
57	Cour de Cassation	38 611	290	40 156	40 445	-	43 432	43 432	-	45 170	45 170
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	16 937	882	17 615	18 497	-	19 052	19 052	-	19 814	19 814
60	Médiateur du Faso	36 542	-	38 003	38 003	-	41 104	41 104	-	42 749	42 749
99	Dépenses Communes Interministérielles (Hôtels administratifs)	502 880	27 000	522 995	549 995	-	565 672	565 672	-	588 298	588 298
<b>TOTAL</b>		<b>20 705 826</b>	<b>400 843</b>	<b>21 534 059</b>	<b>21 934 902</b>	<b>-</b>	<b>23 291 238</b>	<b>23 291 238</b>	<b>-</b>	<b>24 222 887</b>	<b>24 222 887</b>

Source : MEFP/DGB

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**RECAPITULATIF \_PREVISIONS-EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE (y compris poste) 2023-2025 (en milliers de FCFA)**

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONS REELLES 2021	PREVISIONS 2023			PREVISIONS 2024			PREVISIONS 2025		
			IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL
01	Présidence du Faso	2 822 323	50 000	2 914 702	2 964 702	-	3 108 805	3 108 805	-	3 210 741	3 210 741
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	36 730	2 638	38 146	40 784	-	41 146	41 146	-	42 734	42 734
03	Primature	225 232	-	233 476	233 476	-	250 895	250 895	-	260 095	260 095
05	Conseil Economique et Social	38 435	4 165	39 872	44 037	-	42 910	42 910	-	44 516	44 516
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	2 773 350	220 000	2 872 699	3 092 699	-	3 082 411	3 082 411	-	3 193 048	3 193 048
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	1 432 310	535 000	1 482 942	2 017 942	-	1 589 751	1 589 751	-	1 646 064	1 646 064
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	5 891 671	-	6 092 582	6 092 582	-	6 515 634	6 515 634	-	6 738 280	6 738 280
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	296 222	834	306 382	307 216	-	327 783	327 783	-	339 049	339 049
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	4 417 774	50 000	4 576 775	4 626 775	-	4 912 480	4 912 480	-	5 089 626	5 089 626
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	272 533	15 000	282 357	297 357	-	303 099	303 099	-	314 045	314 045
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	978 012	55 000	1 015 073	1 070 073	-	1 093 511	1 093 511	-	1 135 000	1 135 000
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	293 278	63 000	304 445	367 445	-	328 085	328 085	-	340 592	340 592
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	7 280 156	1 000 000	7 553 786	8 553 786	-	8 132 701	8 132 701	-	8 438 804	8 438 804
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	434 779	100 000	450 483	550 483	-	483 646	483 646	-	501 149	501 149

**Cadrage Budgétaire**

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	CONS REELLES 2021	PREVISIONS 2023			PREVISIONS 2024			PREVISIONS 2025		
			IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL	IMPAYES	CONSO COURANTE	TOTAL
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	1 074 754	148 000	1 116 023	1 264 023	-	1 203 420	1 203 420	-	1 249 676	1 249 676
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	1 252 417	8 000	1 299 222	1 307 222	-	1 398 219	1 398 219	-	1 450 550	1 450 550
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	149 348	-	154 915	154 915	-	166 690	166 690	-	172 913	172 913
26	Ministère des Mines et des Carrières	209 685	11 000	217 080	228 080	-	232 678	232 678	-	240 901	240 901
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	1 356 007	36 000	1 407 318	1 443 318	-	1 515 908	1 515 908	-	1 573 343	1 573 343
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	768 744	64 000	796 189	860 189	-	854 110	854 110	-	884 663	884 663
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	652 188	16 927	677 360	694 287	-	730 680	730 680	-	758 907	758 907
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	729 894	-	753 752	753 752	-	803 880	803 880	-	830 203	830 203
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	176 679	9 000	182 918	191 918	-	196 078	196 078	-	203 017	203 017
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	58 116	-	60 375	60 375	-	65 162	65 162	-	67 697	67 697
50	Grande Chancellerie	43 575	7 000	45 111	52 111	-	48 351	48 351	-	50 059	50 059
51	Conseil Supérieur de la Communication	68 507	42 000	71 008	113 008	-	76 293	76 293	-	79 084	79 084
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	42 854	-	44 381	44 381	-	47 605	47 605	-	49 305	49 305
54	Conseil Constitutionnel	26 160	-	27 179	27 179	-	29 336	29 336	-	30 478	30 478
55	Conseil d'Etat	37 838	-	39 317	39 317	-	42 451	42 451	-	44 111	44 111
56	Cour des Comptes	43 055	1 790	44 733	46 522	-	48 288	48 288	-	50 171	50 171
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	67 471	-	69 496	69 496	-	73 728	73 728	-	75 940	75 940
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	22 417	2 382	23 259	25 641	-	25 040	25 040	-	25 982	25 982
60	Médiateur du Faso	69 880	-	72 342	72 342	-	77 534	77 534	-	80 271	80 271
99	Dépenses Communes Interministérielles	1 369 608	57 000	1 415 725	1 472 725	-	1 512 769	1 512 769	-	1 563 809	1 563 809
<b>TOTAL</b>		<b>35 412 005</b>	<b>2 498 736</b>	<b>36 681 424</b>	<b>39 180 159</b>	<b>-</b>	<b>39 361 077</b>	<b>39 361 077</b>	<b>-</b>	<b>40 774 822</b>	<b>40 774 822</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**Enveloppes de référence des dépenses de transferts courants par ministère et institution pour la période  
2023-2025 (en milliers FCFA)**

Section	Ministères et Institutions	Dotation LFI	Enveloppes de référence		
		2022	2023	2024	2025
01	Présidence du Faso	6 314 512	6 439 512	6 439 512	6 439 512
03	Primature	4 712 414	5 391 414	5 373 414	5 373 414
04	Parlement	19 986 100	10 000 000	10 000 000	10 000 000
05	Conseil Economique et Social	4 640	4 640	4 640	4 640
09	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	17 708 301	16 129 099	16 129 099	16 129 099
10	Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les Institutions	2 106 362	2 131 362	2 131 362	2 131 362
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	5 842 643	12 842 643	12 842 643	12 842 643
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur	2 220 397	2 220 397	2 220 397	2 220 397
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	37 931 980	50 118 716	50 118 716	50 118 716
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	5 964 164	6 204 164	6 177 164	6 177 164
18	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	12 320 754	11 977 331	10 190 265	10 395 958
19	Ministère du Genre et de la Famille	-	1 525 177	1 525 177	1 525 177
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	7 508 377	8 035 291	7 985 291	8 035 291
21	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	70 038 709	70 987 357	70 987 357	70 987 357
22	Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	10 146 541	8 871 364	8 871 364	8 871 364
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	40 062 877	43 062 877	43 062 877	41 562 877
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	63 579 809	67 183 411	66 460 319	66 460 319
25	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises	6 533 459	12 547 530	12 947 530	12 447 530
26	Ministère des Mines et des Carrières	6 697 307	3 982 777	3 982 777	3 982 777
27	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	4 310 806	5 073 306	4 273 306	4 073 306
29	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	2 716 000	6 699 494	6 639 494	6 639 494
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	353 350	353 350	353 350	353 350
31	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 321 308	818 308	418 308	418 308
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	845 345	1 222 199	1 216 876	1 137 464
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	68 000	65 000	65 000	65 000
42	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de l'Eau et de l'Assainissement	1 319 994	-	-	-
44	Ministère des Affaires Religieuses et Coutumières	-	370 000	370 000	370 000
51	Conseil Supérieur de la Communication	112 673	112 673	112 673	112 673

## Cadrage Budgétaire

Section	Ministères et Institutions	Dotation LFI	Enveloppes de référence		
		2022	2023	2024	2025
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	10 200	6 700	6 700	6 700
54	Conseil Constitutionnel	2 294	2 294	2 294	2 294
55	Conseil d'Etat	1 220	1 220	1 220	1 220
56	Cour des Comptes	8 500	8 500	8 500	8 500
57	Cour de Cassation	205 014	205 014	205 014	205 014
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	216 101	216 101	216 101	216 101
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	358 254	368 254	368 254	368 254
60	Médiateur du Faso	419 595	419 595	419 595	419 595
61	Commission Nationale des Droits Humains	592 000	530 590	530 590	530 590
98	Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	19 037 893	19 037 893	19 037 893	19 037 893
99	Dépenses Communes Interministérielles	145 484 921	123 650 000	128 650 000	133 650 000
<b>TOTAL</b>		<b>497 062 814</b>	<b>509 020 000</b>	<b>512 622 000</b>	<b>517 616 000</b>

**Source : MEFP/DGB**

**Cadrage Budgétaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

=====

**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

=====

**Enveloppes de référence 2023-2025 des dépenses d'investissements financées sur ressources propres (en milliers de FCFA)**

Ministères	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2023	Enveloppe de référence 2024	Enveloppe de référence 2025	observation
PRESIDENCE DU FASO	Révision avion présidentiel	1 000 000	1 500 000	2 000 000	
	Sommet présidentiel	1 000 000	2 000 000	2 000 000	
	ANR	4 796 259	5 329 735	5 638 811	
	VIH-SIDA	7 000 000	7 000 000	7 000 000	Pour honorer les engagements du gouvernement vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers
	Autres projets/programmes	1 000 000	3 000 000	3 500 000	
<b>Total PF</b>		<b>14 796 259</b>	<b>18 829 735</b>	<b>20 138 811</b>	
PRIMATURE	Prise en charge des actions humanitaires et filets sociaux	22 618 149	32 511 386	43 700 783	
<b>Total Primature</b>		<b>22 618 149</b>	<b>32 511 386</b>	<b>43 700 783</b>	
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE	Sécurité Intérieure	21 305 489	26 648 677	28 194 054	
	Agence Nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT)	2 000 000	2 500 000	2 500 000	
	Administration du territoire et Gouvernance locale	1 767 043	2 131 894	3 101 346	
<b>Total MADS</b>		<b>25 072 531</b>	<b>31 280 571</b>	<b>33 795 400</b>	
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS,	Modernisation et accessibilité de la justice et promotion des droits humains	2 373 930	4 994 603	3 428 244	Pour prendre en charge prioritairement la poursuite de la normalisation et de l'équipement des Juridictions

**Cadrage Budgétaire**

<b>Ministères</b>	<b>Secteurs concernés</b>	<b>Enveloppe de référence 2023</b>	<b>Enveloppe de référence 2024</b>	<b>Enveloppe de référence 2025</b>	<b>observation</b>
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	Construction et équipement des établissements pénitentiaires	2 874 764	3 000 000	3 000 000	Pour prendre en charge prioritairement l'opérationnalisation de la MAC de Boulsa, la poursuite de la normalisation des établissements pénitentiaires, l'équipement des GSP et la construction du Camp de la BIAP
<b>Total MJPH</b>		<b>5 248 694</b>	<b>7 994 603</b>	<b>6 428 244</b>	
MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATANTS	Défense nationale	250 011 326	262 915 850	268 125 450	
<b>Total MDAC</b>		<b>250 011 326</b>	<b>262 915 850</b>	<b>268 125 450</b>	
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR	Construction de la maison du Burkina à Abidjan	2 000 000	0	0	
	Programme de construction, acquisition des ambassades et équipement	200 000	1 000 000	0	
<b>Total MAECRBE</b>		<b>2 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-</b>	
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE	Gouvernance économique	8 582 780	10 659 471	11 277 621	Pour la prise en charge des projets en cours d'exécution et l'acquisition du logiciel GOAML au profit de la CENTIF ainsi que l'équipement de l'IGF
	FONEPP	1 000 000	2 000 000	2 000 000	
<b>Total MEFP</b>		<b>9 582 780</b>	<b>12 659 471</b>	<b>13 277 621</b>	
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	Gouvernance administrative	504 869	1 065 947	1 409 703	pour prendre en charge la poursuite de l'amélioration du dispositif d'organisation des concours et la gestion des carrières des agents de la fonction publique
<b>Total MFPTPS</b>		<b>504 869</b>	<b>1 065 947</b>	<b>1 409 703</b>	
MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME	Information/Communication	-	131 894	1 119 405	
	Construction du siège de la RTB	2 000 000	2 000 000	1 700 000	
	Développement du secteur de la culture et du tourisme	605 843	799 460	1 409 703	Pour la prise en charge de la poursuite de la construction du bâtiment à usage administratif sur le site du réceptacle touristique de Ouagadougou
<b>Total MCCAT</b>		<b>2 605 843</b>	<b>2 931 355</b>	<b>4 229 108</b>	

**Cadrage Budgétaire**

Ministères	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2023	Enveloppe de référence 2024	Enveloppe de référence 2025	observation
MINISTERE DU GENRE ET DE LA FAMILLE	Promotion du genre et protection de la famille	300 000	700 000	100 000	Prendre en charge prioritairement la finalisation du centre de réinsertion sociale de Ouahigouya et les investissements relatifs à la protection sociale des enfants en difficulté
<b>Total MGF</b>		<b>300 000</b>	<b>700 000</b>	<b>100 000</b>	
MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI	Jeunesse et emplois	908 765	1 332 434	2 819 405	Pour la prise en charge de la réinsertion socio-économie des PDI et l'autonomisation des jeunes
	Rénovation du stade du 04 août	7 000 000	9 060 550	9 585 978	
<b>Total MSJE</b>		<b>7 908 765</b>	<b>10 392 984</b>	<b>12 405 384</b>	
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	Renforcement de l'offre des soins et du système de Santé (y compris le transfert des ressources aux collectivités territoriales)	14 084 063	16 318 942	17 555 243	Mettre l'accent en 2022 prioritairement sur: (i) l'apurement des arriérés; (ii) l'équipement des infrastructures achevées notamment le centre de cancérologie de Ouagadougou ; (iii) la construction d'un centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie à Ouagadougou
	Unités de dialyse	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Pour permettre de nouvelles inclusions et d'accompagner la décentralisation des unités dans d'autres régions
<b>Total MSHP</b>		<b>19 084 063</b>	<b>21 318 942</b>	<b>22 555 243</b>	
MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE	Appui groupe vulnérable et action à caractère social et humanitaire	201 948	319 784	563 881	
	Action humanitaire et protection sociale	3 302 922	479 676	563 881	
<b>Total MSNAH</b>		<b>3 504 869</b>	<b>799 460</b>	<b>1 127 762</b>	
MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	Développement de l'enseignement de base, secondaire et alphabétisation (y compris le transfert des ressources aux collectivités territoriales)	20 194 776	22 384 889	23 683 005	Mettre l'accent prioritairement sur l'achèvement des infrastructures en cours de réalisation
<b>Total MENAPLN</b>		<b>20 194 776</b>	<b>22 384 889</b>	<b>23 683 005</b>	
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	11 611 996	13 324 339	14 097 027	Pour prendre en charge l'achèvement des infrastructures en cours d'exécution dont la construction d'un amphi de 1000 et 1500 places à l'UTS , construction d'un bâtiment pédagogique à l'EPO, la réalisation des corps d'état secondaire des ENO, la construction d'un bâtiment pédagogique de R+2 au CU de Gaoua

**Cadrage Budgétaire**

Ministères	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2023	Enveloppe de référence 2024	Enveloppe de référence 2025	observation
<b>Total MESRSI</b>		<b>11 611 996</b>	<b>13 324 339</b>	<b>14 097 027</b>	
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	Industrie	504 869	1 065 947	1 127 762	Pour prendre en charge la poursuite des travaux d'assainissement de la voirie de la nouvelle zone industrielle de Bobo
	Artisanat	100 974	266 487	563 881	Pour prendre en charge l'équipement du village artisanal de Bobo
	Commerce et autres projet et programmes	100 974	213 189	338 329	En 2023, la dotation est destinée à la prise en charge entre autres de l'opérationnalisation du portail virtuel porte d'entrée au Burkina Faso
<b>Total MDICA-PME</b>		<b>706 817</b>	<b>1 545 623</b>	<b>2 029 972</b>	
MINISTERE DES MINES ET DES CARRIERES	Mines et carrières	15 000	75 000	0	Pour prendre en charge l'acquisition d'un drone en vue d'un levé topographique des parcs à résidu et dépôt de minerais
<b>Total MMC</b>		<b>15 000</b>	<b>75 000</b>	<b>-</b>	
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	Développement des productions agricoles	6 082 780	7 659 471	8 277 621	pour prendre en charge les projets PRIAN-PDI, PR2MA
	Programme d'acquisition de tracteurs au profit des agriculteurs	2 500 000	3 000 000	3 000 000	
	Semences améliorées et intrants agricoles	3 837 007	5 329 735	5 638 811	
	Aménagements hydro-agricoles et irrigations	6 058 433	7 994 603	11 277 621	Pour la prise en charge du Projet Agriculture Innovante Résiliente et Performante (P-AIRP), la réalisation des EIES des aménagements des périmètres non aménagés du PDIS ainsi que le projet de réalisation du barrage de Sanghin
	Appui à la sécurité alimentaire	11 006 153	13 857 312	16 916 432	7,92 milliards pour l'acquisition des vivres au profit de la SONAGES, 2,5 milliards pour la reconstitution du stock de sécurité alimentaire et d'intervention et 588707 FCFA pour le FASA
	Elevage et ressources halieutiques	807 791	1 065 947	1 691 643	
<b>Total MARAH</b>		<b>30 292 164</b>	<b>38 907 069</b>	<b>46 802 129</b>	
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT	Développement des infrastructures routière	14 646 082	18 487 048	19 863 600	
	Construction échangeur du Nord	-	0	0	La prise en charge du dernier loyer a été programmée au titre du budget 2022

**Cadrage Budgétaire**

Ministères	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2023	Enveloppe de référence 2024	Enveloppe de référence 2025	observation
	Projet de construction et de bitumage de la voie de contournement de la ville de Ouaga	26 000 000	26 000 000	26 000 000	Pour le paiement du loyer lié au contrat de partenariat Public Privé
	Travaux HIMO	500 000	700 000	1 000 000	
<b>Total MID</b>		<b>41 146 082</b>	<b>45 187 048</b>	<b>46 863 600</b>	
MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	TRANSITION DIGITALE ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	100 974	426 379	563 881	
	RESINA	990 000	0	0	
	Paiement des arriérés du PAV pour 2023	413 000	0	0	
<b>Total MTDPCÉ</b>		<b>1 503 974</b>	<b>426 379</b>	<b>563 881</b>	
MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	MOAD (Construction de la Base Militaire)	5 000 000	5 063 249	5 638 811	Pour la prise en charge des décomptes liés à l'exécution des contrats de la construction de la base militaire de l'aéroport de Donsin.
	Sécurisation des titres de transport et Ré immatriculation des véhicules	3 034 002	1 991 696	0	Pour prendre en charge le paiement de loyer lié au contrat PPP
	Projet de construction des rails Ouaga-Bolgatenga	4 796 259	6 662 169	7 612 394	Pour prendre en charge le PGES
	Travaux de réhabilitation et de renforcement de la piste 04/22 et les bretelles A et C de l'aéroport international de Ouagadougou	-	0	0	La dotation prévue en 2022 d'un montant de 1 297 557 171 FCFA visait la prise en charge des restes à payer au titre desdits travaux d'un coût total de 4 192 234 817 FCFA.
	Amélioration de la mobilité urbaine et renforcement de la sécurité routière	-	0	0	
<b>Total MTMUSR</b>		<b>12 830 262</b>	<b>13 717 114</b>	<b>13 251 205</b>	

**Cadrage Budgétaire**

<b>Ministères</b>	<b>Secteurs concernés</b>	<b>Enveloppe de référence 2023</b>	<b>Enveloppe de référence 2024</b>	<b>Enveloppe de référence 2025</b>	<b>observation</b>
MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT	Habitat et urbanisme	504 869	799 460	1 127 762	Pour prendre en charge prioritairement les arriérés liés au 11 décembre ainsi que les dépenses d'investissements relatifs au programme de construction de logements sociaux
	Apurer la tranche annuelle de la dette SONABEL (festivité des 11 décembre)	1 500 000	0	0	
	Réaliser les études de faisabilité techniques et économiques pour l'aménagement de la voirie primaire prévu dans les SDAU	150 000	0	0	
	Elaborer des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) des villes du Burkina	100 000	0	0	
<b>Total MUAFH</b>		<b>2 254 869</b>	<b>799 460</b>	<b>1 127 762</b>	
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Eau potable et Assainissement (y compris transfert des ressources aux collectivités)	2 349 823	2 989 206	1 916 432	
	PN-AEPA	5 000 000	10 000 000	12 000 000	
	Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA)	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Pour honorer les engagements du gouvernement vis-à-vis de la Banque Mondiale
	Mobilisation des ressources en eau et GIRE	6 058 433	9 060 550	11 277 621	Pour la prise en charge des travaux de réhabilitation des barrages sinistrés ainsi que l'apurement des arriérés liés aux travaux de la centrale électrique de Samendeni

**Cadrage Budgétaire**

Ministères	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2023	Enveloppe de référence 2024	Enveloppe de référence 2025	observation
	Environnement et changement climatique	1 464 121	2 131 894	2 819 405	Pour la prise en charge du plan d'action des mesures urgentes, du projet d'appui aux efforts de reboisement par la mise au point de méthode de multiplication végétative à moindre coût au BF, du projet d'appui à l'amélioration du potentiel hydraulique dans les aires fauniques du Burkina
	Eco-village	250 000	0	0	
	Développement du secteur de l'énergie	1 009 739	2 664 868	2 255 524	
<b>Total MEEEA</b>		<b>19 132 115</b>	<b>29 846 519</b>	<b>33 268 983</b>	
AUTORITE SUPERIEURE DE CONTRÔLE D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Construction nouveau siège	864 876	0	0	Pour la prise en charge des arriérés liés aux travaux de construction du siège, aux études et au suivi contrôle ainsi que l'acquisition d'équipements au profit des Contrôleur d'Etat
<b>Total ASCE-LC</b>		<b>864 876</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Commission de l'Informatique et des Libertés	Réalisation d'étude technique et architecturale du siège de la CIL	50 000	0	0	
		<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
DCIM	Programme spécifique DCIM	48 521 921	35 673 479	26 416 421	
	Autres projets/programmes y Contrepartie aux nouveaux projets	51 936 998	29 397 301	33 137 032	
<b>Total DCIM</b>		<b>100 458 919</b>	<b>65 070 781</b>	<b>59 553 452</b>	
		<b>690 000 000</b>	<b>727 184 526</b>	<b>767 184 525</b>	

*Source : MEFP/DGB*